

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

PRÉCIS STATISTIQUE
SUR LE
CANTON DE FORMERIE,
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS (OISE).



(Extrait de l'ANNUAIRE de 1850.)



www.libtool.com.cn

PRÉCIS STATISTIQUE

SUR LE
www.libtool.com.cn

CANTON DE FORMERIE,

ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS (OISE).

§. 1^{er}. *Topographie physique.*

Le canton de *Formerie* est situé à la limite Nord-Ouest du département de l'Oise et de l'arrondissement de Beauvais dont il fait partie. Il est compris entre la trente-troisième minute 28' et la quarante-cinquième minute 39' du quarante-neuvième degré de latitude Nord, et entre la vingt-huitième minute 19' et la trente huitième minute 48' de longitude occidentale de Paris.

La plus grande dimension du canton, du Nord au Sud, est de vingt-deux mille sept cent soixante mètres, mesurée sur la perpendiculaire à deux parallèles, dont l'une passerait à l'angle saillant septentrional du territoire de *Quincampoix* vers Aumale, dans le lit même de la Bresle, et dont l'autre toucherait à la limite des communes de *Villers-vers-Mont* et de *Bazancourt*, canton de Songeons, sur le chemin qui relie les deux villages.

Sa plus grande étendue de l'Est à l'Ouest paraît être de douze mille sept cent cinq mètres, étant mesurée sur deux perpendiculaires élevées, l'une à l'angle occidental du territoire de *Villers-vers-Mont*, saillant vers Haussez (Seine-Inférieure), un peu au Nord de la limite de Doudeauville, et l'autre à l'angle saillant du territoire d'*Omécourt* vers Saint-Deniscourt, un peu au Sud du point de contact des communes d'Hautbos canton de Grandvilliers, et de Saint-Deniscourt canton de Songeons.

Sa dimension du Nord au Sud est avec celle de l'Ouest à l'Est à-peu-près dans le rapport de 5 : 2.

On remarque vers le tiers supérieur une sorte d'étranglement qui réduit la dimension transversale à deux mille huit cents mètres. Ce rétrécissement affecte la commune d'*Abancourt* dont les

limites touchent d'un côté au canton de Grandvilliers, et du côté opposé au département de la Seine-Inférieure.

La commune de **Criquiers** (Seine-Inférieure) forme en effet à l'Ouest un prolongement considérable entre *Formerie* et *Lannoy-Cuillère*, bizarrerie contraire aux intérêts locaux et aux réglemens du cadastre, mais dont le redressement a été vainement sollicité depuis vingt années.

La commune de *Villers-vers-Mont* forme entre celles de Doudeauville et d'Haussez une saillie de seize cents mètres, bifurquée au sommet, retrécie à la base, du maintien de laquelle il serait difficile de fournir une explication satisfaisante.

Le territoire d'*Omécourt*, au Sud-Est, est compris sur trois côtés entre les cantons de Grandvilliers et de Songeons.

Plus au Nord, la commune de Saint-Thibault, canton de Grandvilliers, est toute entière en dedans du périmètre extérieur du canton de *Formerie*, étant comprise entre les territoires de *Romescamps*, d'*Abancourt* et de *Moliens*.

Telles sont les principales irrégularités de la configuration générale.

La contenance totale du canton est de quinze mille cent huit hectares 34,80.

Il est limité à l'Ouest par le département de la Seine-Inférieure, au Nord-Est par celui de la Somme, à l'Est par le canton de Grandvilliers, au Sud-Ouest par le canton de Songeons.

Le tiers septentrional du territoire constitue un prolongement assez considérable entre les départemens de la Somme et de la Seine-Inférieure. C'est aussi la partie la plus avancée, vers le nord, du département de l'Oise.

Météorologie. Les variations ordinaires du thermomètre sont comprises entre le douzième degré au-dessous de zéro et le vingtième au-dessus. Le froid atteint quelquefois dix-huit degrés, mais il ne s'y maintient que très-rarement. Les froids permanens ne dépassent pas dix degrés. Les grandes chaleurs prolongées oscillent entre dix-huit et vingt degrés. La température est sensiblement plus froide dans la région du Nord, qui est aussi la plus élevée, que dans la partie du canton voisine de la vallée du Thérain.

Les froids commencent vers le quinze décembre et se maintiennent, avec des intermittences, pendant quatre-vingts à quatre-vingt-dix jours.

La température d'été règne de la mi-juin à la mi-septembre, avec une intensité plus grande entre le dix juillet et le vingt-cinq août.

La glace persiste dans les grands hivers pendant trois à cinq semaines; le canton de *Formerie* est celui du département dans lequel les accidens de congélation se prolongent davantage.

La neige se conserve long-tems aussi, notamment sur le plateau central, et il n'est pas rare de la voir durer jusqu'à deux mois. Toutefois, elle est moins fréquente que dans les cantons méridionaux.

Les gelées printannières n'offrent rien de spécial au pays; en général, elles sont peu nuisibles à cause du développement tardif de la végétation.

La grêle, toujours accidentelle, tombe surtout dans l'étendue du plateau central. Elle cause rarement de grandes destructions. Cependant on conserve le souvenir de quelques sinistres déplorables. Le vingt-six mai 1770, les territoires d'*Abancourt*, *Esclé*, *Gourchelle*, *Lannoy*, *Quincampoix* et *Saint-Vallery*, furent ravagés par un orage qui dura, sans interruption, depuis trois heures jusqu'à huit heures du soir. La grêle qui avait le volume d'un œuf de poule, tua dans les champs quantité d'animaux. Les eaux formèrent dans les plis de terrain de véritables torrens qui se creusèrent des lits de plusieurs mètres. Huit personnes y furent noyées; plusieurs maisons de *Gourchelle* et de *Quincampoix* s'écroulèrent. Les arbres fruitiers périrent tons.

Le vingt-sept juin 1826, un accident pareil, mais moins dommageable, éclata dans les plaines de *Romescamp*, de *Fouilloy* et de *La Neuville-Moliens*.

Le treize août 1836, la grêle produisit sur les mêmes territoires, ainsi qu'aux environs de *Moliens*, de *Lannoy*, d'*Abancourt* et d'*Esclé*, un dégât dont le chiffre fut élevé à quatre-vingt-dix mille francs.

Les hauteurs de *Canny-sur-Thérain*, vers *Moimont* et *Courcelle*, paraissent exposées à des orages assez fréquens, mais inoffensifs.

On n'en signale point sur la partie du canton qui dépend du pays de Bray.

Les vents habituels sont l'Ouest et le Sud-Ouest pendant la période pluvieuse, le Nord-Ouest surnommé vent de la mer, qui concorde avec la température froide, le Nord-Est pendant la saison chaude. Les vents du Sud et de l'Est peuvent être considérés comme passagers.

Le pays, en général, paraît plus habitué à une température sèche qu'à la constance de l'humidité. On estime qu'il pleut, terme moyen, un tiers de l'année seulement.

On y éprouve quelquefois, comme sur tous les plateaux élevés et

découverts, des coups de vent et des trombes. Cambry (1) rapporte qu'un ouragan survenu le dix-huit brumaire an VIII renversa plus de deux mille pieds d'arbres fruitiers autour de *Formerie*.

Les saisons retardent de vingt jours environ sur les environs de Beauvais, quant au développement de la végétation.

Eaux. Le canton de *Formerie* est compris presque en entier dans le plateau élevé qui sépare le bassin de la Somme de celui de l'Oise; il donne d'ailleurs naissance à un affluent direct de la mer.

Les dépressions rattachées à la vallée de la Somme consistent en ravins dépourvus d'eau.

La rivière de Thérain qui est un affluent de l'Oise, traverse du nord-ouest au sud-est la région méridionale. Elle y pénètre par la limite occidentale de la commune de *Canny*, constituant un assez faible ruisseau à cours sinueux et ramifié; elle longe ensuite la berge gauche de la vallée jusqu'à l'église de *Saint-Sanson*, après laquelle elle se reporte vers la berge droite pour entrer sur le territoire d'*Héricourt*; elle sépare les sections du village et forme, vers le sud-est, une partie de la limite entre *Héricourt* et Fontenay-Torcy canton de Songeons.

Il y a une anastomose assez prolongée entre *Canny* et *Saint-Sanson*. Quelques sources accroissent le volume de la rivière, notamment sur le territoire de *Saint-Sanson*, au-dessus et en-dessous du village.

La longueur du Thérain en ligne directe dans le canton est d'environ cinq mille trois cents mètres; elle doit être portée à six mille mètres en tenant compte des sinuosités du lit.

Cette rivière reçoit comme affluents :

sur la rive gauche, le rû de *Courcelle*, venant de la Seine-Inférieure, rejoignant le lit principal vers *Canny*;

sur la rive droite, le rû des *Froids-Guillieux*, qui descend des coteaux de *Mercatel*, passe au nord de *Villers-vers-Mont* et se perd vis-à-vis *Héricourt*;

le très-petit ruisseau du *Mont-Hennot* naissant au-dessus du hameau de ce nom qu'il traverse, et s'écoulant aussi vers *Héricourt*;

et le rû *Hardouin* dont le cours assez direct prend naissance au sud du *Mont-Hennot*, pour se diriger vers Fontenay-Torcy canton de Songeons.

L'affluent direct de la mer est la rivière de *Bresle* ou *Brêle*,

(1) Description du département de l'Oise, tom. 1, pag. 103.

anciennement nommée *Bréselle*, *Briselle*, *Brisele*, *Bresselle* (*Brisella*, *Brisela*), à cause, dit-on, de l'abondance des truites qu'elle nourrit. Ce cours d'eau séparait autrefois les provinces de Picardie et de Normandie; les historiens normands en ont fait mention sous les dénominations de *Aucia*, *Aucum*, *Augum*, *Augia*, *Augus*, *Auva*, *Auda*, *Augaw*, *Auida*, *Altian*.cn

La *Bresle* sort de la craie à l'ouest et près du village de *Blargies*; elle descend vers le nord, laissant à l'est *Abancourt* et le hameau de *La Montagne*, non loin duquel elle s'accroît de quelques ruisselets. Elle sert de limite dans cette partie de son trajet entre les territoires d'*Abancourt* et de *Criquiers* (Seine-Inférieure). Grossie de nouvelles sources, elle tourne ensuite au nord-est, pour décrire une assez grande courbe depuis *Lannoy* jusqu'au village de *Rothois* après lequel elle reprend sa première direction. Elle arrive de là près de *Saint-Vallery* et dessine des anastomoses déterminées par des fossés de redressement. Elle entre bientôt sur le territoire de *Villers-sur-Aumale* (Seine-Inférieure); mais on la retrouve ensuite formant une limite sinueuse entre les prairies de *Quincampoix* et d'*Aumale* (Seine-Inférieure), à l'ouest du *Canada* et de *Fleuzy*.

Son trajet direct dans le département ou sur les limites, est d'environ neuf mille cinq cents mètres; mais le lit est plus long d'un quart, à cause des ondulations qu'il décrit à partir de *Lannoy*. La plus grande largeur au-dessous de *Fleuzy* ne dépasse pas dix mètres.

Les eaux coulent presque constamment sur un fond de cailloux.

Le rû de *Frettencourt* qui naît dans le vallon du même nom, vers le milieu du village, marque, par un cours direct assez rapide vers le nord-est, la limite du territoire de *Criquiers* (Seine-Inférieure). Il se réunit à la *Bresle* vis-à-vis le village de *Lannoy*, après un trajet d'environ neuf cent quarante mètres.

Un affluent plus considérable et appartenant à la rive droite, est le rû du *Ménillet* qui a sa source au-dessus de la ferme de ce nom, dans un ravin descendant d'*Esclé* vers *Gourchelle*. Il sort de la craie par un bouillon assez abondant, et forme déjà un gros ruisseau à la distance de quelques mètres. Ce rû parcourt tout le Val de la baie, traverse *Quincampoix*, touche à *Fleuzy* pour entrer dans la vallée de *Bresle*, où son cours se ralentit et décrit de nombreuses sinuosités. Après un développement d'environ quatre mille quatre cents mètres, il se réunit à la rivière, précisément à l'angle saillant extrême, au nord, du canton.

La source permanente du *Thérinet*, affluent principal du Thé-

rain, aujourd'hui sur le territoire de Saint-Deniscourt canton de Songeons, existait autrefois au-dessus du village d'Omécourt. Tarie depuis long-tems, elle produit encore dans les années pluvieuses, un filet d'eau temporaire.

Il n'y a point de fontaines dans toute l'étendue de la région crayeuse. Les puits y ont une grande profondeur et descendent au-dessous de la ligne médiane des ravins.

La région située à droite du Thérain, dans le pays de Bray, est au contraire pénétrée d'humidité, et presque toutes les pentes y sont couvertes de suintemens provenant du glissement des eaux souterraines sur les couches de cette contrée argileuse. Les sources permanentes un peu abondantes y sont néanmoins assez rares, et on ne peut guère citer comme telles que la fontaine *Aubert* et celle du *Chêne*, toutes deux sur le territoire de *Villers-vers-Mont*.

Il n'y a pas d'étang naturel ou artificiel dans l'étendue du pays.

Configuration du sol. La superficie du canton de *Formerie* peut être considérée comme divisée en deux sections par la vallée du Thérain qui traverse, du nord-ouest au sud-est, la région méridionale.

La section au nord de la rivière, de beaucoup la plus étendue, est comprise dans le vaste plateau qui constitue le seuil séparatif des bassins de la Somme et de l'Oise. Ce plateau est à-peu-près horizontal dans sa partie moyenne; mais il y donne naissance à des plis de terrain dont la réunion constitue des ravins ou vallons, et même des vallées rattachées à l'un ou l'autre des bassins; quelques-uns descendent même directement vers la Manche.

La vallée de la petite rivière de *Bresle* qui constitue, comme on l'a dit, un affluent immédiat de la mer, occupe une partie de la limite occidentale. Ses premières pentes naissent à *Blargies* même, dans le bois de *Formerie* et aux approches de *Vallabonet*. Le vallon s'approfondit à l'ouest de *Belleville*, d'où il descend constamment vers le nord en décrivant toutefois des arcs de cercle et passant à *Lannoy*, *Rothois*, *Saint-Vallery*, jusqu'à *Aumale* (Seine-Inférieure). Les berges sont abruptes du côté du département de l'Oise; la largeur moyenne de la vallée, à l'origine des escarpemens, peut être évaluée à mille mètres.

Le vallon de *Frettencourt* qui, à raison de la configuration singulière du canton, est aussi sur la limite, constitue un rameau de la vallée s'ouvrant sur la berge gauche vers *Lannoy*, après un développement d'environ deux mille cinq cents mètres.

Un autre embranchement plus considérable est constitué par le Val de la haie, encore nommé vallon de *Gourchelle*, qui, formé de plusieurs plis entre *Abancourt* et *Bernapré*, descend au nord par *Gourchelle* jusqu'au *Ménillet*, et tourne ensuite au nord-ouest pour se diriger vers la ville d'Aumale. Il s'ouvre dans la vallée au-dessous de *Fleuxy*. Cette deuxième direction est appelée plus spécialement le Val de la haie. La ligne entière de développement approche de huit mille mètres.

La profondeur de la vallée de Bresle et de ses rameaux, relativement au plateau, peut être évaluée, en terme moyen, de soixante-quinze à quatre-vingts mètres.

Les versans du bassin de la Somme consistent en plis de terrain peu sensibles et dirigés vers l'est. Deux de ces petits ravins naissent vers *Romescamp* et *Carroix*. Un autre part de *La Neuville-Moliens* pour rejoindre dans le canton de Grandvilliers le vallon des Voissons.

Les territoires de *Moliens*, de *Monceaux* et de *Marcoquet*, présentent des inflexions qui se réunissent pour former le ravin de *Saint-Arnoult*, relié vers *Omécourt* au vallon du Thérinet.

Une autre dépression dépendant, comme la précédente, du bassin de l'Oise, commençant au-dessus de *Colagnies-le-bas*, descend à l'ouest du village d'*Epaux*, après lequel il pénètre dans le canton de Songeons.

D'autres ravins se rattachent à la vallée de Thérain sans quitter le canton. On peut en remarquer un, bifurqué à son origine, venant de *Campeaux*, à l'est de *Saint-Sauzon*; on le nomme ravin de la Vallée.

Un deuxième, bifurqué aussi, commence vers *Formerie* et *Valérien*; il comprend presque tout le territoire de *Canny*.

Les altitudes constatées dans cette haute plaine de *Formerie* donnent les cotes suivantes :

vers le nord : carrefour au nord d'*Esele*, 212 mètres; — briqueterie de *Fouilloy*, 210 mètres; — église de *Romescamp*, 214 mètres;

à gauche de la Bresle : carrefour du Dieu de *Frettencourt*, 214 mètres; — bois de Montifaut, 216 mètres; — mare à joncs au-dessus de *Frettencourt*, 219 mètres;

dans la région moyenne : *Mesnival*, 210 mètres; — *Beaulieu*, 208 mètres; — église d'*Abancourt*, 203 mètres; — église de *Formerie*, 226 mètres; — église de *Bouvresse*, 225 mètres; — *Bonnemare*, 230 mètres; — *Belleville*, 223 mètres; — *Le Petit Moliens*, 221 mètres; — *La Neuville-Moliens*, 217 mètres; — *Moliens*, 212 mètres; — moulin de *Secqueville*, 210 mètres;

dans la région méridionale : moulin de *Campeaux*, 210 mètres ; — *Marcoquet*, 186 mètres ; — *Colagnies-des-Fenets*, 201 mètres ; — *Epaux*, 192 mètres ; — carrefour à l'est de *Colagnies-le-bas*, 194 mètres ; — ferme de *Beauve*, 192 mètres.

La différence entre la cote la plus haute, qui est dans la région moyenne (230 mètres), et les cotes inférieures du plateau, vers le sud, approche de quarante mètres.

La vallée du Thérain suit, dans le canton, une direction à-peu-près rectiligne du nord-ouest au sud-est. Son thalweg est de cinquante-cinq à soixante mètres au-dessous de la crête de la berge gauche qui est continue, sauf l'embouchure des deux ravins ci-dessus mentionnés. La pente totale est d'environ neuf mètres.

La section méridionale, à droite de la rivière, est comprise dans la bordure du pays de Bray ; elle consiste en une succession alternante de buttes et de vallons qui s'ouvrent dans la vallée. Sa superficie, fort tourmentée, comprend au plus la dix-huitième partie de la contenance générale.

Tous ses versans sont dirigés vers le Thérain.

Les altitudes observées dans cette petite contrée ont donné pour le hameau de *Mercatel*, 210 mètres ; — bois de la côte, vis-à-vis *Canny*, 210 mètres ; — *Villers-vers-Mont*, 186 mètres ; — *Mont-Hullin*, 198 mètres.

L'horizontalité presque générale de la superficie se prête peu, dans le canton, aux effets de paysage. L'aspect est monotone ; les bois, les villages entourés d'herbages et signalés par leurs clochers, sont à-peu-près les seuls accidens qui puissent attirer l'attention. Les hauteurs du pays de Bray jouissent d'un horizon un peu plus étendu sur la vallée du Thérain. La vallée de Bresle à raison de sa profondeur, et le Val de la haie à cause de son parcours rectiligne, offrent aussi quelques points de vue agréables vers la ville d'Aumale.

Géognosie. La plus grande partie du territoire, celle qui s'étend à gauche du Thérain, entre le pays de Caux et l'ancienne Picardie, appartient, comme ces deux régions, à l'étagé de craie supérieure.

Cette roche, toujours blanche dans le département, tendre dans ses bancs superficiels, divisée par des bandes parallèles de silex pyromaque, apparaît au jour dans les moindres inflexions de terrain. Les arrachemens de la vallée de Thérain la laissent à découvert sur de grandes étendues ; elle se montre de même dans

le vallon de *Moimont* et sur les friches d'*Epaux*. On la retrouve au nord sur les pentes de la vallée de Bresle et du Val de la haie. Sa constitution est uniforme dans tous ces lieux ; les puits de *Formerie* qui descendent jusqu'à quarante mètres, sont pratiqués dans le calcaire crayeux blanc.

La craie du plateau central supporte une couche puissante, constituée par des sables glauqueux avec galets et par des argiles ; mais ces deux roches, tertiaires dans l'origine, ont été évidemment remaniées pendant la période diluvienne. Les anfractuosités de la roche crayeuse, remplies de marne argileuse rougeâtre sèche, sont recouvertes ou par du sable graveleux, ou par une couche d'argile qu'on appelle *cauchin* lorsqu'elle contient des silex, et *bief* lorsque sa tenacité n'est diminuée par aucun mélange.

La marne argileuse est visible dans les affleuremens en pente de la craie, notamment près de *Saint-Sanson*, près de *Campeaux*, dans *Formerie* même, et à la descente du bois de Varembaumont vers Aumale.

Le bief ou l'argile remaniée immédiatement inférieure à l'humus, a quelquefois plusieurs mètres d'épaisseur. Il a conservé près de *Fouillois* et de *Monceaux-l'Abbaye* la consistance de l'argile plastique. Il est un peu plus terreux vers *Bouvresse* et devient un peu plus tenace entre *Secqueville* et *Moliens*.

Le bourg de *Moliens* est sur un tertre très-déprimé, dont l'argile est cachée sous un sable rougeâtre argileux, contenant des galets siliceux en abondance. Le même mélange existe aux environs d'*Epaux*, mais les galets y sont plus rares et comme remplacés par des cailloux à moitié roulés.

L'argile diluvienne est plus terreuse autour de *Romescamp*, d'*Esclé*, de *Lannoy*, et dans la petite section à l'ouest de la Bresle. Elle contient en quantité des silex détachés de la roche crayeuse, que les eaux pluviales entraînent dans les ravins et dans les vallées, où ils forment des amas considérables. Ramenés au jour par la charrue, les cailloux couvrent les champs au-dessus de *Frettencourt* et dans toute la partie du plateau qui s'avance vers la ville d'Aumale.

Ils abondent dans le ravin d'*Esclé*, dans le Val de la haie, et surtout sur les pentes de la vallée de Bresle. Le vallon de *Moimont* en recèle aussi en abondance et d'un volume considérable.

Dans *Formerie* même, on voit les silex remaniés reposer sur la craie ; ils sont recouverts d'un dépôt sableux, dont la partie inférieure est d'un jaune-verdâtre, tandis que la couche supérieure, mêlée d'argile, offre une coloration rougeâtre ferrugineuse.

On trouve sur tous les points du territoire, parmi les cailloux, des échinites et des polypiers de l'étage crétacé, passés à l'état siliceux.

La petite division du canton, placée à droite ou au sud du Thérain, est comprise dans le pays de Bray, dont les strates appartiennent, comme on sait, aux étages inférieurs à la craie blanche.

La craie descend jusqu'au bas de la falaise, à gauche de la rivière, et c'est à peine si une légère altération de couleur indique l'approche des sables inférieurs.

L'argile gault, avec ses fossiles irisés, existe en amas isolés dans le bois de *Saint-Sanson*; elle est employée mélangée avec les argiles néocomiennes, par les potiers du pays. Les puits d'*Héricourt*, percés dans la craie, atteignent cette couche subordonnée.

Le fond de la vallée est sableux; on y remarque des cailloux semi-roulés provenant des silex de la craie et appartenant au terrain de transport.

En montant au sud-ouest pour atteindre *Villers-vers-Mont*, on traverse du sable ochreux, de l'argile grisâtre, des sables ferrugineux accompagnés de grès, puis un massif considérable d'argile rouge, variée sur quelques points, de couleur violacée ou de jaune.

Villers est sur le sable, mêlé de veines d'argile et de fer hydraté.

Les bois des environs contiennent des amas ou des lits d'argile gris-bleuâtre et d'argile gris-pâle, employées de tout tems par l'art céramique.

En continuant de monter sur le chemin qui conduit à Bazancourt canton de Songeons, c'est-à-dire perpendiculairement à l'axe du Bray, on rencontre un sable jaune ochracé avec des filets de fer oxidé, du mica, et des végétaux (fougères) réduits en poussière;

puis des grès calcaires en banes discontinus, brisés par blocs tabulaires, et au-dessus des marbres lumachelles bleus et grisâtres, pétris de petites huîtres; ils alternent avec des marnes argileuses remplies des mêmes fossiles, qui deviennent éparses à la surface du sol par l'effet du lavage des eaux pluviales.

On traverse exactement les mêmes terrains en allant de *Canny* vers le haut Bray. *Mercatel* est sur les grès calcaires.

Les fosses creusées dans les bois de *Mercatel* pour l'extraction des terres à pots, donnent la coupe ci-après :

- sable ochracé avec parcelles de grès ferrugineux...	1 ^{re} 30 ^e
argile gris-bleuâtre	1 ^{re} »
argile blanchâtre (terre à creusets).....	1 ^{re} »
- sable blanc avec mica	

On doit remarquer que, par l'effet du relèvement du Bray central, le niveau physique actuel des couches est inverse du niveau géologique; le marbre lumachelle qui est le terrain le plus ancien, domine les autres strates et se trouve à la même hauteur que la craie blanche du plateau septentrional, tandis que dans les contrées dont les couches sont restées dans leurs rapports primitifs, les lumachelles kimmériennes ne se rencontrent qu'à plusieurs centaines de mètres au-dessous du calcaire crayeux.

Règne végétal. L'étendue de la végétation arborescente, réduite aujourd'hui au huitième environ de la superficie générale, est occupée, comme sur tout le sol crayeux de Picardie, par les essences de hêtre, chêne, charme, auxquelles sont mêlés, en moins grand nombre, des coudriers, trembles, bouleaux, sorbiers, etc.

La flore naturelle est peu nombreuse, de même encore que dans toute l'étendue crayeuse de la Picardie. Elle se compose des plantes qui croissent sur les friches calcaires en pente, de celles qui accompagnent la culture des céréales, et de quelques espèces forestières.

La plante la plus remarquable du canton est la *Lathræa squamaria* qui croît en abondance dans les bois de chêne, autour de *Formerie*.

On trouve aussi dans les mêmes bois les *Anemone ranunculoides*, *Epilobium spicatum*, *Betula pubescens*.

Les *Astragalus glycyphyllos*, *Hypericum hirsutum*, *Doronicum plantagineum*, *Pyrola rotundifolia*, croissent dans le bois de *Varembeaumont*.

On rencontre le *Bidens cernua* sur le bord de la Bresle, près de *Fleuzy*.

Le *Ranunculus aquatilis* couvre en été les mares du plateau crayeux, à *Mureaumont*, *Epaux*, *Campeaux*, *Formerie*, etc.

L'*Ornithogalum minimum* est assez commun dans les terres argileuses des environs de *Moliens*, *Romescamp*, *Abancourt*.

Les friches en pente sur les deux flancs du Val de la haie, présentent çà et là des pieds de *Gentiana germanica* et des tapis de *Gnaphalium dioicum*.

L'*Iris pumila*, sans doute planté, couvre les revêtemens en

chaume des vieux murs, à *Omécourt*, *Saint-Arnoult*, *Broquier*, etc.

L'*Adonis æstivalis* est assez fréquent dans les moissons. Le *Caulis daucoïdes* existe particulièrement aux environs de *Romescamp*.

On rencontre des pieds d'*Ulex europæus* sur les friches d'*Epaux*, sur celles à gauche de la *Bresle*, ainsi qu'au-dessus de *Quincampoix*.

Règne animal. La zoologie du canton est réduite à un petit nombre d'animaux; le pays ayant très-peu de terrain demeuré à l'état inculte ou naturel, étant dépourvu de grandes forêts, de marais étendus, de friches sablonneuses, n'a pu conserver les races qui sans doute l'habitaient dans les tems anciens.

Le *loup* ne se montre plus que comme animal de passage. On a rencontré quelquefois, autour de *Fouilloy*, la variété à pelage noir, qu'on prenait à tort pour le loup noir des contrées septentrionales.

Le *sanglier* est de même un animal de passage; il ne séjourne pas dans le pays.

Le bois de *Varembaumont* nourrissait autrefois des *chevreuils* qui ont disparu presque entièrement.

Le *renard*, le *blaireau*, les petits carnivores, le *mulot* et quelques autres rongeurs, le gibier de poil et de plume, multiplient comme dans les cantons voisins.

La rivière de *Bresle* abonde en truites, et l'on veut même qu'elle ait pris de cette circonstance son ancien nom de *Brisela*.

On signale la présence assez fréquente de *vipères* dans le bois de *Varembaumont*.

§. 2. Population.

Recensement. Le tableau ci-dessous fait connaître le résultat des différens recensemens de la population, exécutés depuis l'année 1720. Les dernières colonnes indiquent le rapport de la population à la contenance territoriale de chaque commune.

COMMUNES.	ANNEES.							Contenances fractions négligées.)	Nombre d'hectares par individu,
	1720	1790	1806	1821.	1831.	1836	1846		
Abancourt.....	594	422	585	600	615	677	666	599	0 90
Blargies	702	692	645	600	654	667	591	1007	1,70
Boutavant.....	220	159	152	194	172	208	178	457	2,45
Bouvresse.....	192	149	126	165	144	128	158	280	2,02
Broquier.....	205	200	200	206	249	259	252	291	1,25
Campeaux.....	808	705	785	859	855	854	802	1146	1,42
Canny.....	246	205	320	297	352	348	297	591	1,98
Esclé.....	252	281	286	5 8	505	525	517	555	1,05
Formerie.....	110	1257	1276	1289	1257	1200	1245	855	0,67
Fouillov.....	262	252	508	265	270	275	281	461	1,64
Gourchelle.....	165	172	187	185	205	188	212	225	1,05
Héricourt.....	284	302	342	516	546	522	295	454	1,48
Lannoy-Cuillère..	418	570	448	590	454	465	462	1486	5,25
Moliens.....	1152	1055	1069	1168	1095	1055	1029	945	0,91
Monceaux.....	180	245	272	284	295	278	247	410	1,65
Mureaumont.....	504	514	528	550	549	556	525	475	1,46
Omécourt.....	544	541	582	549	514	505	512	829	2,65
Quincampoix.....	106	258	257	221	257	248	242	92	3,85
Romescamp.....	591	680	828	811	877	908	861	1061	1,25
Saint-Arnoult....	551	506	549	560	649	642	656	789	1,24
Saint-Sanson.....	297	545	425	585	428	455	467	429	0,91
Saint Vallery....	128	113	120	155	175	170	157	451	2,87
Villers-vers-Mont.	260	248	541	528	504	529	285	660	2,51
TOTAUX.....	9241	9245	10227	10459	10595	10612	10275	15096	
								ajoutant pour fractions négligées....	12
								terme moyen pour le canton...	15108 1,47

La population, dans l'intervalle de cent vingt-six années compris entre 1720 et 1846, s'est accrue de 1,032 individus, chiffre qui égale presque le neuvième du contingent de 1720.

Elle a été stationnaire ou à-peu-près pendant la période de 1720 à 1790, contrairement à ce qui a été constaté dans les autres parties du département, en sorte que l'accroissement signalé plus haut s'est produit entre 1790 et 1846.

Il y a une faible diminution entre 1790 et 1806; ensuite le mouvement est redevenu ascendant jusqu'en 1836. De cette dernière année à 1846, on remarque une réduction de 339.

— L'augmentation entre 1790 et 1836 comprend 1,367 individus, ou environ un septième du contingent de 1790.

L'augmentation moyenne annuelle, pendant le même intervalle, est de 29 $\frac{7}{100}$.

Mais elle n'est plus que de 8 $\frac{19}{100}$, si on la recherche dans la période de 1720 à 1846.

La population a diminué d'un quart à *Bouvresse*, d'un cinquième à *Boutavant*, d'un septième à *Blargies*, d'un dixième à *Moliens*, *Omécourt*.

Elle s'est accrue d'un onzième environ à *Formerie*, d'un sixième à *Canny-sur-Thérain*, d'un tiers environ à *Abancourt*, *Broquier*, *Gourchelle*, *Monceaux*; de moitié à *Romescamp*, *Saint-Sanson*.

La diminution constatée entre 1836 et 1846 équivaut seulement à la trente-unième partie du contingent de 1836; mais elle est répartie entre dix-sept communes, ce qui lui imprime un caractère de généralité.

La population moyenne actuelle par commune est de quatre cent quarante-six individus.

Les communes les moins peuplées, eu égard à l'étendue du territoire, sont *Quincampoix*, *Lannoy-Cuillère*, *Saint-Vallery*, *Omécourt*. Celles de *Formerie*, *Abancourt*, *Moliens*, *Saint-Sanson*, offrent les agglomérations les plus nombreuses, proportionnellement à leur superficie.

Le tableau ci-après présente la division de la population par sexe et par état civil des individus, selon les résultats du recensement nominatif exécuté en 1831.

COMMUNES.	Garçons.	Filles.	Hommes mariés.	Femmes mariées.	Veufs.	Veuves.	Militaires aux armées.	TOTAL.
Abancourt.....	133	149	144	145	15	27	2	615
Blargies.....	145	139	161	162	19	26	2	654
Boutavent.....	58	47	58	58	4	7	»	172
Bouvresse.....	41	29	52	51	4	7	»	144
Broquier.....	49	59	65	65	4	7	2	249
Campeaux.....	204	244	184	183	19	45	5	855
Canny.....	85	79	79	81	4	24	»	352
Esclé.....	65	81	68	66	9	17	1	505
Formerie.....	281	507	280	280	54	70	5	1257
Fouillooy.....	61	60	67	65	7	11	1	270
Gourchelle.....	42	62	41	41	2	15	2	205
Héricourt.....	81	77	85	85	8	15	1	546
Lannoy-Cuillère.....	117	105	100	99	8	18	7	454
Moliens.....	235	255	246	244	57	50	12	1095
Monceaux.....	64	88	62	59	8	14	»	295
Mureaumont.....	87	85	76	77	4	17	5	349
Omécourt.....	66	77	72	71	8	18	2	314
Quincampoix.....	59	61	49	48	7	11	2	257
Romescamp.....	181	210	197	199	24	57	9	877
Saint-Arnoult.....	157	155	147	145	21	40	4	649
Saint-Sanson.....	94	112	98	100	11	15	»	428
Saint-Vallery.....	47	46	54	55	5	7	1	175
Villers-vers-Mont.....	86	71	65	64	5	15	»	504
TOTAUX.....	2416	2565	2384	2379	265	527	61	10595

Voici le résumé de ce tableau, rapproché des résultats obtenus par les recensements de 1806 et de 1821 :

	1806	1821	1831
Garçons.....	2691	2526	2416
Filles.....	2777	2739	2563
Hommes mariés.....	1903	2235	2384
Femmes mariées.....	1888	2220	2379
Veufs.....	240	227	265
Veuves.....	417	446	527
Différence en plus dans le nombre des veuves.....	177	219	262
Proportion à la population totale.....	57°	47°	40°
———— à la population mâle.....	29°	23°	19°
Population militaire.....	311	66	61
Sa proportion à la population mâle.....	16°	76°	84°

	1806	1821	1831
Sa proportion à la population totale.....	32°	158°	173°
Total des hommes.....	5145	5054	5126
Total des femmes.....	5082	5405	5469
Différence dans le nombre des femmes.....	61	»	»
Proportion à la population totale.....	167°	29°	30°
———— à la population mâle.....	84°	14°	14°
Population libre.....	5779	5331	5040
———— mariée.....	3791	4455	4763
———— veuve.....	657	673	792
Sa proportion à la population totale.....	15° ½	15° ½	13° ¾.
Sa proportion à la population mariée.....	5° 7/10	6° ¾	6°

Le tableau suivant montre la division de la population par âge, selon le recensement de 1831 :

COMMUNES.	5 ans et au-dessous	5 à 10	10 à 15	15 à 20	20 à 30	30 à 40	40 à 50	50 à 60	60 à 70	70 à 80	80 à 90	90 à 100	TOTAL
Abancourt.....	56	59	46	52	94	82	69	69	10	30	6	2	615
Blargies.....	53	49	50	68	86	91	86	79	5	30	5	»	654
Boutavant.....	15	17	14	15	21	32	23	11	1	8	»	»	172
Bouvresse.....	7	14	10	10	24	26	16	1	2	9	»	»	144
Broquier.....	30	24	17	16	58	45	25	25	1	10	1	»	249
Campeaux.....	95	84	76	60	110	147	107	67	63	29	13	2	853
Canny.....	55	51	36	31	42	57	46	34	27	11	3	1	552
Escle.....	27	22	25	21	45	54	47	28	27	7	1	1	505
Formerie.....	115	85	96	100	188	202	102	133	105	53	17	1	1257
Fouilloy.....	1	19	14	27	48	55	22	31	21	12	3	»	270
Gourchelle.....	25	15	19	14	58	31	25	17	15	7	1	»	205
Héricourt.....	59	58	24	28	43	47	49	27	55	12	4	»	346
Lannoy-Cuillère	49	55	50	51	79	90	35	27	46	14	»	»	454
Moliens.....	95	92	99	94	166	160	160	90	88	45	8	»	1095
Monceaux.....	25	51	50	25	40	59	57	28	27	12	2	1	295
Mureaumont....	29	26	57	26	53	61	48	30	25	12	2	»	349
Omécourt.....	15	17	29	35	43	57	47	28	37	22	5	1	514
Quiucampoix....	26	18	21	20	41	29	28	27	17	9	1	»	237
Romescamp.....	79	67	77	74	151	149	110	90	62	35	5	»	877
Saint-Arnoult...	49	55	49	61	114	92	73	65	64	22	8	1	649
Saint-Sanson....	42	41	45	27	68	67	41	49	33	10	5	»	428
Saint-Valley....	16	51	15	17	19	29	16	9	12	10	1	»	175
Villers-yers-Mont	34	38	28	21	44	41	39	34	16	7	2	»	504
TOTAUX...	906	906	885	891	1575	1663	1509	1012	875	422	95	10	10596

Le nombre des enfans de cinq ans et au-dessous comprend à-peu-près la dixième partie du contingent total. La population au-dessous de quinze ans (2757) est au contingent général dans le rapport de 1 : 3 $\frac{1}{2}$ %; — celle de quinze à trente ans (2466), dans le rapport de 1 : 4 $\frac{1}{2}$ %. Le nombre des sexagénaires (1388) équivaut à la septième partie; — celui des septuagénaires (515), à la vingtième; — celui des octogénaires, à la cent deuxième partie.

Il y avait en 1831, à *Campeaux*, une femme âgée de cent sept ans.

Le tableau ci-dessous expose l'état du mouvement de la population pendant la période décennale comprise entre 1822 et 1833 :

COMMUNES.	NAISSANCES.	PROPORTION annuelle à la population.	MARIAGES.	PROPORTION annuelle à la population.	DÉCÈS.	PROPORTION annuelle à la population.
Abaucourt.....	127	48 ^e	88	69 ^e	120	51 ^e
Blargies.....	147	44	84	77	163	40
Boutavant.....	47	56	59	44	47	56
Bouvresse.....	40	56	53	41	58	57
Broquier.....	37	45	54	75	54	46
Campeaux.....	173	64	152	64	172	49
Canny.....	81	45	60	58	89	59
Esclé.....	59	51	42	72	64	47
Formerie.....	240	52	168	74	261	48
Fouilloy.....	55	50	58	71	55	50
Gourchelle.....	51	63	18	112	55	61
Héricourt.....	75	46	50	69	58	59
Lannoy-Cuillère.....	105	44	74	61	102	44
Molien.....	188	58	166	65	230	47
Monceaux.....	26	114	16	184	21	140
Mureaumont.....	75	70	71	74	84	62
Omécourt.....	40	78	56	56	55	59
Quincampoix.....	58	40	40	59	58	40
Romescamp.....	225	59	148	59	226	58
Saint-Arnoult.....	110	42	73	62	90	52
Saint-Sanson.....	114	57	70	61	77	55
Saint-Vallery.....	42	41	26	66	24	72
Villers-vers-Mont.....	77	59	56	58	54	47
TOTAL	2188	48^e	1586	66^e	2171	49^e

Le rapport des naissances au nombre total des individus est supérieur de un seulement au rapport des décès, proportion très-

faible et qui donne l'explication de l'état presque stationnaire de la population.

La relation des mariages aux naissances est comme 1 : 1 $\frac{37}{100}$; — celle des mariages aux décès, comme 1 : $\frac{36}{100}$. Le nombre des décès est égal, moins dix-sept, à celui des naissances.

La population du canton de *Formerie* est avec celle de l'arrondissement de Beauvais dans le rapport de 1 : 13 $\frac{1}{5}$, et avec la population du département, dans le rapport de 1 : 39 $\frac{8}{100}$.

Constitution physique. La population appartient en général au type picard qui trouve dans une taille moyenne, une face arrondie, des membres vigoureux, des cheveux roux ou châains, des yeux bleus ou grisâtres, ses caractères principaux. Il y a dans la plupart des villages quelques familles qui se distinguent par une stature plus élevée, et semblent provenir d'une autre race primitive; la même remarque a déjà été faite dans les cantons de Crevecœur, Froissy et autres, constituant le seuil séparatif des bassins de la Somme et de l'Oise. Le travail de fabrique, quoiqu'ancien, ne paraît pas avoir exercé une influence aussi contraire au développement des individus que dans les pays limitrophes. Le tempérament sanguin paraît dominer dans l'ensemble de la constitution physique.

Le relevé des opérations du recrutement, pendant l'intervalle des dix années comprises en 1830 et 1840, a fait constater les résultats ci-après exposés, concernant la taille des jeunes gens et les causes des réformes.

Individus ayant moins de 1 ^m	570 (4 pieds 10 pouces) ..	2
—	598 (4 pieds 11 pouces) ..	13
—	625 (5 pieds)	23
—	652 (5 pieds 1 pouce) ...	45
—	679 (— 2 pouces)	36
—	706 (— 3 pouces)	48
—	733 (— 4 pouces)	32
—	761 (— 5 pouces)	21
—	788 (— 6 pouces)	7
—	815 (— 7 pouces)	6
—	842 (— 8 pouces)	3
—	869 (— 9 pouces)	3

239

La taille moyenne est de un mètre six cent soixante-dix-sept millimètres, ou cinq pieds deux pouces à-peu-près. Elle serait un peu plus forte, si elle était calculée sur l'ensemble de la po-

pulation mâle adulte, au lieu d'être établie seulement sur la population soumise aux chances du recrutement, le développement d'un certain nombre d'individus n'étant point encore complet à vingt ans.

Nombre total des individus ayant concouru au tirage : 907 : — nombre moyen par an : 90 $\frac{1}{2}$; — nombre d'individus examinés en conseil de révision : 587 ; — nombre moyen par an : 58 $\frac{1}{2}$; — remplacés, 72 (un huitième environ) ; — nombre moyen par an : 7 ; — nombre d'individus réformés : 261 ; — nombre moyen par an : 26 ; — rapport des réformés : 1 : 2 $\frac{2}{5}$.

<i>Cause des réformes.</i>	<i>Nombre.</i>	<i>Proportion au nombre total.</i>
Perte de doigts.....	6	43°
Perte de dents.....	35	7°
Perte de membres ou autres organes.....	5	52°
Goître.....	3	87°
Claudication.....	4	65°
Autres difformités.....	29	9°
Maladies des os.....	2	»
Myopie.....	3	87°
Autres maladies des yeux.....	3	87°
Teigne.....	6	43°
Maladies de la peau.....	6	43°
Vices scrophuleux.....	13	20°
Maladies de poitrine.....	1	»
Hernies.....	25	10°
Epilepsie.....	2	»
Maladies diverses.....	48	5°
Faiblesse de constitution.....	45	5°
Défaut de taille.....	25	10°

Les deux dernières catégories réunies sont avec le contingent total dans le rapport de 1 : 3 $\frac{1}{10}$, proportion considérable, résultant de la précocité du recrutement, eu égard au développement général de l'espèce humaine dans le canton.

Les cas d'édentation doivent être attribués à l'usage de cidre trop empreint d'acidité.

Le nombre connu des sourds-muets est seulement de dix.

Celui des aveugles-nés comprend dix individus, en quantité égale de chaque sexe.

Le canton de *Formerie* constitue en général un pays salubre, dans lequel les maladies endémiques et les épidémies sont presque inconnues. On ne peut citer aucune affection qui, depuis

cinquante années, ait atteint une partie notable de la population. L'invasion cholérique de 1832 qui parcourut successivement plus de trois cents communes, ne franchit point les limites du canton. L'éruption connue sous le nom de suette miliaire, si fréquente entre l'Oise et la Somme qu'elle a été surnommée *suettes des Picards*, ne s'est jamais développée, avec intensité du moins, dans l'étendue du pays, bien qu'elle ravage trop souvent les villages des cantons voisins.

Les lieux habités sont en général découverts, divisés par des rues larges et aérées, entourés d'herbages ou prairies closes, dont la présence exclut celle des plantations à haute tige qui, dans nombre d'autres contrées rurales, entretiennent une humidité malsaine. Ces conditions sont favorables au maintien de la santé publique.

Les maladies principales sont des inflammations de l'appareil digestif, et des méningites déterminées, pendant l'été, par le travail continu à l'exposition du soleil. Les populations de la vallée de Thérain et des villages situés dans le Bray sont fréquemment atteintes de fièvres intermittentes.

La petite vérole a disparu du pays sous l'influence persévérante du procédé de la vaccine, pratiqué dès l'année 1805 à *Gourchelle*, *Lannoy*, *Romescamp* et *Moliens*. Les vaccinations régulières sont entrées depuis vingt-cinq ans dans les habitudes des familles.

Habitations. Le tableau ci-après fait connaître le nombre des maisons par commune, en 1790, 1806, 1831, et le rapport de chacun au chiffre de la population.

NOMBRE DES MAISONS EN						
COMMUNES.	1790.	° Nombre moyen d'habitans par maison.	1806.	Nombre moyen d'habitans par maison.	1831.	Nombre moyen d'habitans par maison.
Abancourt.....	144	2 9/10	156	4 3/10	176	3 2/5
Blargies	189	3 3/5	286	2 1/5	205	3 1/10
Boutavant.....	50	3 9/10	60	2 1/2	55	3 1/5
Bouvresse.....	58	3 9/10	51	2 2/5	49	2 9/10
Broquier.....	70	2 4/5	69	2 4/5	71	3 1/2
Campeaux.....	189	3 7/10	205	3 4/5	244	3 2/5
Canny.....	68	3	83	3 4/5	109	3 1/5
Esle.....	74	3 1/5	70	4	90	3 3/10
Formerie	356	3 2/5	358	3 7/10	378	3 3/10
Fouilloy.....	86	2 9/10	75	4	74	3 3/5
Gourchelle.....	45	4	40	4 3/5	54	3 7/10
Héricourt.....	102	2 9/10	91	3 7/10	105	3 3/10
Lannoy-Cuillère..	82	4 1/5	105	4 1/5	122	3 7/10
Moliens.....	297	3 1/2	281	3 4/5	304	3 3/5
Monceaux.....	72	3 3/10	68	4	84	3 1/2
Mureaumont.....	90	3 2/5	89	3 2/5	98	3 1/5
Omécourt.....	107	3 1/10	107	3 1/2	101	3 7/10
Quincampoix....	55	4 3/5	50	4 7/10	65	3 3/5
Romescamp.....	216	3 1/10	204	4	271	3 1/5
Saint-Arnoult....	157	3 1/5	181	3	204	3 1/10
Saint-Sanson.....	90	3 4/5	112	3 7/10	125	3 2/5
Saint-Vallery....	41	2 7/10	52	3 7/10	43	4
Villers-vers-Mont.	72	3 2/5	85	4	84	3 2/5
TOTAUX.....	2668	3 2/5	2818	3 3/5	3105	3 2/5

Le nombre des maisons s'est accru de 150 pendant l'intervalle compris entre 1790 et 1806; ce chiffre équivaut au dix-septième environ du contingent de 1790. La population étant demeurée à-peu-près stationnaire, l'accroissement survenu dans la quantité des habitations est une preuve du développement de la richesse générale, et d'une amélioration évidente dans l'état des familles.

L'augmentation entre 1806 et 1831 est seulement de 287, ou d'un peu plus d'un dixième, tandis que le mouvement ascendant de la population a été à peine d'un vingt-septième.

L'accroissement total est de 437 entre 1790 et 1831, ou d'un sixième environ. Le rapport du nombre des maisons à celui des individus demeure le même aux deux termes de la période.

Le nombre des maisons a diminué dans les communes de *Fouilloy, Omécourt*. Il est demeuré à-peu-près stationnaire à *Boutavant, Broquier, Héricourt, Moliens, Saint-Vallery*.

Il s'est accru d'un quart à *Saint-Arnoult, Saint-Sanson*; — d'un tiers à *Campeaux*; — de moitié à *Canny-sur-Thérain*; — de deux tiers à *Lannoy-Cuillère*.

L'accroissement moyen annuel est de 10 $\frac{3}{5}$ %.

Le nombre moyen des maisons par commune est actuellement de cent trente-cinq.

Les villages consistent, pour la plupart, en une seule rue disposée sur le bords d'une route ou d'une ancienne voirie; il s'y joint parfois quelques ruelles accessoires. Les agglomérations résultant du groupement des maisons autour de l'église ou d'un château, sont exceptionnelles dans ce canton.

Les rues sont, en général, dépourvues d'alignement régulier, de chaussée et de nivellement rationnel. Des mares assez nombreuses suppléant à l'absence totale d'eau courante, en interrompent la continuité.

Les maisons sont presque toujours séparées par des jardins ou des herbages; cette disposition constante, notamment dans les petits villages, donne aux lieux habités une étendue superficielle plus apparente que réelle. Elle a pour cause primitive la nécessité de rendre plus difficile la propagation des incendies, fréquents dans une contrée où l'on ne construisait guère autrefois qu'avec des matières combustibles.

Les monumens et les grandes habitations sont construits en briques ou en pierres d'appareil, sur un soubassement de grès ou de cailloux silex. Les maisons de moyenne étendue sont en parpaing ou carreaux de craie dure. Le reste des édifices, de beaucoup plus nombreux, est bâti en torchis ou argile pétrie avec de la paille, dans des encadrements de charpente.

Les grès proviennent de Frétoy, canton de Songeons; les pierres d'appareil, de Belleuse (Somme) ou du canton de Creve-cœur.

On emploie aussi, dans la région méridionale, des grès calcaires portlandiens tirés du pays du Bray.

Le tableau ci-après présente l'état numérique de chaque espèce de toiture, constatée dans les années 1806 et 1831 :

COMMUNES.	1806					1831.				
	MAISONS COUVERTES EN					MAISONS COUVERTES EN				
	Ardoises.	Tuiles.	Tuiles et chaume.	Chaume.	TOTAL.	Ardoises.	Tuiles.	Tuiles et chaume.	Chaume	TOTAL.
Abancourt.....	»	»	»	156	136	4	»	»	172	176
Blargies.....	1	»	2	283	286	4	1	»	200	205
Boutavant.....	»	»	»	60	60	1	»	»	52	53
Bouvresse.....	»	»	»	51	51	»	»	»	49	49
Broquier.....	1	»	»	68	69	2	»	»	69	71
Campeaux.....	4	1	»	200	205	27	3	»	214	244
Canny.....	»	»	4	79	85	2	4	»	103	109
Esle.....	»	2	»	68	70	»	5	»	85	90
Formerie.....	16	93	10	219	338	69	101	»	208	378
Fouilloy.....	1	»	5	71	75	6	1	»	67	74
Gourchelle.....	»	2	»	38	40	1	1	»	52	54
Hericourt.....	1	4	2	84	91	6	10	»	87	103
Lannoy-Cuillère..	2	»	2	101	105	6	2	»	114	122
Mollevus.....	1	1	1	278	281	22	3	»	279	304
Monceaux.....	1	»	»	67	68	3	2	»	79	84
Mureaumont.....	»	»	»	89	89	4	1	»	93	98
Omécourt.....	1	»	1	105	107	4	3	»	94	101
Quincampoix.....	»	»	1	49	50	3	2	»	59	65
Romescamp.....	1	2	»	201	204	12	2	»	257	271
Saint-Arnoult....	»	»	1	180	181	8	1	»	195	204
Saint Sanson.....	»	»	9	103	112	4	4	»	115	123
Saint-Vallery....	1	»	1	30	52	4	1	»	58	43
Villers-vers-Mont.	»	»	4	81	85	6	7	1	70	84
TOTAUX....	51	105	41	2641	2818	198	154	1	2752	3105

RÉSUMÉ COMPARATIF : EN 1806. EN 1831. DIFFÉRENCE.

Nombre total des maisons..	2818	3105	287 en plus.
Toits en ardoises.....	31	198	167 en plus.
— en tuiles.....	105	154	49 en plus.
— en tuiles et chaume...	41	1	40 en moins.
— en chaume.....	2641	2752	111 en plus.

Le nombre des maisons pourvues de toitures incombustibles était, en 1806, de 136, et en 1831, de 352, ce qui établit un accroissement de 329 ou de deux cinquièmes environ.

Le rapport des couvertures solides au nombre des maisons était, en 1806, de 1 : 20 $\frac{7}{10}$, et en 1831, de 1 : 8 $\frac{4}{5}$.

L'emploi du chaume est encore général.

L'ardoise est préférée à la tuile dans les nouvelles constructions parce qu'elle permet l'emploi de charpentes moins coûteuses.

Les tuiles et briques sont prises dans les usines du canton.

Il y a eu dix-huit incendies pendant la période comprise entre 1830 et 1840. L'un de ces accidens a été causé par la foudre ; quatre provenaient de malveillance. Ces sinistres ont détruit dix-neuf maisons, un pressoir et quelques parcelles de bois. Le dommage total a été évalué à cinquante-neuf mille six cent soixante francs.

Mœurs, instruction, etc. Les habitudes du canton de *Formerie* sont celles des populations rurales. La culture des terres y constitue, de beaucoup, la principale occupation ; la confection des serges et surtout l'industrie de la bonneterie fournissent aussi un travail considérable, mais moins important toutefois que dans le siècle dernier. Aucune commune n'exerce une influence marquée sur les autres, et le pays est trop éloigné des grandes villes pour en recevoir une direction morale quelconque. Les habitudes d'ordre et d'économie, l'amour de la famille et de la propriété, qualités dominantes dans tous les tems, de la province de Picardie, constituent et maintiennent l'esprit public. L'habitude du travail est générale ; il n'y a point de bras inoccupés et la mendicité intérieure est inconnue, au moins comme usage permanent.

Les populations tiennent essentiellement à leur existence communale ; l'intérêt local a une grande puissance sur les esprits ; les relations de village à village sont moins fréquentes que dans d'autres contrées.

La sobriété, la régularité de la vie, résultant d'un travail permanent, le respect de la loi, se retrouvent dans toutes les familles.

La nourriture générale est la même que dans les cantons voisins. Le pain mélangé, le porc salé, le fromage, les légumes, y forment la base de l'alimentation. La consommation de la viande fraîche est exceptionnelle, à l'exception des bourgs ou des populations industrielles.

Le cidre que le pays produit en abondance forme la seule boisson habituelle. Le vin est considéré comme objet de luxe.

Les vêtemens sont restés à peu près ce qu'ils étaient au commencement du siècle, mais l'usage des bottes et des chapeaux a reçu une grande extension.

La langue française, mélangée de mots, de locutions picardes et d'expressions normandes, est parlée dans toute l'étendue du canton qui, sous ce rapport, est moins picard que ceux dont il est limitrophe au nord et à l'est.

Toute la population professe la religion catholique; elle est profondément attachée à l'exercice du culte; ici comme dans le reste de la Picardie tous les édifices religieux ont été maintenus quoique plusieurs eussent pu être aliénés comme dépourvus de titre légal.

La persistance dans les usages locaux, les jeux publics sont les mêmes que dans les autres parties de l'ancienne Picardie réunies au département de l'Oise. Mais les croyances populaires ou superstitieuses, les coutumes empiriques y ont peut-être moins d'influence. Les esprits participent à la fois de la perspicacité normande et de la persévérance propre à la Picardie.

La plupart des cimetières sont encore placés autour des églises, et la coutume de réserver à chaque famille une place distincte n'a subi aucune altération. La rareté des épidémies meurtrières empêche que l'opinion soit éclairée sur les nécessités de l'hygiène publique.

Les noms de famille sont au nombre de huit cent soixante-dix. Les plus répandus sont ceux de *Beaurain*, *Lefèvre*, *Despaux* (dérivé de *Epoux*, nom de village), *Choquet*, *Henry*, *Lambert*, *Mabille*, *Gellea*, *Petit*, *Magnier*, *Zeude*, *Prevost*, *Langlois*, *Leblond*, *Dupuis*, *Delamarre*, *Longavesne* (nom de lieu), *Damiens*, *Boulanger*, *Gosselin*, *Haudricourt* (autre nom de lieu).

Les écoles primaires sont au nombre de vingt cinq, les communes de *Formerie* et de *Romescamp* en ayant deux chacune.

Il y a d'ailleurs une école de filles à *Formerie* et une autre à *Campeaux*.

Le tableau ci-après fait connaître le nombre des élèves des écoles primaires à trois époques, celui des individus qui savaient lire et écrire en 1806 et 1831, avec la proportion de ce dernier nombre au contingent de la population.

COMMUNES.	NOMBRE d'écoliers en			NOMBRE d'individus sachant lire et écrire en		PROPORTION relative- ment à la population.
	1806.	1830.	1840	1806.	1831	
Abancourt	20	47	45	60	178	3 $\frac{2}{5}$
Blargies	40	52	52	213	594	1 $\frac{3}{5}$
Boutavant	22	50	20	45	125	1 $\frac{3}{5}$
Bouvresse	27	28	22	42	87	1 $\frac{2}{5}$
Broquier	40	49	50	69	166	1 $\frac{2}{5}$
Campeaux	65	80	67	392	394	2 $\frac{1}{10}$
Canny	52	55	70	43	113	3
Esclé	60	48	54	73	112	2 $\frac{4}{5}$
Formerie	105	162	113	523	713	1 $\frac{3}{5}$
Fouilloy	25	22	27	119	155	2
Gourchelle	22	50	40	28	68	2 $\frac{7}{10}$
Hericourt	30	40	36	158	145	2 $\frac{1}{5}$
Lannoy-Cuillère	50	56	64	121	210	2 $\frac{1}{5}$
Mohiens	62	70	85	347	578	1 $\frac{4}{5}$
Monceaux	39	45	35	64	154	1 $\frac{4}{5}$
Mureaumont	30	35	45	152	175	1 $\frac{9}{10}$
Omecourt	30	50	25	161	178	1 $\frac{7}{10}$
Quincampoix	50	45	40	67	70	3 $\frac{1}{5}$
Romescamp	60	95	100	179	380	2 $\frac{3}{10}$
Saint-Arnoult	45	50	70	180	39	1 $\frac{9}{10}$
Saint-Sanson	50	42	65	118	176	2 $\frac{1}{5}$
Saint-Vallery	27	40	54	34	57	2 $\frac{9}{10}$
Villers-vers-Mont	55	42	40	89	156	2 $\frac{2}{5}$
	1006	1195	1199	3357	5085	2 $\frac{8}{100}$

Le nombre des écoliers s'est accru de cent quatre-vingt-treize ou environ d'un cinquième entre 1806 et 1830. Il n'a pas varié depuis.

Le contingent actuel est, avec la population, dans le rapport de 1 : 8 $\frac{4}{5}$. Il comprend les deux tiers de la population âgée de cinq à quinze ans.

Cette proportion qui se retrouve dans la plupart des cantons ruraux, provient de deux causes principales; l'impossibilité pour les jeunes enfans habitant les hameaux d'aller en hiver à l'école située au chef-lieu de la commune, et la nécessité où se trouvent les familles pauvres d'employer les bras de leurs enfans, dès que ceux-ci peuvent être utilisés d'une manière quelconque. En effet les écoles ne sont guère fréquentées que par des individus âgés de moins de treize ans.

— Le nombre des écoliers diminue de moitié avec le retour de la belle saison, époque de reprise pour les travaux ruraux. Les classes ferment tout à-fait vers le mois d'août et les vacances durent trois mois, terme moyen.

L'enseignement comprend, comme dans les pays voisins, la lecture, l'écriture, l'arithmétique élémentaire; de plus, dans les grandes communes, des notions d'arpentage, d'orthographe et de plain-chant.

Les méthodes dites simultanée et individuelle sont les seules usitées.

Les locaux n'ont pas encore reçu toutes les améliorations qu'exigerait l'hygiène publique. Ils sont en général trop petits, mal aérés et mal éclairés. Ils ont l'inconvénient grave d'être considérés comme une dépendance accessoire du logement de l'instituteur.

Cependant les écoles des principales communes sont constituées dans de meilleures conditions.

La position des instituteurs n'est pas meilleure que dans les cantons voisins. Le traitement insuffisant de ces agens les oblige à cumuler d'autres fonctions avec l'exercice de leur profession principale. Le prix des écoles réglé sur des habitudes très-anciennes, n'ajoute qu'un médiocre supplément à la faiblesse de leurs honoraires.

Le nombre des individus sachant lire et écrire s'est accru d'un peu plus de moitié depuis 1806. Il était alors avec la population dans le rapport de 1 : 3 $\frac{1}{100}$. Il est aujourd'hui dans celui de 1 : 2 $\frac{1}{100}$.

Crimes et délits. Le tableau ci-après présente l'état numérique des crimes et délits qui ont été constatés dans l'étendue du canton pendant la période décennale comprise entre 1830 et 1840.

NATURE DES FAITS.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	TOTAUX.
Assassinat.....	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	2
Meurtre.....	»	»	»	1	2	»	»	»	»	»	1
Incendie.....	»	»	»	»	»	»	1	»	»	2	6
Viol.....	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
Vol avec escalade et effraction.....	4	1	1	2	»	»	»	5	10	1	24
Vol avec escalade.....	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2
Vol sur un grand chemin.....	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1
Vol d'argent.....	1	1	2	1	1	1	4	1	2	2	16
Vol de récoltes.....	1	1	2	»	1	4	»	1	5	4	19
Vol d'effets.....	3	3	1	1	5	»	3	1	4	11	32
Vol d'instruments aratoires.....	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1
Vol d'animaux.....	1	2	»	»	2	2	4	4	1	2	18
Empoisonnement.....	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
Faux en écritures publiques.....	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
Séances.....	»	1	1	5	2	2	5	3	3	3	25
Destruction d'arbres fruitiers.....	»	»	2	»	1	1	1	»	2	»	7
Blessures par imprudence.....	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	2
Destruction de bestiaux.....	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	2
Escroquerie.....	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1
Tapage nocturne, charivari.....	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1
	12	9	10	12	16	11	18	18	29	26	161

Le terme moyen est de seize par an, et sept par commune.

Les faits sont ainsi répartis entre les communes : *Canny-sur-Thérain*, *Formerie*, chacune 17 ; — *Saint-Arnoult*, 16 ; — *Héricourt*, 11 ; — *Campeaux*, *Lannoy-Cuillère*, chacune 10 ; — *Blargies*, 9 ; — *Moliens*, *Romescamp*, chacune 7 ; — *Abancourt*, *Mureaumont*, *Quincampoix*, *Villers-vers-Mont*, chacune 6 ; — *Monceaux*, 5 ; — *Fouilloy*, *Omécourt*, *Saint-Sanson*, *Saint-Vallery*, chacune 4 ; — *Bouvresse*, *Gourchelle*, chacune 3 ; — *Boutavant*, *Broquier*, *Escles*, chacune 2.

Le chiffre moyen annuel des délits est égal à la six cent soixante-deuxième partie de la population.

Le tableau suivant offre l'état numérique des condamnations prononcées par la cour d'assises et par la justice correctionnelle, contre des individus habitant le canton, pendant la période de 1830 à 1840.

NATURE DES FAITS.	PEINES PRONONCÉES	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	TOTAUX.
	Par la cour d'assises.											
Viol sur un enfant...	Travaux forcés à											1
	Par le tribunal correctionnel.											
Coups et blessures...	Emprisonnement	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	2
Vol d'argent.....	Prison.....	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
Vol de récoltes.....	Prison.....	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1
Vol domestique.....	Détention tempo- raire.....	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1
Vol de légumes.....	Prison.....	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1
Vol d'effets.....	Prison.....	»	1	»	»	»	1	4	»	1	2	9
Recel d'objets volés..	Prison.....	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	2
Destruction de plants.	Prison.....	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
Escroquerie.....	Prison.....	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	1
Mendicité habituelle.	Prison.....	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	2
	TOTAUX.....	»	4	5	2	1	1	4	2	1	4	22

Les jugemens ont porté sur quatorze hommes, sept femmes et un mineur âgé de treize ans.

Le terme moyen annuel des condamnations est de 2 %.

Onze morts accidentelles ont été constatées pendant la période décennale de 1830 à 1840. Trois individus se sont noyés, trois ont été écrasés sur la voie publique, deux ont péri par suite de chutes, un autre est mort de froid, un a été tué par imprudence, et un enfant a péri dans les flammes.

Il y a eu, dans le même intervalle, douze suicides commis par six hommes et autant de femmes. Deux ont eu lieu par immersion dans un puits, sept par immersion dans des cours d'eau ou des mares, un par strangulation, un autre par empoisonnement, et un dernier au moyen d'arme à feu.

Quatre de ces événemens ont eu pour cause le chagrin à la suite de mauvaises affaires, deux autres l'aliénation, un le désespoir provenant de maladie incurable. Les motifs des cinq autres suicides sont demeurés inconnus.

Professions et métiers. Voici l'état numérique des principales professions exercées dans le pays :

Apprêteurs de bas.....	134	<i>Report</i>	3594
Armuriers.....	2	Marchands de bois.....	2
Arpenteurs.....	9	— de chiffons.....	2
Aubergistes.....	5	— de comestibles.....	2
Bergers.....	74	— de chevaux.....	1
Blanchisseuses.....	16	— d'œufs.....	8
Bonnetiers.....	1355	— de draps.....	3
Bouchers.....	16	— de fromage.....	3
Boulangers.....	31	— de fer.....	2
Bourrelliers.....	17	— d'huile.....	1
Brasseurs.....	2	— de laines.....	5
Briquettiers.....	14	— de légumes.....	6
Bûcherons.....	39	— de moutons.....	4
Cabaretiers.....	3	— de poisson.....	4
Cafetiers.....	7	— de porcs.....	15
Charcutier.....	1	— de pots.....	1
Chapeliers.....	3	— de rubans.....	1
Charpentiers.....	119	— de tabac.....	1
Charrons.....	37	— de toile.....	3
Chaudronniers.....	6	— de vaches.....	6
Colporteur.....	1	Médecins, chirurgiens, etc.	7
Cordiers.....	5	Ménusiers.....	63
Cordonniers.....	104	Merciers.....	2
Couvreurs en ardoises...	3	Meuniers.....	63
— en chaume.....	45	Miroitiers.....	18
Cultivateurs.....	119	Notaires.....	2
Domestiques.....	412	Ouvriers en laine.....	317
Epiciers.....	34	Propriétaires.....	382
Gardes-bois.....	10	Prêtres.....	14
Gardes-champêtres.....	21	Peintres.....	2
Horlogers.....	5	Potiers.....	47
Huissiers.....	2	Sabotiers.....	5
Instituteurs.....	32	Sergers.....	5
Jardiniers.....	3	Serruriers.....	4
Journaliers.....	619	Tailleurs.....	49
Lingers.....	24	Teinturiers.....	20
Lunetiers.....	92	Tonneliers.....	42
Maçons.....	47	Tisserands.....	18
Maréchaux.....	43	Taupiers.....	6
Marchands de bas.....	65	Tourneurs.....	9
— de blé.....	9	Vitriers.....	4
— de beurre.....	9	Voituriers.....	12
<i>A reporter</i>	3594	TOTAL	4,755

Le nombre des individus exerçant une branche quelconque de l'agriculture (1248), égale le 3^e $\frac{1}{3}$ du nombre total. Ceux qui exercent une profession industrielle forment presque à la moitié, proportion très-considérable, surtout eu égard à la population agricole ; mais on doit remarquer que le contingent de la population industrielle est augmentée par l'adjonction des femmes occupées au travail de la bonneterie, et d'ouvriers tricoteurs qui abandonnent leurs métiers pendant la moisson.

Les individus livrés au commerce de détail (105), équivalent au 24^e du contingent total.

Ceux qui vivent de traitement (80), sont dans le rapport de 1 : 59 $\frac{1}{2}$; — ceux à l'état de domesticité (1031), dans le rapport de 1 : 4 $\frac{1}{2}$, etc.

§. 3. Administration.

Le canton de *Formerie* est placé précisément à la limite des cités ou tribus gauloises des *Ambiani*, des *Caletes* et des *Bellovac*.

La Bresle a toujours été indiquée comme formant l'ancienne limite entre les provinces de Normandie et de Picardie qui, de ce côté, correspondaient aux diocèses de Rouen et d'Amiens. Cependant l'archevêché de Rouen comprenait jusqu'en 1789, comme on va le voir, plusieurs paroisses situées à l'est de la rivière. Probablement cette dérogation à une limite naturelle intervint dans la suite des tems, peut-être par l'influence des grandes circonscriptions seigneuriales ou politiques qui s'établirent pendant le moyen-âge.

Quoi qu'il en soit, le territoire était réparti, avant 1789, ainsi qu'il suit entre trois diocèses :

Les paroisses d'*Abancourt*, *Blargies* avec *Mureaumont*, *Bougresse* avec *Boutavent*, *Formerie*, *Moliens* avec *La Neuville*, *Monceaux-l'abbaye*, *Romescamp* appartenaient au doyenné de Grandvilliers, évêché d'Amiens.

Esclé, *Fouilloy*, *Frettencourt*, *Gourchelle*, *Lannoy-Cuillère*, *Quincampoix*, *Rothois-sur-Bresle* et *Saint-Vallery* étaient compris dans le doyenné d'Aumale, archidiaconé d'Eu, diocèse de Rouen.

Les autres lieux dépendaient de l'évêché de Beauvais, et de l'archidiaconé de Bray, savoir :

dans le doyenné de Bray : *Villers-vers-Mont* ;

dans le doyenné de Montagne : *Broquier* simple vicariat de *Feuquières*, *Campeaux*, *Canny-sur-Thérain*, *Héricourt-Saint-Sanson*, *Omécourt* avec *Colagnies*, *Saint-Arnoult*, *Saint-Sanson*.

L'administration militaire avait les mêmes circonscriptions que l'ecclésiastique; le gouvernement de Picardie comprenait les paroisses du diocèse d'Amiens, celui de Normandie, les paroisses du diocèse de Rouen, et le gouvernement de l'Isle de France, tout le diocèse de Beauvais.

Quant aux circonscriptions judiciaires, les communes d'*Abancourt*, *Blargies*, *Boutavant*, *Bouvresse*, *Broquier*, *Canny-sur-Thérain*, *Campeaux*, *Colagnies*, *Formerie*, *Héricourt*, *Moliens* et *La Neuville*, *Monceaux-l'abbaye*, *Mureaumont*, *Omécourt*, *Romescamp*, *Saint-Arnoult*, *Saint-Sanson* et *Villers-vers-Mont* ressortissaient, dans le baillage d'Amiens, à la prévôté royale de Beauvaisis siégeant à Grandvilliers.

Celles d'*Esclé*, *Fouilloy*, *Frettencourt*, *Gourchelle*, *Lannoy-Cuillère*, *Quincampoix*, *Rothois-sur-Bresle* et *Saint-Vallery* appartenaient au baillage de Caux et à la vicomté de Neufschâtel-en-Bray, de même qu'au diocèse de Rouen.

Le canton était partagé, quant à l'administration civile, entre les généralités d'Amiens, de Rouen et de Paris.

Abancourt, *Blargies*, *Boutavant*, *Bouvresse*, *Formerie*, *La Neuville-Moliens*, *Moliens*, *Monceaux-l'abbaye*, *Mureaumont*, *Romescamp* appartenaient au doyenné de Poix, dans l'élection et généralité d'Amiens.

Broquier, *Campeaux*, *Canny-sur-Thérain*, *Colagnies*, *Héricourt*, *Omécourt*, *Saint-Arnoult*, *Saint-Sanson*, *Villers-vers-Mont* dépendaient de l'élection de Beauvais, dans la généralité de Paris.

Esclé, *Fouilloy*, *Frettencourt*, *Gourchelle*, *Lannoy-Cuillère*, *Quincampoix*, *Rothois-sur-Bresle*, *Saint-Vallery* étaient compris dans l'élection de Neufschâtel, généralité de Rouen.

A l'époque de l'organisation départementale effectuée en 1790, le territoire du canton de *Formerie* fut dévolu au district de Grandvilliers. Les communes y furent ainsi réparties :

canton de Feuquières : *Broquier*, *Colagnies*, *Monceaux-l'abbaye*, *Omécourt*, *Saint-Arnoult*;

canton de *Formerie* : *Blargies*, *Boutavant-la-Grange*, *Bouvresse*, *Campeaux*, *Canny-sur-Thérain*, *Formerie*, *Frettencourt*, *Mureaumont*;

canton de *Romescamp* : *Esclé*, *Gourchelle*, *Lannoy-Cuillère*, *Quincampoix*, *Romescamp* avec *Abancourt*, *Rothois-sur-Bresle*, *Saint-Vallery*;

canton de Sarcus : *Fouilloy*, *La Neuville-Moliens*, *Moliens*;

canton de Songeons : *Héricourt*, *Saint-Sanson*, *Villers-vers-Mont*.

L'arrêté du gouvernement du vingt-trois vendémiaire an X ayant supprimé les cantons de *Romescamp*, de *Sarcus* et de *Songeon*, le premier fut réuni en entier au capton de *Formerie*.

Broquier, *Colagnies*, *Monceaux-l'abbaye*, *Omécourt*, *Saint-Arnoult* passèrent, avec *Loueuse*, de la circonscription de *Feuquières* à celle de *Formerie*.

Il en fut de même de *Fouillois*, de *La Neuville-Moliens*, de *Moliens*, retirés, avec *Saint-Thibault*, du canton de *Sarcus*.

Hericourt, *Saint-Vanson* et *Villers vers-Mont*, furent transférés du canton de *Songeon* à celui-ci, avec *Bazancourt*, *Ernemont-Boutavent*, *Fontenay-Torcy* et *Saint-Denis-court*.

Le canton de *Formerie* comprit alors trente-trois territoires communaux.

Un autre arrêté rendu le trois ventôse an X, en détacha les communes de *Bazancourt*, *Ernemont-Boutavent*, *Fontenay-Torcy*, *Loueuse*, *Saint-Denis-court*, pour les reporter au canton de *Songeon*, et celle de *Saint-Thibault* qui compléta le canton de *Grandvilliers*.

Depuis ce moment, la circonscription générale n'a pas été modifiée, mais le nombre des municipalités a varié par l'institution régulière des communes d'*Abancourt* et de *Boutavent*, par la suppression de celles de *Colagnies*, *Frettencourt*, *Gourchelle*, *La Neuville-Moliens*, *Monceaux*, *Rothois*, et le rétablissement successif de *Gourchelle* et de *Monceaux-l'abbaye*.

Le nombre actuel est de vingt-trois.

ABANCOURT, *Abencourt*, *Abban-court* (*Hebercourt* en 1148, *Abbencuria*, *Abbendicurtis*, *Albericicurtis*), dans la région moyenne du canton, entre *Lannoy-Cuillère* au nord-ouest, *Romescamp* au nord-est, *Saint-Thibault* du canton de *Grandvilliers* à l'est, *Blargies* au sud, *Criquières* (*Seine-Inférieure*) à l'ouest.

Le territoire, à périmètre irrégulièrement quadrangulaire, à superficie déconverte, fait partie du vaste plateau qui s'étend des environs de *Campeaux* jusqu'au département de la Somme. On n'y trouve ni ruisseau ni source.

Le chef-lieu est placé au point d'intersection de la route départementale de *Crillon* à *Formerie*, et d'une voie tendant de *Rouen* vers *Amiens*. La plus grande partie des habitations borde la route départementale. Les maisons, couvertes pour la plupart en chaume, sont séparées par des jardins ou des enclos.

La situation d'*Abancourt* sur une chaussée semble indiquer l'origine romaine de ce village, et en effet on a trouvé en différents points, des tuiles à rebord et d'autres restes incontestables de

cette époque. La tradition locale prétend d'ailleurs que les Templiers y eurent un établissement, sorte de croyance qui dans la Picardie se rapporte presque toujours à des vestiges de constructions romaines.

Des traditions plus certaines attribuent la fondation du chef-lieu aux religieux de l'abbaye de Beaubec, qui possédaient dans ce canton, à une époque reculée, des terres considérables. Il n'y eut d'abord qu'une chapelle avec une seule maison destinée au logement du moine chargé de veiller sur les intérêts de la communauté; c'était alors un prieuré simple.

L'abbaye ayant accensé dans la suite la plus grande partie de son domaine, la population s'accrut assez pour justifier l'érection du prieuré en cure.

L'abbaye avait haute, moyenne et basse justice.

Cependant il y eut dès le quinzième siècle une famille qui portait le nom du pays. Druon d'Abancourt est qualifié de chevalier dans un acte du vingt novembre 1455, concernant le rachat fait par son fils Guillaume de la terre de *Courcelle-les-Campeaux*, aliénée par le susdit Druon.

Les d'Abancourt furent jugés nobles par arrêt du conseil du vingt-un mai 1667.

Gabriel de Sachy, contrôleur-général des fortifications en Picardie, possédait en 1690 le domaine d'*Abancourt*, ou plutôt une terre dans l'étendue de la paroisse. M. de Beaubec en était seigneur dans la deuxième moitié du siècle dernier.

La cure, placée sous l'invocation de la Vierge (Nativité), reconnaissait pour patron l'abbé de Beaubec.

C'est aujourd'hui une simple succursale.

La paroisse d'*Abancourt* qui avait été reconnue comme municipalité en 1790, perdit peu après son indépendance et se trouva réunie, *ipso facto*, à la commune de *Romescamp*. Son existence distincte fut de nouveau confirmée par une ordonnance royale du trois septembre 1823.

L'église est une construction moderne, à chœur polygonal, dont les murs sont mélangés de cailloux-silex et de briques; c'est la partie la plus ancienne. La nef est toute en briques. La façade a été reconstruite en bois avec torchis vers 1726; le clocher couvert d'ardoises la domine. Cet édifice humide à l'intérieur, est lambrissé et pavé en briques.

On voit au milieu du village, à la rencontre de la route départementale et de la voie romaine, un énorme tilleul creux qui n'a pas moins de six mètres de circonférence à la base. Il sert de niche à une statue de la Vierge. Cet arbre est probablement à la

place d'une borne milliaire, ou peut-être d'un monument celtique.

Le hameau d'*Hanicourt*, *Anicourt*, *Henicourt*, *Hennicourt*, divisé en grand et petit *Hanicourt*, est au sud-est du chef-lieu; la section dite grande, touche au territoire de Saint-Thibault (canton de Grandvilliers). On y compte quatre-vingts feux.

On lit dans l'histoire du Diocèse de Grandvilliers (page 11) que *Hanicourt* est l'*Agnonocurtis* donné au monastère de Saint-Denis en France, vers 799, par Ghiselle, sœur de Charlemagne. Cette assertion est erronée; *Agnonocurtis* était à Agnicourt, près de Méru.

La Montagne est un hameau ou plutôt un écart formé de quelques maisons espacées à l'ouest d'*Abancourt*, dominant la vallée de Bresle.

Ce lieu est construit sur les débris d'un emplacement romain, peut-être même d'un camp, car il y a du côté aboutissant à la vallée, un retranchement développé pendant près d'un kilomètre. En pratiquant des fouilles on a trouvé et l'on trouve encore des poteries fines, des amphores, des saitières et tuiles à rebord, des carreaux de grande proportion, ayant près d'un demi-mètre de côté. Plusieurs de ces objets ont été déposés au Musée de la ville de Beauvais par M. Lefèvre. L'intervalle entre *La Montagne* et la voie romaine qui passe au sud, recèle des fondations étendues et les indices de plusieurs puits.

La route départementale de Crillon à Aumale traverse du sud au nord le territoire et le chef-lieu.

Le chemin de grande communication de Gaillefontaine à Poix, assis sur la voie romaine mentionnée plus haut, les traverse aussi dans la direction du sud-ouest au nord-est.

La commune possède une maison d'école et un presbytère.

Le cimetière a été transféré hors du village.

La population est agricole en majeure partie. Quelques habitants se livrent à la fabrique de la bonneterie.

Il y a une briqueterie sur la limite vers *Redderie*.

Contenance : Terres labourables, 415 h. 69,50. — Jardins, 7 h. 41,45. — Bois, 49 h. 60,30. — Vergers et pépinières, 1 h. 62,85. — Herbages, 88 h. 78,70. — Prés, 7 h. 72,15. — Priches, 11 h. 20,10. — Eaux, 0 h. 22,45. — Places, rues, chemins, 9 h. 11,60. — Propriétés bâties, 8 h. 26,95. — Total : 599 hect. 66,05.

Distance de *Formerie*, 7 kil. — De Beauvais, 4 myr. 3 kil. — Marché, *Formerie*. — Bureau de poste, *Formerie*. — Population, 666. — Nombre de maisons, 176. — Revenus communaux, 306 fr.

BLARGIES, *Blargie*, *Blairgies*, *Blergies*, *Bleirgies*, *Blargy*, dans la région moyenne entre *Abancourt* au nord, *Moliens* à l'est, *Monceaux-l'abbaye* au sud-est, *Bouvresse* au sud, *Formerie* au sud-ouest, *Criquiers* (Seine-Inférieure) à l'ouest.

Le territoire constitue une vaste plaine, presque dépourvue de bois, sans mouvement sensible. Le chef-lieu placé vers le centre comprend quelques petites ruelles agglomérées autour de l'église, et une large rue se prolongeant pendant quatorze cents mètres, sur la route départementale de Crillon à Aumale.

Des mares nombreuses suppléent à l'absence totale de sources naturelles.

La rivière de *Bresle* naît sur la limite orientale vis-à-vis *Belleville*.

L'église de *Blargies* était primitivement une dépendance de l'abbaye du Bec. Geoffroy de Beaussault, seigneur du lieu en même tems que de *Formerie*, la donna vers la fin du douzième siècle au prieuré de Saint-Maur, sous condition d'y entretenir deux moines.

La cure, placée sous l'invocation de saint Martin, était dans le patronage de l'abbé du Bec Hellouin. *Mureaumont* en relevait comme vicariat.

Elle est aujourd'hui simple succursale.

Le marquis de Viteaux possédait, dans les derniers tems, la seigneurie de *Blargies*.

L'église est une assez grande construction rectangulaire, avec un chœur de même forme, mais moins large. La façade, moderne, est de briques et cailloux disposés en échiquier. Elle supporte un clocher couvert d'ardoises. La nef est bâtie en briques et le chœur en cailloux; on y voit une fenêtre bouchée réunissant deux ogives sans ornemens. Deux portes latérales en arc surbaissé, aujourd'hui bouchées, donnaient accès dans la nef, dont le lambris, accompagné de têtes saillantes et de torsades, semble dater du seizième siècle.

Le chœur a deux étages de fenêtres modernes.

Le hameau de *Secqueville* forme, au sud du chef-lieu, une seule rue sur la route d'Aumale. Il dépendait de la seigneurie de *Formerie*. Il compte une trentaine de maisons.

Redderie, autre hameau, est situé à l'est, sur la limite de *Moliens*; il formait aussi une seigneurie distincte, possédée en dernier lieu par M. d'Orival. Il se compose aujourd'hui de douze feux.

Belleville, ancien hameau au nord de *Blargies*, y tient aujourd'hui sans discontinuité, formant la rue principale.

Le Petit Moliens est un écart à l'angle nord-est du territoire, près le bois de Lille.

La ferme de *Vallabonet* est un autre écart, vers la limite orientale, à l'origine de la vallée de Bresle, touchant au bois de *Formerie*.

La route départementale de Crillon à Aumale traverse les villages de *Secqueville*, *Blargies* et *Belleville*.

Il y a une maison d'école et un presbytère.

Le cimetière, demeuré près de l'église, est en los par des bornes.

On trouve dans l'étendue du territoire une briqueterie et un moulin à vent.

Une partie de la population fabrique de la bonneterie.

Contenance : Terres labourables, 766 h. 84,65. — Jardins, 7 h. 00,15. — Bois, 61 h. 64,05. — Vergers et pépinières, 0 h. 77,60. — Herbages, 138 h. 11,45. — Friches, 0 h. 29,50. — Places, rues, chemins, 18 h. 43,60. — Propriétés bâties, 14 h. 57,65. — Total : 1007 hect. 68,65.

Distance de *Formerie*, 5 kil. — De Beauvais, 4 myr. 2 kil. — *Marché*, *Formerie*. — Bureau de poste, *Formerie*. — Population, 591. — Nombre de maisons, 205. — Revenus communaux, 542 fr.

BOUTAVANT-LA-GRANGE, *Boutavent*, entre *Bouvresse* au nord, *Monceaux-l'Abbaye* à l'est, *Mureaumont* au sud-est, *Campeaux* au sud, *Canny-sur-Thérain* au sud-ouest, *Formerie* au nord-ouest.

Le territoire, de médiocre étendue, constitue une plaine dont la principale dimension va du sud-ouest au nord-est. Il n'y a point de sources.

Le chef-lieu consiste presque en une seule rue dans la section orientale de la commune, touchant vers le nord au territoire et au village de *Bouvresse* dont il forme la continuation.

Les vestiges épars dans l'étendue de cette commune sont des preuves irrécusables de l'occupation romaine. Il y a près du chemin de *Monceaux*, à l'est de *Boutavent*, un emplacement dont la superficie présente une coloration brune, à cause de l'abondance des fragmens de tuile dont il est rempli. On y a recueilli de grandes tuiles à rebord. La tradition locale prétend que ces débris proviennent d'un établissement de Templiers. Au sud du village et sur le chemin de *Campeaux*, existe un dépôt abondant consistant en tessons et en débris de murailles mélangés de silex et de briques : cet amas a fourni pendant vingt ans des matériaux pour la réparation des routes; la charrue en retire encore des

tuiles à rebord et des briques de grande dimension. Il y existe des restes de fondations, de piliers, de murs ; on y a recueilli des médailles de bronze. M. *Descampeaux* signale également des vestiges semblables à l'ouest de l'église, où l'on voit sur différents points, des bases de murailles à bain de mortier, des tuiles brisées, des monceaux de mâchefer, etc. Tous ces restes sont mélangés de charbon et de cendres qui attestent la destruction des lieux par l'incendie.

On n'a aucun indice sur l'époque de ce désastre ; mais il paraît que dans le quatorzième siècle l'emplacement était encore désert et inculte, car il y eut un long différent entre le seigneur de *Formerie* et l'abbaye de Lannoy, à l'occasion des *pastures*, c'est-à-dire des friches de *Boutavant* et de *Monceaux*, qui furent adjugées à l'abbaye par arrêt de 1387.

La tradition locale veut que le village ait long-tems consisté en deux seules maisons avec une chapelle sans titre, dédiée à saint Vincent.

Boutavant servit sous Louis XIV de refuge aux protestans persécutés. Ils en furent chassés vers 1685, et se retirèrent au *Caulle* près *Aumale*.

A la fin du dix-septième siècle, le village ne dépendait encore d'aucune paroisse, ce qui prouve surabondamment qu'il n'était ni peuplé, ni ancien. Un décret d'Henri Feydeau de Brou, évêque d'Amiens, en date du vingt-un février 1696, le réunit à la cure de *Bouvresse*.

Les habitans s'accommodèrent mal de cette association, contraire aux habitudes des populations picardes. Près d'un siècle après, ils profitèrent du mouvement occasionné par la révolution de 1789, pour se constituer en municipalité ; mais sur la réclamation de la commune de *Bouvresse*, ils lui furent de nouveau soumis, et il faut reconnaître que cette adjonction était justifiée, du moins en apparence, par la disposition des lieux, puisque les deux villages ne forment qu'une seule et même rue.

Une ordonnance du neuf novembre 1834 a consacré définitivement l'existence municipale de *Boutavant*.

Cette commune a continué d'être comprise dans la succursale de *Bouvresse*.

L'église, dédiée à saint Vincent, rebâtie après la première réunion du hameau à *Bouvresse*, fut bénie le vingt-deux décembre 1718. La date de l'année est inscrite sur un pilier du chœur. Le lambris de la nef imite la manière de la renaissance. Le clocher en bois est placé sur la façade.

On y conserve une parcelle des reliques du saint, donnée en 1775 par le cardinal de Luynes.

Le hameau de *Valérien* est situé à la limite sud-ouest du territoire. Il ne comprend plus que cinq maisons.

Le moulin de *Berlure*, *Beurlure*, *Brelure*, entre *Boutavant* et *Valérien* est bâti sur l'emplacement d'un château détruit dès long-tems, dont on voyait encore, vers 1760, quelques ruines à fleur de terre. Une tradition confuse rapporte que la forteresse fut ruinée en 1109, et qu'on lançait, contre ses murailles, des pierres massives au moyen de machines que sept ou huit hommes faisaient mouvoir.

On a recueilli des tuiles romaines dans le voisinage. En allant au nord vers *Formerie* les champs recouvrent des vestiges de constructions considérables.

Il y eut pendant long-tems une petite chapelle au point de rencontre de la route départementale et du chemin de *Compeaux* sur l'emplacement nommé aujourd'hui encore le *Dieu des Goselins*. Elle n'existait plus vers le milieu du dix-huitième siècle.

On remarque dans le bois de la Pierre, au sud du chef-lieu, une fosse circulaire assez spacieuse, signalée par l'opinion populaire comme un lieu d'assemblée pour les sorciers. Le bois de la Pierre était entouré autrefois de nombreuses bornes de grès. Peut-être doit-on voir, dans cette croyance et cette enceinte, l'indice d'un monument ou d'un emplacement celtique.

La route départementale de Crillon à Aumale passe à l'ouest de *Boutavant*.

La commune possède une maison d'école.

Il y a un moulin à vent dans l'étendue du territoire.

La population est principalement agricole.

Contenance : Terres labourables, 335 h. 18. — Jardins, 2 h. 00,75. — Bois, 31 h. 99,50. — Vignes et pépinières, 0 h. 74,50. — Herbages, 56 h. 56,85. — Places, rues, chemins, 5 h. 75,95. — Propriétés bâties, 4 h. 89,15. — Total : 437 hect. 14,70.

Distance de *Formerie*, 3 kil. — De Beauvais, 4 myr. — Marché, *Formerie*. — Bureau de poste, *Formerie*. — Population, 178. — Nombre de maisons, 53. — Revenus communaux, 465 fr.

BOUVRESSE, *Bouveresse*, *Bouvrechie*, *Bouvresches*, *Boverescens* en 1211, *Bovereces*, *Bovereches* en 1221 (*Bouverechia*, *Boverechiæ*), dans la région moyenne entre *Blargies* au nord, *Monceaux-l'abbaye* à l'est, *Boutavant* au sud, *Formerie* à l'ouest.

Commune très-petite depuis qu'on en a séparé la section de *Boutavant*, qui forme aujourd'hui une municipalité. Le territoire est dépourvu de bois et de sources.

Le chef-lieu constitue une seule rue, longue et sinueuse, dirigée du sud au nord, dans la partie moyenne de la superficie.

La commune de *Bouvresse* a long-temps compris dans sa circonscription celle de *Boutavant* qui en a été détachée dans l'année 1834. On lui avait aussi réuni, en 1826, le territoire de *Monceaux-l'abbaye* auquel on a restitué, depuis, son indépendance municipale. Enfin on avait projeté en 1790 d'y adjoindre le hameau de *Secqueville*, qui forme la continuation vers le nord de la rue de *Bouvresse*, comme *Boutavant* en est le prolongement vers le sud.

La commune avait pris le nom de *Bouvresse-Boutavant* depuis le commencement du dix-huitième siècle, après l'adjonction à la cure du hameau de *Boutavant*.

Il est probable que ce lieu a commencé par une bouverie ou ferme cultivée à l'aide de bœufs. Son nom semble l'indiquer. Le territoire est traversé par une voirie fort ancienne, qui a conservé la dénomination de chemin des Bœufs.

Bouvresse appartenait par donation, dans le treizième siècle, à l'abbaye de Charroux en Poitou. Les religieux vendirent, au mois de juin 1299, la seigneurie à Guillaume de Macon, évêque d'Amiens, qui vers 1306 donna la ferme au chapitre de sa cathédrale, en échange du village de Pot dont il voulait faire présent à la Chartreuse d'Abbeville.

Lesurplus du territoire dépendait de la seigneurie de *Formerie*.

La cure, placée sous l'invocation de la Trinité, était conférée par l'évêque d'Amiens; elle avait été érigée après la cession des moines de Charroux.

C'est aujourd'hui une succursale qui embrasse dans son étendue les communes de *Boutavant* et de *Monceaux-l'abbaye*.

Le jour de la fête patronale a lieu, de tout temps, une sorte de pèlerinage, sous le nom de Saint-Sauveur. Les cultivateurs y mettent leurs bestiaux sous la protection du ciel. Les hommes, à cheval, ayant chacun une femme en croupe, font processionnellement le tour de l'église. On y vient des communes voisines ainsi que du Bray normand. Le même usage est pratiqué à Esquennoy près Breteuil, et dans d'autres villages de Picardie.

L'église a été construite au commencement du seizième siècle, pendant l'épiscopat de François de Halluin. C'est l'édifice le plus

remarquable du canton; elle est bâtie en grès, pierre d'appareil et cailloux disposés en échiquier. Sa longueur est de vingt-cinq mètres et sa hauteur de quinze mètres environ. Le chœur, polygonal, est éclairé par des fenêtres ogives géminées, à l'exception de celle de l'axe qui compte trois divisions; les têtes des ogivettes sont trifurcées.

Les fenêtres de la nef paraissent d'une époque postérieure, quoique de forme ogivale.

Il n'y a ni transepts ni latéraux.

Le portail forme saillie entre deux contreforts; il est remarquable par les sculptures qui le décorent. Il constitue une grande arcade à retraits, terminée en fronton aigu. La porte, carrée, est entourée de deux rangs de statuettes mutilées, avec dais, représentant les apôtres; l'arc extérieur est une série de festons trilobés portant sur des impostes à salamandres; l'extrados est orné de pampres et de griffons. Le tympan figurait les trois personnes de la Trinité avec les quatre évangélistes. Tous ces sujets ont éprouvé de fortes dégradations.

Il y a sur chaque côté de la nef une porte en anse de panier.

On voit à l'intérieur une voûte en lambris avec quatre feuilles et pendentifs; elle porte les dates de 1685 et 1698.

Le clocher couvert d'ardoises est central.

Tout le vaisseau est soutenu par de nombreux contreforts.

Il y avait un jubé qui a été transporté au fond de la nef pour servir de tribune. La balustrade, en bois, est ornée de treize statues représentant Jésus-Christ portant le globe du monde, et les douze apôtres.

Le baptistère est de 1536 selon la date inscrite en lettres ogivales sur le piédestal.

La *Briqueterie* est un écart à l'ouest.

La route départementale de Crillon à Aumale forme une partie de la limite au sud-ouest; elle traverse aussi le territoire au nord-ouest en sortant de *Formerie*.

La route départementale de Gaillfontaine à Conti coupe à angle droit la grande rue du chef-lieu.

Les propriétés communales comprennent un presbytère, une maison d'école, une argilière.

Le cimetière, dont la clôture consiste en une série de bornes de grès, tient à l'église.

Il y a une briqueterie dans l'étendue de la commune.

Contenance : Terres labourables, 200 h. 55, 15. — Jardins, 1 h. 50, 80. — Bois, 0 h. 29, 55. — Vergers et pépinières, 0 h.

08,60. — Herbages, 67 h. 16,60. — Argilières, 0 h. 32,40. — Places, rues et chemins, 5 h. 92,45. — Propriétés bâties, 4 h. 09,45. — Total : 280 hect. 01.

Distance de *Formerie*, 3 kil. — De Beauvais, 4 myr. 1 kil. — Marché, *Formerie*. — Bureau de poste, *Formerie*. — Population, 138. — Nombre de maisons, 49. — Revenus communaux, 424 fr.

www.libtool.com.cn

BROQUIER, *Broquiers, Broquer, Brocquiers, Broquéel, Broquié, Brokéel* en 1224, *Brocquet, Broquier-lez-Feuquières (Broquiel vetus apud Fulcherias* en 1216), à la limite méridionale, entre *Moliens* au nord, *Sarcus* du canton de Grandvilliers au nord-est, *Feuquières* du même canton à l'est et au sud.

Le territoire forme une bande longue de plus de quatre kilomètres dans la direction du sud-ouest au nord-est, tandis que la dimension opposée offre à peine sur quelques points une étendue de trois cents mètres. Il constitue un plateau découvert, faiblement incliné vers le sud, dépourvu de sources comme toute la plaine des environs de *Formerie*.

Le chef-lieu consiste en une seule rue large, sinueuse, parsemée de mares, dirigée du sud-ouest vers le nord-est.

Broquier était une dépendance du territoire de *Feuquières* (canton de Grandvilliers). Philippe de Dreux en fit présent, vers 1216, à l'abbaye de Saint-Germer. Les lettres de donation distinguent ce lieu en vieux (*Broquiel vetus*) et nouveau (*Broquiel novum*). Le vieux *Broquier* est aujourd'hui un emplacement sans constructions au nord-est du village.

Broquier fut érigé en vicariat par décret du cardinal de Gesvres, évêque de Beauvais, du vingt-deux décembre 1753.

La seigneurie était partagée entre le marquisat de *Feuquières* et la commanderie de *Sommereux*. Elle fut comprise dans le marquisat de *Sarcus* en 1763 en même tems que *Moliens* et *Feuquières*,

Cette commune est une dépendance de la succursale de *Moliens*.

L'église est un petit édifice moderne construit en cailloux et en grès, lambrissé, sombre, humide, sans ornemens. Elle est dédiée à saint Côme.

La commune possède une école.

Le cimetière, fermé par des bornes de grès, touche à l'église.

La route départementale de Gaillefontaine à Conti traverse l'extrémité méridionale du territoire.

Il y a une briqueterie formant écart, près de la route.

Quelques habitans fabriquent des serges et de la bonneterie.

Contenance : Terres labourables, 238 h. 96,45. — Jardins, 3 h. 21,75. — Bois, 6 h. 56,90. — Vergers et pépinières, 0 h. 76,75. — Herbages, 31 h. 14,90. — Chemins, places, rues, 6 h. 43,60. — Propriétés bâties, 4 h. 47,95. — Total : 291 hect. 58,30.

Distance de *Formerie*, 8 kil. — De Beauvais, 3 myr. 6 kil. — *Marchés*, *Formerie*, Grandvilliers. — Bureau de poste, *Formerie*. — Population, 232. — Nombre de maisons, 71. — Revenus communaux, 261 fr.

CAMPEAUX, *Campeaulx*, (*Campellæ* en 1166), dans la région méridionale, entre *Canny-sur-Thérain* à l'ouest, *Boutavant* et *Mureaumont* au nord, *Saint-Arnoult* à l'est, *Ernemont-Boutavent* du canton de Songeons au sud-est, *Héricourt* et *Saint-Sanson* au sud.

Le territoire de *Campeaux*, l'un d'un plus grands du canton, est enfermé dans un périmètre à-peu-près circulaire; il forme une plaine découverte, légèrement inclinée au sud, dans la partie moyenne de laquelle commence le ravin dit de la Vallée, qui descend vers le Thérain.

Le chef-lieu, presque central, est formé de quatre rues principales croisant à angle droit. La principale, fort large, contient onze mares destinées à suppléer aux sources dont le pays est dépourvu.

Campeaux était compris dans le vidamé de Gerberoy; l'évêque de Beauvais, comme vidame; avait haute et moyenne justice. La seigneurie proprement dite et la basse justice appartenaient par indivis au commandeur de Villedieu et au marquis de Clermont-Thoury.

Le commandeur de Villedieu avait le patronage de la cure, dédiée à saint Sanson.

Ce bénéfice est aujourd'hui le chef-lieu d'une succursale qui embrasse dans son étendue la commune de *Mureaumont*.

L'église est une grande construction à chœur polygonal, à fenêtres postérieures à l'époque des ogives, sauf celle de la chapelle des fonts. Les transepts et la nef sont modernes; le clocher couvert d'ardoises est placé sur le portail. Les voûtes en bois ont les ornemens du seizième siècle. Cet édifice subit en 1692 une réparation générale qui fit disparaître la plupart de ses caractères.

Le hameau de *Courcelle*, *Courcelle-lez-Campeaux*, *Courcelle-Montagne* (c'est-à-dire dans le doyenné de Montagne), *Cuxcellæ* en 1148), n'est plus distinct du chef-lieu, n'en étant séparé que

par l'ancienne chaussée de Beauvais à Dieppe. Il comprend quatre-vingt-dix maisons.

La Chaussée, autre hameau au sud, sur la voie romaine, compte une dizaine de feux.

Baudechon, écart, est sur la limite au sud-ouest de *La Chaussée*.

La maladrerie, de laquelle avaient hérité les chevaliers de Malte, était au nord du chef-lieu, sur l'emplacement qui en a conservé le nom.

La commune n'a d'autres propriétés qu'une école.

Lecimezière trop petit, est demeuré dans l'intérieur du village. Il est entouré de bornes.

Les pauvres jouissent de quelques revenus.

Il y a une briqueterie et un moulin à vent. Une partie de la population fabrique des étoffes de laine et de la bonneterie. Une autre est adonnée à l'industrie de la miroiterie.

Contenance : Terres labourables, 910 h. 22,75. — Jardins, 8 h. 69,25. — Bois, 20 h. 02,10. — Vergers et pépinières, 173 h. 44,95. — Friches, 1 h. 09,30. — Eaux, 0 h. 03,30. — Places, chemins et rues, 18 h. 16,40. — Propriétés bâties, 14 h. 35,80. — Total : 1,146 hect. 03,85.

Distance de *Formerie*, 5 kil. — De Beauvais, 3 myr. 7 kil. — *Marchés* : *Formerie*, Songeons. — Bureau de poste, *Formerie*. — Population, 802. — Nombre de maisons, 244. — Revenus communaux, 1,368 fr.

CANNY-SUR-THÉRAIN, *Canni*, *Cauni*, *Cauny*, *Chauny*, *Calny*, *Canny-Montagne* (*Cainneium* en 1159, *Caigneium* en 1221, *Cannetum*, *Canisium*), dans la région méridionale et sur la limite occidentale, entre *Formerie* au nord, *Boutancourt* au nord-est, *Campeaux* à l'est, *Saint-Sanson* au sud-est, Haussez (Seine-Inférieure) au sud, Grumesnil (Seine-Inférieure) à l'ouest.

Le territoire a, du sud au nord, une étendue qui dépasse cinq kilomètres, tandis que la dimension opposée est à peine de quinze cents mètres. Sa superficie est fort inégale, étant traversée du nord au sud par un large ravin ramifié, et du nord-ouest au sud-est par la vallée de Thérain, à laquelle se réunissent des vallons descendant du haut-Bray. Un tiers environ de la contenance, situé à droite du Thérain, est compris en effet dans le pays de Bray. Les coteaux sont couverts de bois.

Le chef-lieu est dans la vallée, à l'entrée du grand ravin. Il est formé de maisons éparses au bord de la route de Dieppe et de quelques autres chemins.

La terre faisait partie du marquisat d'Haucourt (Seine-Inférieure).

La cure était dans le patronage du chapitre de Gerberoy.

Ce bénéfice eut pendant long-tems le privilège de posséder deux églises paroissiales, la plus ancienne au hameau de Saint-Paterne, la deuxième sous l'invocation de saint Leu ou saint Loup, dans la vallée. Celle-ci commença par être une chapelle avec une confrérie. Elle fut dédiée comme paroissiale le douze novembre 1517, ce qui n'empêcha pas de continuer le service divin alternativement dans l'un et l'autre édifice.

Une tradition locale, destituée de preuves, rapporte que primitivement l'église de Saint-Paterne dépendait du diocèse de Rouen, tandis que l'église Saint Leu était sur le diocèse de Beauvais.

Cunny est compris maintenant dans la succursale de *Saint-Sanson*.

L'église Saint-Leu est construite en grès portlandien, provenant du pays de Bray. La façade qui supporte un clocher couvert d'ardoises, est percée d'une porte ogive romane simple, couronnée par une arcade de dentelures. Une fenêtre en plein-cintre, sans aucun ornement, est pratiquée au-dessus.

L'intérieur est éclairé par de petites baies ogivales, dépourvues de moulures. On voit sur le côté sud une porte semblable à celle de la façade.

Le chœur est un peu plus élevé. Ses voûtes ont des arcs doubleaux portant sur des consoles.

La nef est plafonnée. On lit l'inscription suivante sur l'un des poteaux qui supportent le clocher :

*Ce clocher a été bâti
En 1780 des aumôniers
et tuteurs volontaires
des habitants
par les soins du sieur
Cure, de P. Leclerc mar.
et de R. Leguay syndic*

Le hameau de *Saint-Paterne*, au nord, sur la côte au-dessus du chef-lieu, y est réuni par des maisons intermédiaires. Il comprend une dizaine de maisons.

Moimont ou *Moymont*, autre hameau, est dans la plaine au nord de *Cunny*. Il consiste en une rue longue de dix-sept cents mètres, dont les maisons sont éparses. On y compte trente feux.

Il y avait autrefois une chapelle sous l'invocation de sainte Marguerite.

Caillamont et *La Rue-Loque* sont des écarts sur la rive droite du Thérain.

Merlet, autre écart, touche à *Saint-Paterne*. Il en est de même des fermes nommées les *Chats-huants* et les *Beaurains*.

La route départementale de Beauvais à Dieppe traverse le chef-lieu.

La commune possède une école et un jeu de tamis.

Le cimetière est celui de l'ancienne paroisse *Saint-Paterne*.

Il y a des glaisières, des sablonnières dans la partie du territoire qui dépend du pays de Bray. On compte deux moulins à farine dans la vallée, et une troisième usine employée au frotage mécanique des verres à lunettes.

Quelques habitans confectionnent des cadres à miroirs.

Contenance : Terres labourables, 252 h. 22,20. — Jardins, 3 h. 13,90. Bois, 158 h. 98,45. — Prés, 26 h. 70,25. — Herbages, 133 h. 01,85. — Friches, 3 h. 51,75. — Eaux, 0 h. 05,35. — Places, rues, chemins, 10 h. 93,35. — Propriétés bâties, 2 h. 87,10. — Total : 591 hect. 44,30.

Distance de *Formerie*, 6 kil. — De Beauvais, 3 myr. 8 kil. — *Marchés* : *Formerie*, Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure), Songeons, Gaillefontaine (Seine-Inférieure.) — Bureau de poste, *Formerie*. — Population, 297. — Nombre de maisons, 109. — Revenus communaux, 241 fr.

Escle, *Hescles*, *Escles*, *Ecle*, *Eccles*, *Excles*, *Excle*, *Ecles* (*Eccla*), à la limite nord, entre *Quincampoix* à l'ouest, *Fouilloy* au sud, *Fourcigny* (Somme) à l'est, *Morvilliers* (Somme) au nord.

Très-petite commune comprise dans le prolongement qui, vers le nord, s'étend entre les départemens de la Seine-Inférieure et de la Somme. Le territoire, de figure à-peu-près rectangulaire, est découvert, plane, donnant naissance vers le sud à un ravin qui descend dans le Val de la haie. Le chef-lieu presque central réunit plusieurs rues formées de maisons séparées par des jardins et des herbages.

Il n'y a point de sources dans le pays.

Escle relevait du duché d'Aumale.

La cure, dédiée à saint Pierre, était au douzième siècle à la collation de l'abbaye d'Aumale. Au quinzième et seizième siècles, le commandeur de Villedieu y présentait, et dans les derniers tems le duc d'Aumale.

C'est aujourd'hui une succursale.

L'église est une construction rectangulaire en briques et pierres d'appareil. La porte est en plein-cintre avec moulures du seizième siècle. Une autre porte plus petite en arc surbaissé existe sur le mur nord de la nef. Les fenêtres sont de larges ogives simples à filets prismatiques. Le chœur est carré et plus petit que la nef. Tout l'édifice est couvert d'un lambris sculpté avec accolades, dentelures, pampres, pendentifs à têtes de loup.

Le clocher couvert d'ardoises, pyramidal, est posé sur le portail.

Le baptistère est octogone, portant sur chaque face une niche avec conque, fronton et statuette.

Il y a dans le cimetière une longue croix octogone chargée de fleurs de lys, de F couronnées et de salamandres, indiquant pour époque le règne de François I^{er}.

La route de Paris au Tréport forme limite entre le territoire et le département de la Somme.

La commune possède un presbytère, une maison d'école, quelques terrains à l'état de pâture.

Le cimetière, entouré de haies vives, est demeuré auprès de l'église.

Une partie de la population fabrique de la bonneterie et des étoffes de laine.

Contenance : Terres labourables, 268 h. 50,85. — Jardins, 5 h. 37,85. — Bois, 15 h. 51,50. — Vergers et pépinières, 0 h. 18,15. — Herbages, 30 h. 29,40. — Friches, 2 h. 33,60. — Places, rues, chemins, 6 h. 37,65. — Propriétés bâties, 5 h. 09,35. — Total : 333 hect. 68,35.

Distance de *Formerie*, 1 myr. 5 kil. — De Beauvais, 4 myr. 8 kil. — Marché, Aumale (Seine-Inférieure). — Bureau de poste, Aumale (Seine-Inférieure). — Population, 317. — Nombre de maisons, 90. — Revenus communaux, 354 fr.

FORMERIE, *Fromerie*, *Fromeries*, *Fourmerie*, *Fourmeries*, *Fromeries-en-Bray*, *Fromeryes* (*Fromeriæ*, *Formeria*, *Formeries*), dans la région moyenne et sur la limite occidentale, entre *Blargies* au nord-est, *Bouvresse* à l'est, *Boutavant* au sud-est, *Canny* au sud, *Grumesnil*, *Haucourt* et *Criquières* (Seine-Inférieure) à l'ouest.

Le territoire de *Formerie* constitue un plateau uniforme, à-peu-près rectangulaire, boisé dans la section du nord, limité au sud par la voie romaine connue sous le nom d'ancien chemin de Gournay à Dieppe. Il décrit à l'ouest une saillie anguleuse assez

considérable entre Grumesnil et Criquiers (Seine-Inférieure).

Le bourg, placé dans une position centrale, présente une agglomération ayant l'aspect d'une petite ville. Selon Cambry, il fut entièrement détruit par un incendie en 1703, sauf cinq à six maisons.

Un assez grand nombre d'édifices est bâti en pierres de taille ou en briques. La rue dite de Dieppe forme l'alignement principal agrandi par l'ancien hameau de *Bonnetmare*, que des constructions intermédiaires ont réuni au chef-lieu. Il y a deux places, une triangulaire ornée de plantations, tenant à la route d'Aumale; une autre, plus centrale, rectangulaire.

Formerie était l'une des quatre baronnies du vidamé de Gerberoy.

La seigneurie appartient, dès une époque reculée, à la branche de la maison de Montmorency qui portait le nom de Beausault. Par une charte datée de Beauvais, en 1202, Philippe-Auguste en fit présent, pendant vingt-deux ans, à l'évêque Philippe de Dreux son neveu, pour l'augmentation du vidamé de Gerberoy. Ce domaine était alors *in vadio*, c'est-à-dire sous le sequestre. Les lettres stipulaient que dans le cas où le Roi voudrait le rendre plus tard aux héritiers légitimes, ceux-ci seraient tenus de rembourser tous les frais raisonnables dépensés dans le bourg de *Formerie*, et de reconnaître le tenir à fief et hommage lige de l'évêque.

Huit ans après, Simon de Beausault ayant souscrit à ces conditions, Philippe-Auguste, par une autre charte donnée à Mantes au mois d'août 1210, sanctionna la restitution de la forteresse et seigneurie de *Formerie*.

Le lundi vingt-six juin 1301, Philippe-le-bel qui voyageait en Picardie, séjourna dans le château de *Formerie*.

Des alliances portèrent la seigneurie successivement dans les maisons de Roye, d'Estouteville et de Sainte-Maure. Elle appartenait en 1507 à Adrien de Sainte-Maure, conjointement avec Charles de Boullainvilliers.

Ils eurent pour héritier Antoine Duprat, seigneur de Nantouillet, qui devint premier président au parlement de Paris, puis en 1514 chancelier de France, ensuite après la mort de sa femme, évêque de Meaux, d'Alby, archevêque de Sens, enfin cardinal, et légat à *latere* en France.

Ses descendants directs furent Antoine Duprat, baron de *Formerie* et de Précý, prévôt de Paris;

François Duprat, baron de *Formerie* et de Viteaux, en 1597;

Antoine Duprat, marquis de Viteaux, baron de *Formerie*, de 1632 à 1648.

A la fin du dix-septième siècle les Duprat, seigneurs de *Formerie*, portaient les titres de comte de Barbançon et de marquis de Viteaux. La terre est restée dans cette famille jusqu'en 1790.

Quatorze fiefs et arrière-fiefs en dépendaient. On y suivait la mesure de Catenoy.

Il y avait un droit de péage qui fut supprimé par arrêt du conseil du vingt-un février 1741.

La cure de *Formerie*; d'abord simple dépendance de l'abbaye du Bec, était dès le douzième siècle à la collation du seigneur.

L'église, dédiée à la Vierge, est en dehors du bourg proprement dit, qui est bâti sur l'emplacement de l'ancienne forteresse. Elle est placée vers l'ouest, touchant à la route de Gaillefontaine et au chemin de Villedieu.

C'est une grande construction irrégulière; dont la nef, moderne, présente une façade à trois pignons, avec un portail ogiviforme simulé, les entrées étant latérales. Les transepts sont indiqués par des pignons, mais ils ne dépassent pas l'alignement des latéraux.

Le chœur, polygone, plus élevé que la nef, est construit en briques avec des encadrements en pierre pour les baies. Il est soutenu par de larges contreforts supportant des clochetons engagés à pyramides épineuses. Les fenêtres sont ogivales, larges, à trois divisions semi-circulaires au sommet. On remarque au-dessus une corniche étroite, élégante, avec torsades et feuilles lacinées.

Le clocher est central, hexagone, couvert d'ardoises, très-peu élevé. Il a remplacé une flèche renversée par un ouragan le vingt-cinq mars 1606.

La nef est sombre et lambrissée, ainsi que les autres parties de l'édifice. Les latéraux sont séparés par des piliers sur lesquels on voit le commencement des arcs aigus qui auraient soutenu les voûtes si celles-ci eussent été faites.

Le chœur est vaste; le lambris en est peint à fond bleu, avec des étoiles jaunes et des nervures rouges. On y remarque les dates de 1619 et du vingt-neuf mars 1765.

Une pierre porte l'inscription suivante :

*Le chœur de cette église a été
pavé par la munificence des
enfants de*

*M^r Lucien Delacroix
ancien notaire décédé à
Formerie le 7 février dernier*

Il y avait une chapelle sans titre dans le château.

La Grue est un écart sur la limite occidentale, tenant à Villédieu (Seine-Inférieure).

La Chaussée, autre écart, est au sud, sur la voie romaine qui forme limite avec le territoire de la Seine-Inférieure.

Le Vaudoin ou *Vaudouin*, hameau de dix maisons, est au sud de *Formerie*, et le *Poirier-Daras*, écart, au sud du *Vaudoin*, touchant au terres de *Boutaumont*. www.bibliothol.com.cn

Une ferme dite du *bois de Formerie*, constitue un dernier écart récemment construit, au sud du chef-lieu.

On a découvert près de là en 1841, au lieu dit la *Mare à Saulx*, sous un tertre, des fondations régulières en silex, dont les murs avaient soixante centimètres d'épaisseur. On y recueillit en quantité des tuiles à rebord brisées, des tuiles plates, de grandes briques, des vases vernis, des fragmens de meule, tous débris d'origine romaine.

La route départementale de Gaillefontaine à Conti traverse le bourg de l'ouest à l'est.

La route départementale de Crillon à Aumale le parcourt du sud au nord.

Les propriétés communales comprennent une mairie, deux écoles, un presbytère, une halle, un jeu de tamis.

Le cimetière a été transféré hors du bourg. Il est fermé par des murs et des haies vives.

Il y a un bureau de bienfaisance, un comice agricole, une foire, un marché, des voitures publiques allant à Beauvais et à Forges.

On trouve encore à *Formerie* une compagnie de pompiers, une brigade de gendarmerie, un bureau de poste aux lettres, un relai de poste aux chevaux, des pensionnats et maisons d'éducation pour les filles.

Les établissemens industriels consistent en deux moulins à vent, deux brasseries, des ateliers d'apprêt pour bonneterie.

Il y a une sablonnière dans l'étendue du territoire.

Contenance : Terres labourables, 467 h. 28,20. — Jardins, 8 h. 01,90. — Bois, 90 h. 66,80. — Vergers et pépinières, 17 h. 61,35. — Herbages, 217 h. 08,65. — Friches, 0 h. 07,05. — Prés, 0 h. 92,85. — Sablonnières, 0 h. 01,85. — Eaux, 0 h. 31,45. — Places, rues, chemins, 21 h. 50,10. — Propriétés bâties, 11 h. 62,20. — Total : 835 hect. 11,80.

Distance de Beauvais, 4 myr. 2 kil. — Marché, *Formerie*. — Bureau de poste, *Formerie*. — Population, 1245. — Nombre de maisons, 378. — Revenus communaux, 9,695 fr.

Fouilloy, Fouilloys, Fouilloi (Folloi en 1255 [O. Rigaud]),

à la limite septentrionale, entre *Romescamp* au sud, *Quincampoix* à l'ouest, *Esclé*, *Fourcigny* (Somme) au nord, *Frettemolle* (Somme) à l'est, *Hescamp* (Somme) au sud-est.

La plus grande partie du territoire forme une large saillie vers le département de la Somme. L'ensemble constitue une plaine horizontale donnant naissance, vers le nord, à un ravin rattaché au bassin de la Somme, et vers l'ouest, à un autre ravin qu'on doit considérer comme une branche de la vallée de Bresle. Les hauteurs de ce deuxième valon sont boisées.

Le chef-lieu est formé d'une seule rue, longue d'un kilomètre demi, sur la route de Paris au Tréport. Les maisons sont séparées par des enclos.

Cette commune est dépourvue d'eau de source, comme toutes celles qui occupent la région élevée et crayeuse du canton.

C'était l'un des lieux compris dans le duché d'Aumale.

Il y eut dans le moyen âge une forteresse dont les fondations existent encore au lieu dit le *Catez*; on y voit une double enceinte, profonde de sept mètres, des restes de gros murs, et un puits donnant accès à de vastes souterrains.

Il y avait à *Fouillois* un prieuré fondé par les anciens comtes d'Aumale, dédié sous l'invocation de la Vierge, dont la collation appartenait à l'abbé de Saint-Fuscien. Ce n'était plus depuis longtemps qu'un bénéfice simple.

La cure, également dédiée à la Vierge, était conférée de même par l'abbé de Saint-Fuscien.

Elle est réduite en succursale.

L'église est entièrement construite en briques. La façade et les latéraux ont été bâtis en 1773, selon la date inscrite au-dessus du portail. Le clocher consiste en une longue pyramide couverte d'ardoises, placée sur la façade. On veut que ce clocher, ainsi que le corps de l'édifice remonte à l'année 1463, mais rien n'y paraît et tout semble moderne.

Ce monument, tenu très-proprement, est décoré d'un bel autel.

Le Valladet est un écart à l'ouest du chef-lieu, comprenant un château moderne et une chapelle dédiée à saint Denis.

Il y a d'ailleurs, dans le château, une chapelle domestique autorisée par décret du sept fructidor an XII.

Les médailles romaines sont communes sur le territoire de *Fouillois*, traversé par la voie tendant de Beauvais vers la ville d'Eu.

La route de Paris au Tréport qui forme la grande rue, est précisément assise sur cette voie.

La commune possède un presbytère et une maison d'école.

Le cimetière est maintenant à cinq cents mètres au sud du village. Il est entouré de haies vives.

Il y a une briqueterie dans l'étendue du pays. Une partie de la population fabrique des articles de bonneterie.

Contenance : Terres labourables, 294 h. 67,25. — Jardins, 6 h. 64,35. — Bois, 67 h. 96,40. — Vergers et pépinières, 0 h. 05,75. — Herbages, 78 h. 99,20. — Friches, 0 h. 29,55. — Argilières, 0 h. 14,65. — Eaux, 0 h. 12,50. — Places, rues et chemins, 6 h. 75,10. — Propriétés bâties, 6 h. 25,40. — Total : 461 hect. 90,15.

Distance de *Formerie*, 1 myr. 3 kil. — De *Beauvais*, 4 myr. 7 kil. — *Marché*, Aumale (Seine-Inférieure). — Bureau de poste, Aumale (Seine-Inférieure). — Population, 281. — Nombre de maisons, 74. — Revenus communaux, 271 fr.

GOURCHELLE, *Gourchelles*, *Gourcelles*, *Gourselles*, *Goulonchelles*, *Gouloncelles*, *Golecelle*, *Courcelles* (*Corticella*, *Gole-tella* en 1250).

Très-petite commune de la région septentrionale, située dans le vallon de la haie entre *Quincampoix* au nord, *Lannoy-Ouil-lère* à l'ouest, *Romescamp* au sud-est. La plus grande partie du territoire occupe les deux talus arides de la vallée. Le chef-lieu consiste en une rue sinueuse assise dans le fond sur le chemin d'*Abancourt* à *Quincampoix*. Il y a en outre quelques maisons éparses entre des herbages.

Gourchelle était compris dans le duché d'Aumale.

Le patronage de la cure, sous le vocable de saint Valéri, appartenait au commandeur de Villedieu.

Ce bénéfice fait aujourd'hui partie de la succursale de *Quincampoix*.

La commune elle-même fut réunie à *Quincampoix* par ordonnance du quinze août 1827. Une autre ordonnance, en date du quinze septembre 1833, lui a restitué son existence municipale.

L'église est une petite construction moderne, humide, lambrissée, dont l'aire est inférieure au sol voisin.

Un reliquaire en forme de statuette contient une parcelle de la vraie croix, avec cette inscription :

*Cette S^{te}-Relique a été donnée par François de Gueschart
cheva. Seig. d'Esclé en l'an 1653.*

Il y a des vestiges de construction au lieu dit la Grosse-haie, près le calvaire du Val de la haie. C'est, dit-on, l'emplacement

primitif du village qui, après avoir été entièrement détruit par un incendie, fut rebâti au fond de la vallée.

La commune possède une école, des friches servant au pâturage.

Le cimetière, fermé de haies vives, entoure l'église.

La population est agricole.

Contenance : Terres labourables, 143 h. 35,80. — Jardins, 0 h. 52,25. — Bois, 23 h. 42,75. — Herbages, 25 h. 52,95. — Friches, 23 h. 68,50. — Places, rues et chemins, 2 h. 93,95. — Propriétés bâties, 3 h. 86,05. — Total : 223 hect. 32,25.

Distance de Formerie, 1 myr. - 1 kil. — De Beauvais, 4 myr. 8 kil. — *Marché*, Aumale (Seine-Inférieure). — Bureau de poste, Aumale (Seine-Inférieure). — Population, 215. — Nombre de maisons, 54. — Revenus communaux, 284 fr.

HÉRICOURT-SAINT-SANSON (*Hericurtis*, *Hericuria* (*Hericurt* en 1208), à la limite méridionale, entre *Villers-vers-Mont* au sud-ouest, *Saint-Sanson* à l'ouest, *Campeaux* au nord, *Ernemont* du canton de Songeons à l'est, *Fontenay-Torcy* du même canton au sud-est.

Les deux tiers du territoire appartiennent à la région crayeuse du nord du Thérain ; le reste dépend du pays de Bray. Le chef-lieu est assis dans la vallée ou plutôt sur les talus de la berge gauche. Il consiste en quelques maisons éparses sur divers chemins ; un groupe séparé occupe, à droite de la rivière, la pente du Bois-Ibert.

Héricourt fut au nombre des conquêtes de *Hugues de Gournay*, ainsi que ses annexes *Beaumont* et *La Houssoye*.

Le chapitre de Gerberoy nommait à la cure, dédiée sous l'invocation de saint Martin.

Il y avait une confrérie de la Charité établie à l'autel de la Vierge, à laquelle le pape Alexandre VIII accorda, le treize mars 1690, des indulgences pour sept années. Autres indulgences plénières accordées par le même pape, le dix-sept mars suivant, pour les jours de saint Maur et de saint Martin, le lundi de la Pentecôte et le jour de la Nativité de la Vierge.

Héricourt fait aujourd'hui partie de la succursale de *Villers-vers-Mont*.

L'église est petite, bâtie en cailloux, sans latéraux ni transepts, à chœur polygone. La fenêtre du fond est formée de deux ogives supportant une rose sans ornement.

Le chœur a des arcs aigus croisés avec fleurons aux points d'intersection, retombant sur des consoles ornées d'animaux, dans le goût du quinzième siècle.

La nef et le clocher qu'elle supporte sont modernes.

La ferme de *Beauve*, située au nord-est du chef-lieu, fut acquise dans l'année 1292 par l'abbaye de Saint Lucien, de Mabilley de Beauve, demoiselle de Fouencaut. Les moines furent obligés de la vendre en 1587, à Antoine de Remy seigneur de Montigny, pour subvenir au don de cinquante mille écus offert au Roi à la suite de la Ligne. Ils en obtinrent le retrait en 1706, par arrêt du grand conseil. www.libtool.com.cn

La Houssoye, hameau de quatorze feux, est au nord d'*Héricourt*.

Bois-aux-Moines, au nord-est de *La Houssoye*, est le village le plus considérable de la commune; il comprend plus de cinquante maisons.

Le hameau de *La Chaussée* se compose de quatorze maisons à la limite nord, sur la voie romaine de Beauvais à Dieppe.

Les fermes de *Beaumont* (*Bellus mons*) et de *Beaudechon* forment des écarts touchant aux limites d'Ernemont canton, de Songeons, et de *Campeaux*.

Il y avait autrefois près du bois Ibert un lieu bâti nommé *Monceau* (*Moncellus-Hilberti* en 1146).

La route départementale de Beauvais à Dieppe passe au-dessus d'*Héricourt*.

La commune possède un presbytère et une maison d'école.

Le cimetière, fermé par des bornes, entoure l'église.

Il y a dans l'étendue du territoire une argilière, un four à chaux, une briqueterie, trois moulins à eau. Plusieurs habitants sont adonnés à l'industrie de la lunetterie.

Contenance : Terres labourables, 260 h. 84,50. — Jardins, 4 h. 78,45. — Bois, 37 h. 90,65. — Vergers et pépinières, 1 h. 21,60. — Aunages, 0 h. 07,70. — Herbages, 87 h. 03,85. — Friches, 4 h. 13,60. — Prés, 20 h. 2,60. — Eaux, 0 h. 86,30. — Places, rues et chemins, 9 h. 77,50. — Propriétés bâties, 7 h. 26,05. — Total : 434 hect. 82,80.

Distance de *Formerie*, 1 myr. — De Beauvais, 3 myr. 5 kil. — Marchés, Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure), *Formerie*, Songeons. — Bureau de poste, *Formerie*. — Population, 293. — Nombre de maisons, 103. — Revenus communaux, 345 fr.

LANNOY-GUILLÈRE, *Lannoy*, *Lannoys*, *Launoi*, *Lannoi-sur-Aumale*, *l'Aunoi*, *Aunai* (*Ainctum*).

Cette commune est devenue l'une des plus grandes du canton depuis qu'on lui a réuni les anciennes paroisses de *Rothois* et de *Frettencourt*. Elle est traversée dans sa partie moyenne par la vallée de Brisle, ayant au sud les territoires d'*Abancourt* et de *Romescamp*; à l'est, *Gourchelle* et *Quincampoix*; au nord, *Saint-*

Vallery, Haudricourt (Seine Inférieure); à l'ouest, Criqueurs (Seine-Inférieure).

Le chef-lieu et les hameaux principaux sont dans la vallée. Ils occupent un assez grand espace, quoique formés d'un petit nombre de maisons, parce que les habitations sont entourées de jardins et de terrains enclos.

Les trois paroisses dépendaient du duché d'Aumale.

La section de *Lannoy* compte quarante feux.

La cure, dédiée sous l'invocation de la Vierge, était dans le patronage direct de l'archevêque de Rouen.

Devenue succursale, elle comprend dans sa circonscription la commune de *Saint-Vallery*.

Il y avait anciennement à *Lannoy* un prieuré sous la dépendance de l'abbaye du Pin, diocèse de Poitiers.

L'église, construite en cailloux et briques, paraît moderne. La seule partie caractérisée est le lambris du chœur qui est décoré de pendentifs, de grosses têtes et de sculptures dans le goût du seizième siècle. Le clocher, couvert d'ardoises, est central.

Cuillère, hameau de douze maisons, est sur la limite occidentale.

Le Mesnival, *Ménival*, écart composé d'un château et d'une ferme, est situé au nord-est de *Lannoy*, à droite de la Bresle; on y voit un jardin orné d'arbres exotiques, ayant une vue gracieuse sur la vallée.

Hauville, *Hautville* ou *Auville*, et *Beaulieu*, sont deux autres écarts au nord du *Mesnival*.

La Montignette, ferme et écart, est située sur le coteau à l'est de *Lannoy*, touchant au bois du Roi.

On découvrit en 1843, près du village de *Lannoy*, sur le flanc gauche de la vallée, en allant vers *Rothois*, plusieurs sarcophages en pierre tendre de calcaire grossier. Ils contenaient, outre des squelettes, des ossements mélangés, ce qui indique qu'ils avaient déjà été fouillés.

Rothois-sur-Bresle, *Rothois-Frettencourt*, *Rothois-Saint Vallery*, *Rothois-Romescamp*, *Rotois*, *Rothoy*, *Rotoi*, *Le Rotois* (*Rostoya*, *Rotons*). fut réuni à la commune de *Lannoy* par ordonnance du trente-un mars 1825.

Le village, situé dans la vallée de Bresle, au-dessous du chef-lieu, comprend une vingtaine de maisons entourées de jardins.

Ce lieu était englobé dans le duché d'Aumale depuis l'année 1555, que le duc acquit la seigneurie avec le droit de présenta-

tion à la cure. Cependant, dans les derniers tems, le patronage était alternatif entre le duc d'Aumale qui nommait pendant huit mois, à compter du dix-sept juillet, et le possesseur du fief auquel le choix était dévolu pour les quatre autres mois.

L'église, dédiée à saint Sulpice, est un petit édifice moderne dont la façade est en torchis, la nef en cailloux, le chœur en briques, et le clocher en bois placé sur le portail. Le chœur a une date de 1749. Le lambris de la nef rappelle la manière du seizième siècle.

Montifaut est un écart à l'ouest de *Rothois*.

La commune de *Frettencourt*, *Frétencourt* (*Fretencur* en 1250), fut réunie à celle de *Lannoy* par ordonnance du vingt février 1828 ; son territoire forme avec *Cuillère* l'enclave partielle et considérable qui s'avance dans le pays de *Caux*, entre *Criquières* et *Haudricourt* (Seine-Inférieure). Le village se compose de quarante maisons, disposées en une assez longue rue dans le ravin du même nom, et touchant presque à *Lannoy*.

Ce lieu appartenait aux Templiers. Le commandeur de *Villedieu* avait le patronage de la cure, placée sous l'invocation de saint Pierre.

L'église est une construction moderne en briques et cailloux. Le clocher, couvert d'ardoises, est sur la porte. Le lambris a été rétabli après un incendie survenu en 1697.

On appel le *Dieu de Frettencourt* un arbre situé au nord du village, dans la plaine, à un carrefour de sept chemins. Il couvrait anciennement une grosse pierre qui a été remplacée par une statuette. C'était sans doute un monument celtique.

Près de là et sur le chemin de *Cuillère* à *Lannoy* est un lieu nommé le *Champ-dolent*, qu'on dit avoir été le théâtre d'une bataille sanglante, dont on ne fait connaître ni la date ni les acteurs.

La route départementale de *Crillon* à *Aumale* parcourt, du sud au nord, la division du territoire située à l'est de la *Bresle*.

Les propriétés communales comprennent un presbytère, une école, des terrains à l'état de prairies et de friches ou pâtures, des marnières.

Chaque église a conservé son cimetière, entouré de haies vives.

Il y a un bureau de bienfaisance.

On trouve trois moulins à eau dans la vallée.

La population est agricole.

Contenance : Terres labourables, 910 h. 88,05. — Terres plantées, 4 h. 51,85. — Jardins, 7 h. 34,70. — Pépinières, 0 h.

52,03. — Vergers, 100 h. 43,35. — Herbages, 62 h. 01,17. — Prés, 25 h. 46,50. — Bois, 292 h. 64. — Pâtures, 2 h. 41,30. — Friches, 49 h. 01,25. — Eaux, 1 h. 90,55. — Places, rues et chemins, 19 h. 49,65. — Propriétés bâties, 9 h. 77,50. — Total : 1486 hect. 41,90.

Distance de *Formerie*, 9 kil. — De Beauvais, 4 myr. 7 kil. — Marchés, Aumale (Seine-Inférieure), *Formerie*. — Bureau de poste, *Formerie*. — Population, 462. — Nombre de maisons, 122. — Revenus communaux, 900 fr.

MOLIENS-EN-BEAUVOISIS, *Molliens*, *Moiliens* en 1160, *Mauliens* (*Molanum in Belvacino* en 1262, *Molli-mansum*), sur la limite orientale entre *Monceaux-l'abbaye* au sud-ouest, *Blargies* à l'ouest, Saint-Thibault du canton de Grandvilliers au nord, Sarcus du même canton au nord-est, *Broquier* à l'est.

Le territoire est placé sur le seuil séparatif des bassins de l'Oise et de la Somme; deux ravins naissant dans les sections du nord descendent vers cette dernière rivière, tandis qu'un autre à l'ouest de *Molliens* est dirigé vers la vallée du Thérain. La superficie du pays est généralement découverte. On n'y trouve point de sources.

Le chef-lieu constitue une rue développée pendant un kilomètre et demi, large de cinquante mètres, interrompue par de nombreuses mares. Les maisons sont agglomérées et l'aspect du pays explique la qualification de bourg qu'il a toujours portée.

La dénomination de *Molliens-en-Beauvoisis* ne semble pas justifiée, pour un lieu qui était compris dans le diocèse et dans la généralité d'Amiens.

La seigneurie avait le titre de chatellenie. Elle était partagée entre le commandeur de Saint-Mauvis et le marquis de Sarcus.

Au quinzième siècle, Antoine de Villiers de l'Isle-Adam, père de l'évêque de Beauvais, était seigneur de *Molliens* qui appartenait, dans le siècle suivant, à Charles Do seigneur de Franconville-aux-bois.

La terre passa vers 1763 à la maison de Tiercelin avec le marquisat de Sarcus.

La cure, dédiée à saint Honoré, reconnaissait pour patron l'abbé de Saint-Germer. Le curé portait le titre de prieur.

Devenue simple succursale, elle comprend dans son étendue la commune de *Broquier*.

L'église est un grand édifice, insuffisant cependant pour la population du bourg; elle est très-bien tenue, mais sans intérêt monumental. La façade construite en grès et cailloux formant

échiquier, est couronnée par un pignon de briques ; la nef plus élevée que le chœur est moderne. Le chœur polygonal paraît dater de la fin du seizième siècle. Le clocher terminé par une pyramide couverte d'ardoises a été rétabli vers 1606. Le lambris du chœur est décoré de pendentifs, statuettes, têtes de dragons, etc.

On y conserve des reliques de saint Bénigne données en 1718, et d'autres reliques de saint Pierre et de saint Barnabé rapportées de Rome par Vitet (*Benjamin*), courrier du premier consul, qui était né à *Moliens*.

Le hameau de *Pleuville* ou *Pléville-Moliens*, situé au nord-est du chef-lieu, forme une seule et même rue avec *Broquier*. On y compte soixante maisons. Ce village était compris dans le marquisat de Sarcus. On y suivait la coutume de Gerberoy, tandis que celle d'Aumale était observée à *Moliens*.

Le *Petit-Moliens* est un écart de six ou sept maisons, à l'angle nord-ouest du territoire ; une autre partie de ce lieu dépend, comme on l'a vu, de *Blargies*.

La commune de *La Neuville-Moliens*, *La Neuville-lez-Moliens*, réunie par ordonnance du vingt sept décembre 1826 à celle de *Moliens*, est située au nord du chef-lieu. Elle comprend soixante-quinze maisons formant une rue assez large sur le chemin de *Romescamp* à Feuquières. Ce village semble continuer, à quelque distance, ceux de *Pleuville* et de *Broquier*.

La Neuville était seulement un hameau dont la seigneurie appartenait à M. de Sainte-Aldegonde. Il y avait, sous le titre de saint Nicolas, une chapelle à la nomination du seigneur, qu'on unit, le dix-sept mai 1681, à la collégiale de Sarcus.

Cette petite église fut détruite pendant la révolution. Les habitants en ont reconstruit, en 1826, une nouvelle qui a l'aspect d'une chaumière.

Les habitants de *Moliens* se réunissent le lundi de la Pentecôte à la population de Sarcus, pour aller en pèlerinage à Conti, en mémoire d'une épidémie, pour la cessation de laquelle ils firent un vœu à saint Antoine.

La route départementale de Gaillesfontaine à Conti touche à la limite sud du territoire.

Les propriétés communales comprennent un presbytère et une école. Le cimetière entoure l'église ; sa clôture consiste en une série de bornes de grès.

Il y a un bureau de bienfaisance.

On trouve deux moulins à vent dans l'étendue du territoire.

Moliens est le centre de l'industrie qui a pour objet l'apprêtage

des articles de bonneterie et des étoffes de laines fabriquées dans les cantons de *Formerie* et de *Grandvilliers*, travail qui a déterminé un accroissement notable de la population. Il y avait même autrefois pour la marque des étoffes, un bureau subordonné à celui de *Grandvilliers*, et auquel étaient soumis les fabricans des villages de *Blargies*, *Espaux*, *La Neuville-Moliens*, *Saint-Arnoult*, le *Ply* et *Saint-Thibault*. www.saint-thibault.com.cn

Contenance : Terres labourables, 713 h. 99,75. — Jardins, 14 h. 64,75. — Bois, 74 h. 09,70. — Vergers et pépinières, 0 h. 57,20. — Herbages, 102 h. 14,60. — Argilières, 0 h. 11. — Places, rues, chemins, 19 h. 06. — Eaux, 0 h. 07,50. — Propriétés bâties, 19 h. 15,25. — Total : 943 hect. 85,75.

Distance de *Formerie*, 6 kil. — De *Beauvais*, 4 myr. — **Marché** : *Formerie*. — Bureau de poste, *Grandvilliers*. — Population, 1,029. — Nombre de maisons, 304. — Revenus communaux, 652 fr.

MONCEAUX-L'ABBAYE, *Monceau*, *Montsaulx*, *Montceaux*, *Montchaux*, *Montchaud* (*Moncellus*), entre *Boutavant* et *Bouvresse* à l'est, *Blargies* au nord, *Moliens* au nord-est, *Saint-Arnoult* au sud-est.

Le territoire est situé dans la partie de la plaine centrale qui se rattache par ses versans au bassin de l'Oise. Un ravin descendant vers *Saint-Arnoult* suit à-peu près la ligne moyenne de pente. Le chef-lieu, central, est composé de maisons éparses, entourées d'enclos, disposées en trois rues principales.

On ne trouve aucune source dans l'étendue du pays.

Cette commune, réunie à celle de *Bouvresse* par ordonnance du vingt-sept décembre 1826, en a été séparée de nouveau le vingt-sept juillet 1832.

Le domaine de *Monceaux* qui était une dépendance considérable du territoire de *Saint-Arnoult*, fut donné en 1140 à l'abbaye de Lannoy, par Arnulphe de Briostel. On y mit un curé dans le seizième siècle, et il s'ensuivit un procès avec celui de *Saint-Arnoult*, qui prétendait que les habitans devaient demeurer ses paroissiens ; mais il fut débouté.

Jean d'Auxi, gouverneur d'Artois pour le duc de Bourgogne, possédait la terre de *Monceaux* vers 1486, en même tems que *Blicourt*, *Martincourt*, *Hanvoil* et *Hodencq*. Il passa, après la mort du duc, au service de Louis XI, qui le fit son maître d'hôtel ordinaire, capitaine d'Arques et trésorier général de France en Picardie.

L'abbé de Lannoy nommait à la cure dédiée sous l'invocation de

saint Jacques et de saint Médard, et comprise maintenant dans la succursale de *Bouvresse*. Le curé avait le titre de prieur.

L'église est construite en cailloux, à chœur polygonal, ayant au fond une fenêtre ogive, géminée, dont les divisions ont leurs têtes semi-circulaires. Le portail est ouvert en arc surbaissé. Le clocher, couvert d'ardoises, est placé au-dessus. Le lambris paraît dater du seizième siècle.

On a trouvé des antiquités romaines dans le bois entre *Monceaux* et *Boutavant*.

L'*Egouchet*, hameau composé d'une vingtaine de maisons espacées, est au nord du chef-lieu, vers la limite.

La route départementale de Gaillefontaine à Conti traverse de l'ouest à l'est le territoire et le village.

La commune n'a d'autre propriété qu'une école. Le cimetière, fermé par des murs, entoure l'église.

Une partie de la population s'adonne à l'industrie de la bonneterie.

Contenance : Terres labourables, 290 h. 16,90. — Terres plantées, 3 h. 18,40. — Jardins, 3 h. 37,70. — Bois, 96 h. 92,50. — Vergers et pépinières, 1 h. 39,65. — Herbages, 0 h. 46,90. — Places, rues, chemins, 9 h. 21. — Propriétés bâties, 5 h. 69,90. — Total : 410 hect. 42,35.

Distance de *Formerie*, 5 kil. — De Beauvais, 3 myr. 8 kil. — Marché, *Formerie*. — Bureau de poste, *Formerie*. — Population, 247. — Nombre de maisons, 84. — Revenus communaux, 263 fr.

MURBAUMONT, *Meurialmont*, *Mériaumont*, *Murraumont* (*Murellimons*), entre *Bouvresse* et *Boutavant* au nord, *Campeaux* au sud-ouest, Ernemont du canton de Songeons au sud, *Omécourt* et *Saint-Arnoult* à l'est.

Commune de la région moyenne, dont le territoire généralement plane, donne naissance aux ravins qui descendent vers *Saint-Arnoult* et *Omécourt* pour y former le vallon du Thérinet. Le sol est découvert, privé d'eau courante et de sources.

Cette commune est divisée en deux grandes sections depuis que le territoire de *Colagnies* lui a été réuni.

Mureaumont comprend soixante-cinq feux disposés en une seule rue sur la route de Crillon à *Formerie*.

C'était un vicariat dépendant de la paroisse de *Blargies*; c'est maintenant une annexe de la succursale de *Campeaux*.

L'église, dédiée à saint Christophe, est un petit édifice presque entièrement moderne. Le chœur, polygonal, est la seule partie

qui présente quelques caractères architectoniques. Ses fenêtres sont de larges baies ogivales, dont les sous-divisions sont terminées en plein-cintre, ce qui indique, dans la Picardie, une construction de la fin du seizième siècle. Le clocher, en bois, est placé sur le portail.

L'ancienne commune de *Colagnies* est formée de deux villages portant le même nom. Érigée en municipalité vers 1790, elle fut réunie, par ordonnance du vingt-six juillet 1826, à *Saint-Arnoult*; elle en a été détachée par une loi du treize juin 1841, pour être comprise dans la circonscription de *Mureaumont*.

Colagnies-le-bas, *Collegnie*, *Colagny*, *Colengnies*, *Collagnie*, ancien chef-lieu, est situé dans un ravin au sud et près de *Mureaumont*. C'était une annexe ou chapelle de secours dépendant de la paroisse d'*Omécourt*. Le village était même considéré au commencement du dix-huitième siècle comme subordonné au vicariat ou secours d'*Epaux*.

La terre relevait du comté de Clermont en Beauvaisis.

On y compte trente-deux maisons. Il y a une chapelle moderne, construite en bois dans l'année 1784, dédiée à saint Fiacre.

Colagnies-de-Hen, *Colagnies-d'Ams*, *Colagnies-Dan*, n'est plus qu'une ferme au nord-est du village précédent. Elle dépendait comme lui d'*Omécourt*.

Deux autres hameaux du nom de *Colagnies*, voisins des précédents, sont compris dans le territoire de *Saint-Arnoult*.

La route de Crillon à Aumale passe au-dessus de *Colagnies-le-bas* et dans *Mureaumont*.

La commune possède une école et quelques parcelles de friches vers *Colagnies*.

Le cimetière entoure l'église à *Mureaumont*. Celui de *Colagnies* a été conservé, également autour de la chapelle.

On trouve un moulin à vent dans l'étendue du territoire.

La population partage son temps entre l'industrie de la bonneterie et les travaux agricoles.

Contenance : Terres labourables, 339 h. 89,65. — Jardins, 4 h. 21,40. — Vergers et pépinières, 37 h. 99,35. — Bois, 28 h. 54,50. — Herbages, 39 h. 47,60. — Pâtures, 7 h. 30,80. — Chemins, rues, places, 8 h. 75,30. — Propriétés bâties, 7 h. 26,51. — Total : 473 hect. 65,30.

Distance de Formerie, 5 kil. — De Beauvais, 3 myr. 7 kil. — **Marché**, *Formerie*. — Bureau de poste, *Formerie*. — **Population**, 323. — **Nombre de maisons**, 98. — **Revenus communaux**, 388 fr.

OMÉCOURT, *Aumécourt*, *Homecourt*, *Homercurt*, (*Omercort* en 1170, *Omercurtis* en 1190, *Omericuria* en 1252, *Omericurtis*) ; à l'angle sud-est du canton, entre *Saint-Arnoult* à l'ouest, *Feuquières* et *Hautbos* du canton de *Grandvilliers* au nord, *Saint-Denis-court* du canton de *Songeons* à l'est, *Loueuse* du même canton au sud.

Le territoire est divisé du nord au sud par des ravins dont la réunion dans le canton de *Songeons* constitue la vallée du *Thérinet*. La petite rivière de ce nom a l'une de ses sources à *Omécourt* même. Le village est composé de maisons éparses sur le chemin d'*Epaux* à *Saint-Denis-court*, et sur celui de *Saint-Arnoult*.

Le domaine d'*Omécourt* est ancien. Il était possédé dans le quinzième siècle par *Josse Gourle*, écuyer, qui transigea avec l'évêque de *Beauvais* sur le droit d'usage que les habitants prétendaient dans les pâtures de *Loueuse*, surnommées les *Destroits*.

Dès le commencement du seizième siècle, *Omécourt* appartient à la maison *Cossart d'Espiès*.

Pierre de Cossart, écuyer, seigneur d'*Omécourt*, fut confirmé dans sa noblesse par arrêt de la cour des aydes du quinze septembre 1503. Il fut allié à la maison d'*Orgemont*.

A la fin du même siècle, la terre appartenait à *Adrien de Cossart*, chevalier, seigneur d'*Espieds*, d'*Epaux*, etc., lieutenant des gardes et gentilhomme ordinaire du duc d'*Alençon*, fils d'*Henri II*.

Son fils *Antoine de Cossart*, chevalier, sergent de bataille, épousa, le treize avril 1603, *Marguerite de Carvoisin* qui lui apporta la terre de *Saint-Denis-court*.

De ce mariage vint *Charles de Cossart*, seigneur d'*Espieds*, d'*Omécourt*, *Hodencourt*, *Epaux*, *Boquiaux*, etc., mestre de camp d'un régiment de cavalerie, et ensuite lieutenant-général des armées du roi et conseiller au conseil privé. C'était un des hommes considérables de son tems si fécond en illustrations. Il fut tué en 1656 au siège de *Valenciennes*.

Le domaine d'*Omécourt* n'a pas cessé d'appartenir à ses descendants.

Les armes de cette maison sont : d'argent au chevron alaire d'azur, accompagné de deux cosses de genest de sinople en chef et d'une tête de maure de sable bordé d'or, en pointe. — 1662

Ce lieu était dans le ressort du baillage d'*Amiens* comme relevant d'*Ansauvillers*, quoique dans la généralité de *Paris*. — 1662

Le château, entouré de nombreuses dépendances, a été reconstruit en 1757.

La cure, sous l'invocation de saint Martin, était l'une de celles dont le patronage appartenait à la collégiale de Gerberoy. *Colagnies-le-bas* en dépendait comme secours.

C'est maintenant une succursale à laquelle est réunie la commune de Saint-Deniscourt canton de Songeons.

L'église, construite en cailloux et briques, a une nef moderne, un chœur polygone éclairé par trois fenêtres ogives geminées tertiaires. Elle est sombre. Le lambris du chœur est orné de torsades. Le clocher est au-dessus.

Il y a une chapelle latérale dans laquelle on a conservé cette ancienne inscription :

En l'an M. V. C et I Jan de Soyecourt esc. se de epeaux et Jan Cosart ont f. faire cete chapelle.

Epaux, Espaux, Epeaux, Espeaux, Espaulx (Espalz), hameau de quarante feux, est situé au nord-ouest du chef-lieu, sur la route de *Formerie*. Il était compris dans le comté de Clermont en Beauvaisis.

Il y avait, à une époque reculée, un bénéfice particulier, avec le titre de chapellenie, auquel dépendait *Colagnies-le-bas*. Vers la fin du dix-septième siècle, ce n'était plus qu'un simple secours.

L'église est un petit édifice construit en charpente avec remplissage de briques vernies; elle est couverte en chaume depuis l'année 1823. Une inscription apposée sur le poutrel de la façade indique une réparation générale à la date de 1777. Le lambris est du seizième siècle, à en juger par les dentelures, les fleurons, têtes saillantes, et gueules de dragon dont il est orné.

On y dit encore la messe le dix-sept septembre, jour de saint Lambert, fête patronale.

La route de Crillon à Aumale traverse la section d'*Epaux*.

Les propriétés communales comprennent un presbytère, une école, la place du Frayer plantée vers 1786, une argillière, des terrains à l'état de pâture, indivis avec Loueuse (canton de Songeons), d'autres pâtures dites les Communettes d'*Epaux*.

Le cimetière qui tient à l'église, est entouré de murs.

Il y a un bureau de bienfaisance.

On trouve un moulin à vent dans l'étendue du territoire.

La population compte un certain nombre de bonnetiers.

Contenance : Terres labourables, 598 h. 82,70. — Jardins, 0 h. 52,55. — Bois, 116 h. 57,05. — Vergers et pépinières, 0 h. 57,95. — Herbages, 69 h. 69,40. — Friches, 5 h. 04,95. — Prés, 16 h. 60. — Eaux, 0 h. 03,70. — Places, rues, che-

mins, 13 h. 00,20. — Propriétés bâties, 8 h. 51,45. — Total : 829 hect. 75,65.

Distance de *Formerie*, 1 myr. — De Beauvais, 3 myr. — *Marchés* : Songeons, *Formerie*, Grandvilliers. — Bureau de poste, Songeons. — Population, 312. — Nombre de maisons, 101. — Revenus communaux, 1,511 fr.

www.libtool.com.cn

QUINCAMPOIX, *Quicampoix*, *Quinquenpois*, *Quinquempoix*, *Val de la haie*, *Le Val de la haye*, *Le Val de la haie sur Aumale* (*Vallis de haia*, en 1250 [Pouillé d'O. Rigaud], à l'angle nord-ouest du territoire, entre *Lannoy-Cuillère*, *Gourchelle* au sud, *Fouilloy*, *Esclé* à l'est, *Morvilliers* (Somme) au nord-est, *Aumale* (Seine-Inférieure) au nord, *Haudricourt* (Seine-Inférieure) à l'ouest.

Cette commune occupe presque tout le vallon de la Haie, s'élevant à l'est sur le plateau par des rampes ravinées, comprenant à l'ouest les coteaux couverts du bois de Varembeaumont, descendant ensuite dans la vallée de Bresle, qui forme une partie de la limite. Le ruisseau du Menillet, qui prend naissance sur le territoire, parcourt tout le Val de la haie.

Le chef-lieu consiste en une seule rue dans la vallée, à-peu-près au centre de la commune.

On prétend que le village était situé en premier lieu contre le bois de Varembeaumont, sur le point où l'on voit encore la motte d'un château, et qu'après une destruction totale dont on n'indique ni l'époque ni la cause, la population descendit dans la vallée. C'est alors, ajoute-t-on, que le nouveau chef-lieu prit le nom du vallon, qu'il a porté jusqu'au commencement du dix-huitième siècle. On ne dit pas quel motif y a fait substituer la dénomination actuelle.

Quincampoix était l'une des paroisses du département, comprises dans le duché d'Aumale.

La cure, sous le vocable de saint Samson, était à la collation de l'abbaye de Saint-Fuscien, diocèse d'Amiens.

Elle forme aujourd'hui, avec *Gourchelle*, l'arrondissement d'une succursale.

L'église paraît moderne, quoiqu'on y voie une pierre tombale de 1592. On y remarque aussi des parties d'un lambris décoré de dentelures, d'accolades, de bustes saillans dans le goût du seizième siècle. Le clocher, couvert d'ardoises, est sur la porte.

La commune de *Gourchelle* a été réunie pendant quelques années à celle de *Quincampoix*.

Fleuzy, *Fleuzi*, *Fleuzies*, *Floisi*, *Foilly*, *Füssi*, *Fléchi* (*Flo-*

siacum) est un hameau de vingt maisons à l'angle nord-ouest du canton et du département, vers Aumale.

Il y avait un prieuré du nom de Saint-Cibar, dépendant, comme la cure, de l'abbé de Saint-Fuscien-aux-bois.

L'église appartenait, en 1154, selon Toussaint-Duplessis (1), à l'abbaye d'Aumale, et elle était en 1561 succursale de *Quincampoix*.

Cet édifice, construit en pierre, est dépourvu d'intérêt.

On découvrit en 1837 un sarcophage sur un coteau à l'ouest de *Fleuzy*.

Le *Canada* est un écart dans la vallée de Bresle, au sud de ce hameau.

Beausoleil, autre écart, est situé dans le Val de la haie, entre *Fleuzy* et *Quincampoix*.

La ferme du *Menillet* ou *Mesnillet* constitue un troisième écart vers la limite méridionale, au-dessus du chef-lieu.

La route de Paris au Tréport passe sur le plateau au nord de *Quincampoix*.

La route de Crillon à Aumale parcourt le flanc gauche du Val de la haie.

La commune possède un presbytère, une école, des terrains à l'état de friches et de marais.

Le cimetière, entouré de haies vives, tient à l'église.

Il y a deux moulins à eau dans l'étendue du territoire.

Contenance : Terres labourables, 398 h. 91,75. — Jardins, 7 h. 21,25. — Bois, 336 h. 95,70. — Vergers et pépinières, 0 h. 13,90. — Herbages, 42 h. 88,05. — Pâtures, 0 h. 30,65. — Prés, 48 h. 32,20. — Friches, 74 h. 21,95. — Eaux, 0 h. 98,40. — Places, rues, chemins, 12 h. 91,15. — Propriétés bâties, 5 h. 18,35. — Total : 928 hect. 03,35.

Distance de *Formerie*, 1 myr. 4 kil. — De Beauvais, 5 myr. — Marché, Aumale (Seine-Inférieure). — Bureau de poste, Aumale (Seine-Inférieure). — Population, 242. — Nombre de maisons, 64. — Revenus communaux, 352 fr.

ROMESCAMP, *Romescamps*, *Romecan*, *Romeschamp*, sur la limite nord, entre Saint-Thibault du canton de Grandvilliers, au sud, *Abancourt* au sud-ouest, *Lannoy-Cuillère* à l'ouest, *Gourchelle* au nord-ouest, *Quincampoix*, *Fouilloy*, *Hescamps* (Somme) au nord, *Agnières* (Somme) à l'est.

(1) Description de la haute Normandie, tom. 1, pag. 719.

Territoire vaste à superficie plane, découverte, sans eau courante ni source.

Le chef-lieu, à-peu-près central, forme une large rue au bord de la voie romaine d'Amiens à Rouen. On y compte six grandes mares.

La tradition locale, dérivée peut-être du nom, veut que *Romescamp* soit assis sur l'emplacement d'un camp romain. Il ne reste ni retranchement ni aucun autre vestige qui puisse fournir la preuve matérielle de cette croyance; mais on a recueilli aux environs du chef-lieu, à plusieurs reprises, des médailles d'or et de bronze, avec des objets divers dont l'origine n'est pas douteuse, et il est probable qu'il y eut là une station ou tout au moins un lieu de halte sur la chaussée qui constitue, comme on vient de le dire, la rue principale du bourg.

Le commandeur de Saint-Mauvis était en même-temps seigneur de *Romescamp* et patron de la cure, dédiée à saint Jean-Baptiste.

Cet ancien bénéfice a maintenant le titre de succursale.

L'église constitue une assez grande construction qui a subi plusieurs remaniemens. La façade est en pierres d'appareil mélangées de briques. Elle est pourvue d'une grande arcade ogive inscrivant une porte en arc surbaissé ornée de cannelures. Il y a des chapiteaux presque détruits engagés à hauteur des impostes.

On voit au-dessus de cette porte une fenêtre ogivale à deux divisions couronnées par une rose; les colonnettes sont grêles et désignent l'époque du treizième siècle.

Un contrefort est empreint d'une croix de Malte, un autre de trois fleurs de lys.

Le chœur est construit en silex avec une corniche de briques soutenue sur des modillons de terre cuite. Les fenêtres ont été refaites. Le lambris est orné de quelques têtes saillantes et de pendentifs.

Le clocher, central, est pourvu d'une flèche couverte en ardoises, s'élevant à vingt-huit mètres.

Carroix; *Carrois*; *Carroys*, hameau à l'est et très-près du chef-lieu, est fort de cent maisons en y comprenant l'ancien fief de *Itathomville*, séparé autrefois, aujourd'hui contigu. Il est disposé en une large rue presque aussi longue que celle de *Romescamp*; cinq mares suppléent à l'absence d'eau vives.

Il y a une chapelle dédiée sous l'invocation de la Vierge. C'est une construction moderne dont le chœur a été rebâti en 1761, et le toit rétabli à neuf vers 1828.

Plumtoignon est un écart au nord-ouest du chef-lieu.

Bernapré (*Bernardi pratum*) compte quarante maisons au sud-ouest de *Romescamp*, sur la voie romaine. Ce lieu était un ancien domaine de l'abbaye de Saint-Lucien, qui l'aliéna à la suite des guerres du quinzième siècle.

Bernapré était compris dans le duché d'Aumale.

On découvrit vers 1830, sur un coteau voisin de ce village, un sarcophage en pierre rempli d'ossements mêlés.

La commune d'*Abancourt* fut réunie au territoire de *Romescamp* depuis 1790 jusqu'en 1823.

La route de Paris au Tréport forme une partie de la limite orientale.

La commune possède un presbytère, deux églises, quelques parcelles de terres arables et des pâtures sèches.

Le cimetière clos de murs est contigu à l'église.

Il y a un bureau de bienfaisance.

On trouve une briqueterie et deux moulins à vent dans l'étendue du pays.

Une partie de la population est adonnée à l'industrie de la bonneterie.

Contenance : Terres labourables, 841 h. 05,30. — Jardins, 14 h. 42,30. — Bois, 43 h. 28,55. — Vergers, 0 h. 45,55. — Herbages, 96 h. 74,75. — Pâtures, 11 h. 12,05. — Friches, 3 h. 15,90. — Eaux, 0 h. 09,30. — Places, rues, chemins, 10 h. 69,30. — Propriétés bâties, 18 h. 27,80. — Total : 1061 hect. 84,95.

Distance de *Formerie*, 1 myr. — De Beauvais, 4 myr. 5 kil. — *Marchés*, Aumale (Seine-Inférieure), Grandvilliers, *Formerie*. — Bureau de poste, *Formerie*. — Population, 861. — Nombre de maisons, 271. — Revenus communaux, 1,075 fr.

SAINT-ARNOULT, Saint Arnoul, Arnoult-les-Montagnes en 1794 (*Sanctus Arnulfus* en 1240, *Sanctus Arnulphus*), sur la limite orientale, entre *Monceaux* au nord-ouest, *Mureauxmont* à l'ouest, *Omécourt* au sud, Feuquières du canton de Grandvilliers au nord-est.

Le territoire est divisé par des plis qui se réunissent vers la région méridionale en un ravin profond, formant l'une des origines de la vallée du Thérin.

Il n'y a point d'eau courante ni même de source.

Le chef-lieu comprend trois rues agglomérées dans le vallon, non loin de la limite d'*Omécourt*.

La seigneurie de *Saint-Arnault*, qui relevait du comté de Cler-

mont, appartenait, dans les tems anciens, à la maison de Canny-sur-Thérain. Anthoine d'Halescourt, seigneur de Canny, la vendit en 1609 à l'abbaye de Saint-Germer, pour la somme de dix mille six cents livres.

La cure qui comprit pendant des siècles le territoire de *Monceaux* dans sa circonscription, était à la collation du trésorier de l'église de Beauvais, auquel succéda, dans le seizième siècle, le chapitre diocésain.

Elle a maintenant rang de succursale.

L'église dont les parties les plus anciennes datent au plus du seizième siècle, a été rebâtie presque en entier. Les fenêtres du chœur, d'une chapelle latérale et une de celles de la nef, sont ogivales, géminées, à têtes triflées. Le reste paraît moderne.

Le chœur est lambrissé; le clocher, central, couvert d'ardoises.

On a rencontré des sarcophages au lieu dit le mont Blanc, près du bois qui domine le village.

Marcoquet, Marcoquez, Le Marcoquet, hameau dans la plaine au nord-ouest, comprend près de cinquante feux. Il y a une chapelle dédiée à saint Hubert. C'est un petit bâtiment sans caractère et sans ornemens. On y vient en procession de *Saint-Arnoult* le jour des Rogations.

Colagnies-des-Fenets, hameau à l'ouest du chef-lieu et très-près de *Mureaumont*, comprend vingt-sept maisons.

Colagnies-des-Bois; fort de trente à quarante feux, est au nord du précédent, entre les bois d'Alecourt et de Monceaux.

On a déjà dit que la commune de *Colagnies* avait été réunie pendant quelques années à celle-ci.

Monceaux était primitivement une dépendance de *St-Arnoult*.

La route départementale de Gaillefontaine à Conti forme une partie de la limite vers le nord.

La commune possède une école et un presbytère.

Le cimetière; entouré de bornes, est contigu à l'église.

Les pauvres jouissent de quelques revenus.

Il y a un moulin à vent dans l'étendue du territoire.

La population compte un assez grand nombre de bonnetiers et d'appréteurs.

Contenance : Terres labourables, 578 h. 88,85. — Jardins, 7 h. 92,75. — Pépinières, 0 h. 64,35. — Bois, 63 h. 75,40. — Herbages, 113 h. 59,65. — Pâtures, 0 h. 35,30. — Friches, 1 h. 13,60. — Argilières, 0 h. 12,65. — Rues, chemins; places, 11 h. 21,65. — Propriétés bâties, 11 h. 89. — Total : 789 hect. 53,20.

Distance de *Formerie*, 9 kil. — De Beauvais, 3 myr. 5 kil. —

Marchés, Songeons, *Formerie*. — Bureau de poste, *Formerie*. — Population, 636. — Nombre de maisons, 204. — Revenus communaux, 563 fr.

SAINT SANSON LA-POTERIE, *Saint-Samson, Samson-sur-Thérain* (en 1794); *Saint-Sainson* (*Sanctus Sanso*), dans la région méridionale, entre *Canny* à l'ouest, *Campeaux* au nord, *Héricourt* au sud-est, *Villers-vers-Mont* au sud, *Haussez* (Seine-Inférieure) au sud-ouest.

Le territoire est traversé par la vallée de Thérain et par le ravin dit de la Vallée, qui passe à l'est du chef-lieu. La section à gauche de la rivière constitue un plateau dénudé, tandis que la section opposée, qui dépend du pays de Bray, est couverte de bois.

Le chef-lieu est formé de deux rues principales, l'une située dans la vallée au bord de la route de Dieppe, l'autre s'élevant par un tracé sinueux sur la rampe du plateau.

Saint-Sanson est l'un des vingt-quatre villages que Hugues de Gournay réunit, dans le douzième siècle, à son comté, sous le nom de conquêts ou spéciauxités de Beauvaisis. Il n'en demeura pas moins du vidamé de Gerberoy, et fut le siège de l'une des quatre baronies de cette juridiction, ayant conservé le droit de haute justice, et qu'on nommait aussi les justices ou les filles du vidame.

Ce lieu était possédé vers le milieu du seizième siècle par François de Monceaux, seigneur d'Hanvoile, Grémévillers, Buicourt, etc.

François de Monceaux son petit-fils reprit en 1620 le nom d'Auxi, que sa famille portait depuis quatre cents ans.

François de Monceaux d'Auxi, fils du précédent, fit ériger en 1687 la terre d'Hanvoile en marquisat sous le nom d'Auxi.

Son fils Jacques de Monceaux d'Auxi, marquis d'Auxi, colonel du régiment royal-comtois, fut reçu chevalier des ordres le dix-sept mai 1739.

La fille de celui-ci porta en dot le marquisat d'Auxi avec la terre de *Saint-Sanson* à Hercule André, duc de Fleury, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du roi.

La cure était conférée par le chapitre de Gerberoy.

Elle forme aujourd'hui, avec *Canny*, la circonscription d'une succursale.

L'église, rebâtie vers 1600, imite dans quelques-unes de ses baies le style ogival, mais sans moulures. Les voûtes du chœur paraissent dater du seizième siècle. La nef est lambrissée avec

têtes grimaçantes et pendentifs. Le clocher est une tour carrée posée sur la façade.

Cet édifice recouvre une crypte ou chapelle inférieure, au milieu de laquelle est une fontaine dédiée à sainte Radégonde, patronne du pays, dont on conservait un bras. Il y eut, pendant des siècles, un pèlerinage annuel où l'on venait en foule chercher la guérison des maux de tête, invétérés et des maladies herpétiques. Cet usage s'est perdu dans la révolution, et l'eau de la source remplit aujourd'hui tout le caveau.

La route départementale de Beauvais à Dieppe traverse le territoire et le chef-lieu.

Caillamont est un écart situé sur la droite du Thérain.

Les propriétés communales comprennent un presbytère, une école, un lavoir public, une marnière, douze hectares de terres labourables, deux hectares de friches.

Le cimetière, voisin de l'église, est entouré de haies vives.

Il y a trois moulins à eau, des argilières, une marnière sur le territoire.

Le village de *Saint-Sanson* est renommé pour ses fabriques de creusets et autres poteries.

Contenance : Terres labourables, 225 h. 65,50. — Jardins, 3 h. 87,65. — Bois, 75 h. 68,40. — Vergers et pépinières, 0 h. 11,10. — Prés, 22 h. 81,25. — Herbages, 78 h. 98,30. — Friches, 6 h. 94,30. — Eaux, 1 h. 26,85. — Rues, chemins et places, 9 h. 50,55. — Propriétés bâties, 5 h. 05,15. — Total : 429 hect. 89,05.

Distance de *Formerie*, 8 kil. — de Beauvais, 3 myr. 7 kil. — *Marchés*, *Formerie*, Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure), Songeons. — Bureau de poste, *Formerie*. — Population, 467. — Nombre de maisons, 123. — Revenus communaux, 420 fr.

SAINT-VALLEY-LES-AUMALE, *Saint-Valery*, *Valery-la-Montagne* en 1794, *La Montagne-sur-Bresles* et *Vallée-la-Montagne* en 1794 aussi, *Saint-Valeri-lez-Aumale*, *Saint-Valleri*, *Saint-Valeri* (*Sanctus Valerius*), sur la limite ouest, entre *Lannoy-Cuillère* au sud et à l'ouest, *Villers-sur-Aumale* (Seine-Inférieure) au nord et à l'ouest.

Cette petite commune est située presque en entier sur la rive gauche de la Bresle, appartenant par conséquent à l'ancien pays de Normandie; elle embrasse, sur le plateau qui domine la vallée, un territoire restreint, en partie couvert de bois.

Le chef-lieu ne comprend que quelques maisons entre la Bresle et le vieux chemin d'Aumale à Lannoy.

Saint-Vallery dépendait du duché d'Aumale.

Toussaint Duplessis rapporte qu'en 1177, l'archevêque de Rouen confirma à l'abbaye d'Aumale la possession de l'église, c'est-à-dire le droit de nommer à la cure.

Ce bénéfice qui est consacré sous le vocable de saint Lambert, est compris maintenant dans la succursale de *Lannoy-Cuillère*.

L'église est un petit édifice délabré, de construction moderne. Le lambris de la nef a cependant des torsades et autres ornements du seizième siècle. Le clocher est sur la façade.

Hardonseille ou *Hardoncelles*, hameau de quinze maisons, est dans la plaine à l'est du chef-lieu.

Le *Petit-Beauvais*, autre hameau comprenant dix feux, est situé au sud-est et près de *Saint-Vallery*.

Le *Hameau*, troisième dépendance de *Saint-Vallery*, tient presque au *Petit-Beauvais*; on y compte huit maisons.

La commune possède une école, un jeu de tamis, des terrains à l'état de friche et de marais.

Le cimetière, clos de murs et de haies, entoure l'église.

Il y a un moulin à eau dans la vallée.

La population est agricole.

Contenance : Terres labourables, 229 h. 87,90. — Jardins, 3 h. — Bois, 123 h. 15,60. — Vergers et pépinières, 0 h. 25,10. — Pâtures, 0 h. 70,20. — Prés, 10 h. 46,50. — Herbages, 49 h. 46,55. — Friches, 21 h. 92,55. — Eaux, 0 h. 75,85. — Places, rues, chemins, 6 h. 74,60. — Propriétés bâties, 5 h. 53,20. — Total : 451 hect. 88,05.

Distance de *Formerie*, 1 myr. 1 kil. — De *Beauvais*, 5 myr. — *Marchés*, Aumale (Seine-Inférieure), *Formerie*. — Bureau de poste, Aumale (Seine-Inférieure). — Population, 157. — Nombre de maisons, 43. — Revenus communaux, 307 fr.

VILLERS-VERS-MONT, *Villers-Vermont*, *Villers-Vermont*, (*Villars de Vermont*), à l'extrémité méridionale du canton, entre *Saint-Sanson* au nord, *Héricourt* au nord-est, *Fontenay-Torcy* du canton de Songeons au sud-est, *Bazancourt* du même canton au sud, *Gancourt*, *Doudeauville* (Seine-Inférieure) à l'ouest, *Haussez* (Seine-Inférieure) au nord-ouest.

C'est la seule commune qui soit comprise en entier dans le pays de haut-Bray. Sa superficie est généralement tourmentée; son périmètre affecte une figure rectangulaire, mais avec l'adjonction, vers l'ouest, d'un prolongement de forme bizarre entre les territoires d'*Haussez* et de *Doudeauville* (Seine-Inférieure). Quelques faibles ruisseaux descendent au nord-est vers le *Thérain*.

Le chef-lieu touche à la limite du même côté. Il est formé d'une rue principale, et de deux agglomérations dont les maisons sont séparées par des enclos.

Les seigneurs de *Villers* ont long-tems porté le nom du hameau de *Mercatel*. On voit dans l'église la pierre tombale de Pierre de *Mercatel*, mort le premier avril 1269.

La maison de *Monsieurs* possédait ce lieu au seizième siècle, et de nos jours la maison de *Lévis*.

La cure, dédiée à saint Martin, était conférée par l'évêque de Beauvais.

C'est aujourd'hui une succursale de laquelle fait partie la commune d'*Héricourt*.

L'église a subi plusieurs reconstructions ou additions. C'est un grand édifice à clocher central, à chœur polygone. Le transept sud qui est la partie la plus ancienne, est éclairé par de larges fenêtres ogives divisées en trois ogivettes triflées.

La nef a un lambris du seizième siècle. Le chœur est voûté; les arêtes anguleuses, remaniées, portent sur des consoles. Les voûtes du transept ont des nervures réticulées, avec écussons à médaillons et pendentifs à statuettes.

Il y a quelques restes de vitraux coloriés.

L'ancien village de *Mercatel*, *Mercastel*, *Monceaux-Mercatel*, ne contient plus aujourd'hui que six maisons sur les coteaux au nord du chef-lieu.

Il y avait, dans le château qui subsiste encore, une chapelle dédiée à saint Antoine, instituée en 1615. On y conservait des reliques de saint Gent, apportées du cimetière de Saint-Callixte.

Le Mont-Hennot, *Le Mont-Hullin* sont des écarts au sud et très-rapprochés de *Villers*.

Le Quesnoy, *Le Froid-Guilleux*, autres écarts, sont entre *Mercatel* et *Villers*.

Un lieu nommé *la Ferrière*, sur le chemin de Doudeauville (Seine-Inférieure), indique l'emplacement d'une ancienne exploitation métallurgique.

Les propriétés communales comprennent un presbytère, une école, un jeu de tamis.

Le cimetière, clos de murs, entoure l'église.

La population est agricole.

Contenance : Terres labourables, 256 h. 28,10. — Jardins, 4 h. 25,90. — Bois, 91 h. 87,80. — Vergers, pépinières, 1 h. 82,35. — Prés, 104 h. 98,70. — Herbages, 183 h. 10,70. — Friches, 0 h. 56,45. — Places, rues, chemins, 12 h. 42,20. — Propriétés bâties, 5 h. 30,25. — Total : 660 hect. 62,45.

Distance de *Formerie*, 1 myr. — De Beauvais, 3 myr. 6 kil.
 — Marchés : Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure), Songeons.
 — Bureau de poste, *Formerie*. — Population, 285. — Nombre
 de maisons, 84. — Revenus communaux, 382.

Les établissemens religieux du canton de *Formerie* comprenaient autrefois trois prieurés, un prieuré-cure, vingt-une cures, deux vicariats, dix chapellenies.

Ils se composent aujourd'hui d'une cure, de quatorze succursales et de deux chapelles domestiques.

Les hameaux sont au nombre de vingt-neuf, et les écarts au nombre de trente; réunis aux vingt-trois chefs-lieux de communes, ils forment ensemble quatre-vingt-deux centres distincts d'habitation.

La population moyenne par commune est, comme on l'a déjà dit, de 426 habitans.

La superficie moyenne par commune est de 658 hectares.

Les révenus communaux ordinaires s'élèvent à la somme de quarante-six mille six cent soixante-dix francs, savoir :

Centimes additionnels aux contributions	3,633 ^f
Attributions sur le produit des patentes.....	797
Produit des amendes de police.....	108
Droits de place sur les foires et marchés.....	8,500
Prix de ferme ou de location de biens ruraux.....	1,885
Taxes affouagères et de pâturages (à <i>Gourchelle</i> , <i>Lannoy-Cuillère</i> , <i>Saint-Vallery</i>).....	132
Attributions sur le produit des permis de chasse....	770
Produit d'herbes et fruits de terrains communaux ..	532
Vente de boues.....	2,082
Rentes sur l'état (à <i>Lannoy-Cuillère</i> , <i>Mureaumont</i>)..	202
Taxes communales diverses.....	220
Intérêts des fonds placés au trésor.....	788
Valeur de la prestation en nature.....	20,512
Impositions spéciales pour les chemins vicinaux....	4,789
Subventions pour complément des dépenses ordinaires obligatoires	1,720
	46,670

Le nombre des communes étant de vingt-trois, le revenu moyen de chacune serait de 2,029 fr., et déduction faite du pro-

duit de la prestation en nature et des centimes spéciaux relatifs aux chemins, de 929 fr.

En défalquant le revenu propre à la commune de *Formerie*, on trouve pour les autres communes un contingent moyen de 1,607 fr., réduit à 507 fr. si l'on écarte les produits spéciaux destinés aux chemins.

Les dépenses communales comprennent les articles ci-après :

Frais d'administration.....	4,955
Entretien du mobilier communal.....	1,456
Salaires des gardes-champêtres.....	4,223
Dépenses de police et de salubrité.....	684
Entretien et contribution des propriétés communales.....	1,980
Secours aux établissemens de charité.....	1,203
Dépenses relatives à l'exercice du culte.....	2,543
————— à l'instruction publique.....	7,077
————— à la garde nationale.....	167
Dépenses diverses, fêtes publiques.....	680
Dépenses des chemins vicinaux.....	26,296
Total.....	51,264

La comparaison des recettes et des dépenses communales établit un déficit annuel de près de vingt-neuf mille francs, qui est couvert au moyen de surimpositions locales et des ressources spéciales aux chemins vicinaux.

Le tableau qui suit présente, en série décroissante, la liste comparative des communes sous le triple rapport de leur population, de leur contenance territoriale et de leurs revenus.

NUMÉROS d'ordre.	POPULATION.	SUPERFICIE.	REVENUS.
1	Formerie.	Lannoy-Cuillère.	Formerie.
2	Moliens.	Campeaux.	Omécourt.
3	Campeaux.	Romescamp.	Campeaux.
4	Blargies.	Blargies.	Romescamp.
5	Romescamp.	Moliens.	Lannoy-Cuillère.
6	Saint-Arnoult.	Quincampoix.	Moliens.
7	Lannoy-Cuillère.	Formerie.	Saint-Arnoult.
8	Abancourt.	Omécourt.	Blargies.
9	Omécourt.	Saint-Arnoult.	Boutavant.
10	Muraumont.	Villers-vers-Mont.	Bouvresse.
11	Saint-Sanson.	Abancourt.	Saint-Sanson.
12	Hericourt.	Canny.	Muraumont.
13	Fouilloy.	Fouilloy.	Villers-vers-Mont.
14	Villers-vers-Mont.	Muraumont.	Escles.
15	Canny.	Saint-Vallery.	Quincampoix.
16	Escles.	Boutavant.	Hericourt.
17	Boutavant.	Hericourt.	Saint-Vallery.
18	Broquier.	Saint-Sanson.	Abancourt.
19	Bouvresse.	Monceaux.	Gourchelle.
20	Quincampoix.	Escles.	Fouilloy.
21	Monceaux.	Broquier.	Monceaux.
22	Gourchelle.	Bouvresse.	Broquier.
23	Saint-Vallery.	Gourchelle.	Canny.

La commune de *Formerie* possède une mairie, un presbytère et deux maisons d'école.

Il y a un presbytère et une école dans les communes de *Abancourt*, *Blargies*, *Bouvresse*, *Esclé*, *Fouilloy*, *Hericourt-Saint-Sanson*, *Lannoy-Cuillère*, *Moliens*, *Omécourt*, *Quincampoix*, *Saint-Arnoult*, *Saint-Sanson*, *Villers-vers-Mont*. *Romescamp* possède outre un presbytère deux maisons d'école, l'une desquelles est située dans le hameau de *Carroix*. On trouve seulement une maison d'école à *Boutavant*, *Broquier*, *Campeaux*, *Canny-sur-Thérain*, *Gourchelle*, *Monceaux-l'abbaye*, *Muraumont*, *Saint-Vallery*.

Il y a dans tout le canton une mairie, quinze presbytères, vingt-cinq maisons d'école.

Les terrains communaux comprennent une étendue d'environ deux cent vingt-sept hectares, savoir :

Terres labourables à <i>Romescamp, St.-Sanson</i> ..	14 ^{hect.}	08,04
Prairies à <i>Lannoy-Cuillère</i>	»	24,51
Prairies plantées à <i>Frettencourt</i>	»	76,60
Marais à <i>Lannoy-Cuillère, Quincampoix, Saint-Vallery</i>	1	27,78
Pâtures à <i>Esclé</i>	2	29,82
Larris ou friches à <i>Gouichelle, Lannoy-Cuillère, Frettencourt, Colagnies, Omécourt, Quincampoix, Romescamp, St.-Sanson</i> ...	208	63,90
	227^{hect.}	30,65

Etablissements de charité. Il n'y a pas d'hospice dans le canton. On y trouve sept bureaux de bienfaisance.

Les pauvres de *Campeaux* jouissent d'un revenu de cent francs qui leur a été légué le quinze juillet 1824 par M. *Dupuis* (*François*). Les quêtes annuelles ajoutent une somme de cinquante francs à ce produit, et le tout est employé en distributions d'alimens ou de secours à domicile.

Le bourg de *Formerie* doit à la pitié de M. *Mainé*, l'un de ses curés, l'institution d'une œuvre de bienfaisance dont la fondation remonte au six août 1707. Les revenus se sont accrus successivement par les libéralités de MM. *Duprat*, marquis de *Viteaux*, seigneur de *Formerie*; de M^{me} *Bloquel*, femme d'un marchand du même lieu; de M. *Beurain-Francastel*; de M. *Roche* (*Basilé*), l'un et l'autre marchands à *Formerie*; de M. l'abbé *Bertin*; de M. *Roche* (*Ambroise*), ancien marchand de bas; et enfin de M^{me} *Vasseur-Bigaud*.

Le bureau possède aujourd'hui :

1° 2 hectares 60 a. de terres labourables, sis à <i>Formerie</i> , à <i>Boutavant</i> et à <i>Criquiers</i> (<i>Seine-Inférieure</i>), affermés moyennant.....	155 ^{fr}	» ^c
2° Une maison entourée d'un herbage de 60 ares, louée annuellement 145 fr., terme moyen; ci.....	145	»
3° Rentes sur particuliers.....	86	20
Total des revenus fixes.....	386^{fr}	20^c

Il faut y joindre, comme recettes éventuelles, le produit des quêtes annuelles.....	120	»
celui du prélèvement opéré sur les bals publics....	100	»
produit des concessions de terrains pour sépultures réservées dans le cimetière.....	100	»
secours annuel accordé par la commune.....	200	»

Total..... 906^{fr} 20^c

L'emploi de ces ressources a lieu au moyen d'une distribution en argent effectuée chaque dimanche, sur un état mensuel arrêté par le bureau.

M. *Dufourneaux (Antoine)*, curé de *Lannoy-Cuillère*, a légué en 1654, aux pauvres de sa paroisse, une somme de 1,172 livres qui a servi à acquérir un herbage sis près de *Formerie*, d'une étendue de 1 hect. 02 a. 13 c. Ce domaine est mis en location, et le produit est employé à procurer aux indigens malades des alimens et les secours gratuits de la médecine.

La commune de *Moliens* a constitué en 1838 un bureau chargé de régler l'emploi du prélèvement fait au profit des pauvres, sur le produit des concessions de terrains destinés aux sépultures spéciales. C'est une bien faible ressource pour un bourg aussi considérable.

M. *Guérard (Louis-Antoine)* a légué en 1840, aux pauvres d'*Omécourt*, une rente de vingt-un francs qui est facilement absorbée par des distributions de vivres à domicile.

La commune de *Romescamp* a organisé en 1838, comme celle de *Moliens*, un bureau qui préside à l'emploi du produit des concessions de terrains dans le cimetière communal.

Une institution semblable existe depuis 1843 à *Saint-Arnoult*, maison a réuni au produit très-éventuel des concessions, celui des quêtes annuelles qui rapportent environ quarante francs. L'emploi en est fait spécialement en distributions d'alimens, et dans les tems malheureux la commune supplée à l'insuffisance du revenu.

Routes et chemins. Une route nationale, trois routes départementales, trois chemins de grande communication parcourent le canton de *Formerie*.

La route aujourd'hui nationale n° 15 bis, de Paris au Tréport, forme un seul alignement du sud sud-est au nord nord-ouest. Elle passe à l'extrémité orientale du territoire de *Romescamp*, presque sur la limite de la Somme, pendant un cours de cinq cent soixante mètres. Elle coupe ensuite l'enclave de *Saint-Clair* (Somme), après lequel elle rentre sur le territoire de *Fouilloy* où elle constitue la principale rue du village, sert de limite entre *Esclé*, *Fourcigny* et *Morvillers* (Somme), et pénètre enfin dans ce dernier territoire. La longueur totale de cette section est d'environ trois mille trois cent cinquante mètres.

La traverse du chef-lieu de *Fouilloy* forme une ligne de quinze cent quarante mètres.

La longueur totale de la route, dans le canton, est de douze mille neuf cent quarante mètres environ, à quoi il faut ajouter

mille mètres pour l'enclave de Saint-Clair qui fait partie de la voirie de l'Oise, quoique sur le territoire du département de la Somme.

La largeur est de vingt mètres dans la plus grande partie du parcours.

La chaussée est un empièchement de cailloux-silex, bordé de larges bas-côtés, et ensuite de fossés dont la crête extérieure est plantée de pommiers.

Cette ligne est une voie romaine qui a été successivement classée au nombre des grands chemins, sous le nom de *route de la mer*, puis comprise dans les anciens chemins de grande communication, antérieurs à la loi du 21 mai 1836, ensuite élevée au rang de route départementale, sous la dénomination de n° 12, de Grandvilliers à Aumale, et enfin réintégrée dans la voirie de l'Etat par une loi du 25 mai 1836.

Son tracé ne présente aucun accident ni aucun ouvrage d'art considérable.

La route départementale n° 3, de Beauvais à Dieppe, suit constamment, sur le côté gauche de la rivière de Thérain, une direction S. E. — N. - E. Elle forme au bord du plateau un seul alignement depuis la limite du canton de Songeons jusqu'au ravin de la Vallée qu'elle traverse au moyen d'un lacet; elle parcourt ensuite les rues basses de *Saint-Sanson*, et se maintient dans la vallée pour atteindre, après Canny, le territoire de la Seine-Inférieure.

Sa longueur totale peut être évaluée à six mille cent mètres; sa largeur est de dix mètres; elle est garnie de pommiers sur les deux côtes.

On a établi à *Montplaisir* qui est une dépendance de *Saint-Sanson*, un relai de poste correspondant au sud-est avec celui de Crillon, à la distance d'une poste et demie, et au nord-ouest avec le relai de Gaillefontaine (Seine-Inférieure), à une poste quatre kilomètres.

La section de la route n° 2 appartenant au canton de *Formerie*, est de création nouvelle; elle a été construite par petites parties, entre 1820 et 1830, après qu'on eut statué sur la question demeurée indécise pendant plus de vingt ans, de savoir si l'on maintiendrait l'ancienne direction de la route de Beauvais à Dieppe par *Formerie*, ou si l'on adopterait une autre ligne en remontant la vallée du Thérain pour atteindre Gaillefontaine (Seine-Inférieure).

La route départementale n° 20, de Crillon à Aumale par For-

merie, classée par ordonnance du cinq juin 1837, est formée de deux sections réunies artificiellement sous une même dénomination.

La première, ou plutôt la plus ancienne section, dirigée du sud-ouest au nord-est, pénètre dans le canton par le village d'*Épaulx*, passe entre *Colagnies-le-bas* et *Colagnies-de-Hen*, constitue la grande rue de *Mureaumont* et arrive, après quelques faibles ondulations, sur la place de la foire à *Formerie* où elle se reunit à la route n° 24. Sa longueur totale est de cinq mille huit cents mètres.

Elle a dix mètres de largeur entre fossés; la chaussée est un empierrement de cailloux-silex sur un profil de quatre mètres. Elle est bordée d'arbres fruitiers depuis la limite jusqu'à *Mureaumont*, et ensuite de haies de charme très serrées, à la manière des herbages normands.

La traverse de *Mureaumont* forme une ligne d'environ douze cents mètres. Celle de *Formerie* comprend seulement quatre cent cinquante mètres, dont les alignemens ont été réglés par une ordonnance du trois juillet 1842.

La ligne dont il s'agit faisait partie d'un ancien grand chemin connu sous les noms de route de la mer, route de Paris à Dieppe par Beauvais. Elle appartenait en 1790 à la grande voirie et devait être dirigée de Crillon sur *Formerie*, en passant à Songeons. Décassée à la suite du décret du seize décembre 1811, elle fut conservée à titre de chemin de grande communication, avant que cette sorte de voirie eût reçu une existence légale. La nécessité d'assurer au bourg de *Formerie* des moyens de transport auquel son importance lui donnait droit, a fait créer cette ligne départementale vers le chef-lieu du département et vers la haute-Normandie.

La deuxième section emprunte dans *Formerie* une section de cent quarante mètres à la route de Gailtefontaine à Conti. Elle prend ensuite au nord-est par l'ancien chemin d'Amiens, pour atteindre le village de *Secqueville* après lequel elle court constamment vers le nord, en traversant *Belleville*, *Abancourt*, et passant au *Mesnival*; elle devait se continuer ensuite sur un ancien tracé qui parcourait le bois de Varenbeaumont; mais pour éviter le versant très-rude de ce bois dans la vallée de Bresle, on a établi la chaussée en 1841, à l'est de Varenbeaumont, sur le flanc gauche du Val de la haie. On arrive ainsi par une pente douce dans le hameau de *Fleuzy*, et peu après à la limite de la Seine-Inférieure.

La longueur totale est de quinze mille six cent vingt mètres, et la largeur de dix mètres.

Les alignemens de la traverse de *Formerie* qui comprend, à partir de la route départementale n° 24, une longueur de mille mètres, ont été réglés par ordonnance du trois juillet 1841.

La traverse de *Secqueville* est longue de cinq cent quatre-vingts mètres; celle de *Blargies*, de quatorze cent soixante-dix mètres; celle d'*Abancourt*, de huit cent cinquante mètres.

La route n° 20 a, dans le canton de *Formerie*, un développement total de vingt-un mille quatre cent vingt mètres.

La route départementale n° 24, de Gaillefontaine à Conti, classée par ordonnance du cinq juin 1837, pénètre dans le pays par la limite occidentale du territoire de *Formerie*; elle traverse ce bourg dans sa plus grande étendue, tourne à l'ouest en quittant la route n° 20, coupe à angle droit la grande rue de *Bouvresse*, arrive par un tracé sinueux dans *Monceaux-l'Abbaye*, forme ensuite pendant huit cents mètres environ la limite entre *Monceaux* et *Saint-Arnoult*, puis traverse la plaine au sud-ouest de *Broquier* pour se diriger vers Feuquières, canton de Grandvilliers.

La distance de *Formerie* à la limite de la Seine-Inférieure est, au plus, de neuf cents mètres.

La traverse du bourg forme une section de mille mètres, dont les alignemens ont été réglés par ordonnance du trois juillet 1842; son trajet la conduit devant l'église, dans la rue Mauvené, dans la grande rue, et sur la place de la foire.

La traverse de *Bouvresse*, qui comprend seulement quelques mètres, a été réglementée, quant aux alignemens, par ordonnance du onze mai 1842.

Celle de *Monceaux*, longue de six cent dix mètres, a été réglementée de même par une autre ordonnance du vingt-cinq août 1842.

La longueur totale de la route est de neuf mille cent cinquante mètres et sa largeur de dix mètres entre fossés; elle est garnie, sur les côtés, de jeunes plantations de pommiers. La chaussée est en empierrement de silex, comme celle de tous les chemins assis sur le terrain crayeux.

C'était anciennement l'une des communications de la Picardie vers la ville de Rouen par Grandvilliers et *Formerie*. La section de Grandvilliers à *Formerie* était considérée, avant le classement de 1837, comme une ligne de grande vicinalité.

Un relai établi en 1840 à *Formerie* correspond à l'ouest, avec celui de Grandvilliers, à une distance d'un myriamètre neuf kilomètres, et à l'est avec le relai de Gaillefontaine à une distance d'un myriamètre sept kilomètres.

Le chemin de grande communication de *Formerie* à *Gournay-en-Bray*, commence sur la route départementale n° 20, à l'ouest de *Mureaumont*, empruntant l'ancienne voirie qui allait de *Secqueville* à *Campeaux* par *Bougresse* et *Boutavant*. Il traverse à angle droit la grande rue de *Campeaux* en suivant les rues secondaires pour arriver à *Courcelle*, et de là à *Saint-Sanson* par une seule droite. Son tracé passe à l'est du village pour se réunir à la route départementale n° 3, qu'il suit dans la rue basse de *Saint-Sanson*. Après avoir franchi le Thérain, le chemin remonte jusqu'à *Villers-vers-Mont*, et courant toujours au sud, atteint dans le haut-Bray la limite de *Bazancourt*, canton de *Songreons*, précisément au point le plus méridional du canton de *Formerie*. Son trajet est d'environ neuf mille mètres.

Le chemin de Marseille à *Abancourt* décrit une seule droite de trois mille sept cents mètres depuis l'extrémité méridionale du village d'*Abancourt* jusqu'à l'entrée de *Moliens* dont il parcourt la grande rue. Il se continue ensuite dans la même direction sur le territoire de *Broquier* jusqu'à *Fenquieres*, canton de *Grand-Il-lers*. Sa longueur totale est de six mille trois cents mètres. Il est construit dans les dimensions des routes départementales. Ce chemin combiné avec la route départementale n° 20, établit la communication la plus courte entre les villes de *Beauvais* et d'*Aumale*.

La troisième ligne de grande vicinalité est celle de *Gaillefontaine* à *Poix*, entièrement assise sur la voie romaine qui tendait de *Rouen* vers *Amiens*. Elle ne forme qu'un seul alignement du S.-O. au N.-E., en venant de *Criquiers* (*Seine-Inférieure*), et traversant *Abancourt*, *Bernapré*, *Romescamp* pour arriver à *Saint-Clair* (*Somme*). Sa longueur totale est de six mille cinq cents mètres.

Un quatrième chemin de grande communication a été récemment classé sous la désignation de chemin de *Formerie* à *Hornoy* (*Somme*). Mais le classement ne comprend, jusqu'à présent, qu'une ligne de onze cents mètres sur le territoire de *Fouillox*, depuis la route nationale dans *Fouillox* même, jusqu'à la limite de la *Somme* vers *Frettemolle*.

Les chemins vicinaux ordinaires, au nombre de cent soixante-neuf, ont un développement total de deux cent vingt six kilomètres. En ajoutant à cette longueur celle des lignes de grande voirie et de grande vicinalité, on trouve un développement total

de deux cent quatre-vingt-huit mille trois cent quatre-vingts mètres, ou de soixante-douze lieues environ pour l'ensemble de communications dont l'utilité a été légalement constatée.

Il existe en outre quatre cent un chemins publics non classés.

Les chemins classés sont généralement entretenus dans un état satisfaisant de viabilité. Le plateau septentrional, dépourvu de grands bois et d'eau, ~~lâssis sur la craie~~, présente de bonnes conditions pour la conservation de la voie publique et fournit des matériaux abondants à l'entretien. Il en est tout autrement dans la petite section du pays de Bray, dont la superficie trop argileuse devient presque impraticable pendant la saison des pluies.

Les communications remarquables, soit par leur antiquité, soit par leur importance ancienne, sont :

1° la voie romaine de Beauvais à Eu, sur laquelle est assise la route actuelle du Tréport;

2° l'autre voie occupée par le chemin de Gaillefontaine à Poix;

3° une troisième voie romaine, dans la direction de Beauvais à Dieppe, venant de Longuavesne, canton de Songeons, passant à *Courcelle-Campeaux*, formant limite entre les territoires d'*Héricourt-Saint-Sanson* et d'Ernemont, entre *Boutavant* et *Canny*, entre *Formerie* et Grumesnil (Seine-Inférieure). Cette ligne, connue sous les noms de vieille route, chaussée royale de Dieppe, ancienne route de Dieppe à Gournay, traverse plusieurs villages qui portent le nom significatif de Chaussée, La Chaussée-d'Ernemont, La Chaussée-d'Héricourt, La Chaussée-de-Campeaux ou de Courcelle, La Chaussée territoire de Formerie;

4° l'ancien chemin d'Aumale à Gerberoy, passant dans le bois de Varembeaumont, suivant l'ancien tracé de la route de *Formerie* jusqu'à *Secqueville*, se continuant ensuite par *Bouvresse*, *Boutavant* et *Campeaux* jusqu'au canton de Songeons. Un embranchement plus direct va de *Secqueville* à *Mureaumont* et *Colagnies-le-bas*.

5° l'ancien chemin de *Formerie* à Poix et Amiens, qui a formé la route départementale n° 20, depuis *Formerie* jusqu'à *Secqueville*; il se continue dans la même direction du nord-est, touche à *L'Egouchet*, à *Redderie*, passe à l'extrémité de *Moliens*, puis au nord de *La Neuville*, et de là vers Saint-Thibault, canton de Grandvilliers;

6° le chemin direct de *Formerie* à Aumale, sur le plateau à gauche de la Bresle; il traverse le village de *Frettencourt*, passe au carrefour du Dieu de *Frettencourt*, de là entre *Hardonseille* et le *Petit-Beauvais*;

7° le chemin de Gaillefontaine (Seine-Inférieure) à Lignières-Châtelain (Somme); il parcourt en droite ligne la plaine entre *Cuillère* et *Frettencourt*, traverse la vallée de Bresle à *Rothois*, passe au nord d'*Hauville*, coupe à *Gourchelle* le Val de la haie, d'où il remonte vers *Esclé*;

8° le chemin d'Aumale à Fenquières; venant de *Fleuzy*, il remonte le Val de la haie par *Quincampoix* et *Gourchelle*, laisse *Plantoignon* à l'ouest, coupe à angle droit la grande rue de *Romescamp*; et constitue les rues de *La Neuville-Moliens* et de *Broquier*;

9° le chemin dit des Bœufs, qui est une ancienne voirie presque effacée; il vient de *Bonnemare*, dépendance de *Formerie*, à *Val-labonet* où il est encore connu. On le retrouve à *Belleville*; il passe de là au nord d'*Hanicourt*, au sud de *Romescamp*, et traverse le hameau de *Carroix* pour atteindre le territoire de la Somme.

Finances. Les contributions et redevances de toute nature, perçues annuellement dans le canton de *Formerie*, et les dépenses payées, se composent des articles ci-après détaillés, relevés sur les comptes de l'exercice 1847.

RECETTES.

Contributions directes.	Foncière.....	115,372 ⁷⁵ °	} 172,164 ⁶² °
	Person. ^{ne} et mob. ^{re}	21,072 27	
	Portes et fenêtres.	21,487 11	
	Patentes.....	14,232 49	
Formules de patentes (713).....		870 05	
Frais d'avertissement.....		381 25	
Produit de la vérification des poids et mesures.....		132 31	
Domaine et enregistrement.....		92,306 33	
Contributions indirectes.....		45,364 08	
Poste aux lettres.....		9,922 23	
Produit de la prestation en nature et des impositions spéciales relatives aux chemins vicinaux.....		25,301 41	
		346,442 ²⁸ °	

: 300000000 62

DÉPENSES.

Centimes communaux ordinaires.....	3,644 ^f 28 ^c
—————— extraordinaires.....	18,846 40
—————— spéciaux concernant l'instruction pri- maire.....	2,560 25
Entretien des chemins vicinaux.....	26,296 41
Remises des percepteurs.....	8,211 »
Frais d'avertissement et poursuites.....	292 52
Attribution des communes dans le droit de patente.....	802 18
Dépenses du clergé.....	10,073 33
———— de la justice de paix.....	1,990 »
———— de la gendarmerie départementale....	6,546 50
Travaux des ponts-et-chaussées.....	17,377 »
Pensions et rentes.....	9,005 25
Ordonnances de décharge pour non-valeurs et cotes irrecevables.....	696 96
Frais de l'enregistrement et des domaines.....	2,700 65
———— des contributions indirectes.....	3,529 14
———— de la poste aux lettres.....	3,334 16
	115,906 ^f 03 ^c

RÉCAPITULATION.

Sommes perçues dans le canton.....	346,442 ^f 28 ^c
Sommes acquittées dans le canton.....	115,906 03
Différence versée au trésor public ou à la caisse du département.....	230,536 ^f 25 ^c

Le contingent moyen par individu est de trente-trois francs soixante-douze centimes.

Les contributions payées dans le canton forment environ la trente-cinquième partie du contingent du département.

Le canton de *Formerie* a été cadastré en 1835. Voici le tableau sa contenance :

Terres labourables.....	9,936	hect.	56 ^a	10 ^c
Terres plantées.....	9		93	90
Jardins potagers.....	125		46	05
Bois futaies.....	4		19	20
Bois taillis.....	1,903		88	95
Vignes.....	0		45	55
Vergers et pépinières.....	340		98	43
Oseraies.....	0		07	70
Friches.....	208		63	90
Pâtures.....	22		20	30
Prés.....	282		09	70
Prés plantés.....	2		83	40
Sablonnières et argilières.....	0		72	55
Jardins d'agrément.....	17		57	60
Herbages.....	1,792		31	47
Eaux.....	6		73	50
Routes, chemins et places.....	264		19	04
Superficie des propriétés bâties.....	189		47	46
Total.....	15,108	hect.	34^a	80^c

§. 4. Agriculture.

Nature du sol. Les terres du plateau qui constitue la plus grande partie du canton, sont généralement argileuses comme le sous-sol diluvien qui les sépare de la craie. Les meilleures appartiennent aux parties horizontales des plaines, dont le diluvium fort épais n'a point de cailloux à la surface, et dont la couche supérieure formée d'argile remaniée dans l'eau, légèrement mêlée de sable, fournit un sol meuble et profond. Les champs des environs de *Campeaux*, de *Monceaux* et d'*Onécourt* réunissent ces conditions. Dans les lieux faiblement inclinés, le diluvium a une puissance moindre; les cailloux accumulés à la base et mélangés d'argile plus tenace, sont ramenés au jour par la charrue; cette sorte de terre dite *biéfeuse* est froide, humide, d'une culture plus difficile. Les sols inclinés à l'ouverture des vallées ou des ravins sont plus ou moins calcaires à cause de la dénudation partielle ou absolue de la roche crayense; les environs de *Saint-Arnoult*, de *Canny*, les pentes de la vallée du *Thérain* et de la *Bresle* appartiennent à cette variété pauvre et maigre des terres labourables que l'action continue des eaux pluviales tend à faire passer à l'état de friches. Il y a quelques parcelles sablonneuses

dans la région centrale, notamment entre *Monceaux* et *Moliens*.

La section du pays de Bray, formée alternativement de couches argileuses et de sable, est plus propre à la production des bois et des prés qu'à celle des céréales.

La profondeur moyenne de l'humus pour tout le canton varie entre vingt et trente centimètres.

Mode de culture. Toutes les terres labourables sont cultivées, sans exception, à la charrue. La culture à bras d'homme n'a lieu que dans les jardins potagers dont les contenances réunies ne forment pas la cent-vingtième partie de la superficie générale.

Le nombre des cotes foncières au-dessus de vingt francs est de deux mille soixante-cinq. Dans cette quantité, trois cent cinquante-six paient de vingt à trente francs; — trois cent onze, de trente à cinquante francs; — deux cent trente-cinq, de cinquante à cent; — cent trente-trois, de cent à trois cents francs; — douze, de trois cents à cinq cents; — douze encore, de cinq cents à mille; et quatre seulement au-delà de mille francs.

Il suit de là que la moyenne et la petite propriété, en les bornant seulement au chiffre de cent francs, constituent les neuf dixièmes du contingent total.

Le nombre des propriétaires est de cinq mille neuf cent quatre, d'où il suit encore que trois mille huit cent trente-neuf sont imposés au-dessous de vingt francs.

Le nombre des parcelles est d'environ trente-sept mille, ce qui revient à 3 $\frac{3}{5}$ par tête de population, et à 6 $\frac{1}{5}$ par propriétaire.

La contenance moyenne de la parcelle, évaluée sur une superficie imposable d'environ quatorze mille huit cents hectares, serait de quarante centiares, ce qui attribuerait à chaque propriétaire une contenance moyenne de deux hectares quarante-huit centiares.

Les principales exploitations, à titre de ferme ou de propriété, paraissent être : le domaine d'*Omécourt* qui comprend cent cinquante hectares; — la ferme du *Vallabonet*, près de *Blargies*, qui en compte cent vingt; — le domaine du *Vallalet* à *Fouillois*, comprenant cent quinze hectares; — celui du *Menillet* à *Quincampoix*, qui en compte quatre-vingt-quinze; — la principale ferme de *Campeaux* et celle de *Saint-Sanson* fortes de quatre-vingt-dix hectares; — l'une des fermes d'*Hauville*, commune de *Lannoy*, qui en comprend quatre-vingt-six; — les fermes de *Beauve*, d'*Héricourt*, de *Beaulieu* près *Lannoy*, comprenant chacune de soixante-quinze à soixante-dix hectares; — celle du *Quesnoy* près de *Villers-vers-Mont*, composée de soixante-neuf hectares; —

les fermes ou domaines de *Gourchelle*, *Lannoy*, *Bernapré*, *Colagnies*, *Saint-Vallery*, de *Monceau* et du *Quesnoy*, commune de *Villers*, qui comptent chacun de soixante à soixante-six hectares; — la grande ferme de *Villers-vers-Mont* et celle de *Colagnies-de-Hen*, fortes chacune de cinquante-cinq hectares; — les fermes de *Beaudechon* près *Campeaux*, de *Canny-sur-Thérain*, du *Mesnival*, de *Saint-Arnoult*, d'*Hardonseille* près *Saint-Vallery*, la deuxième ferme d'*Hauville*, comprenant chacune cinquante hectares; — une deuxième ferme à *Campeaux*, les deux de *Moimont*, celles d'*Esclé*, de la *Grue* près *Formerie*, du *Vaudoin*, cinq autres sur le territoire de *Fouillois*, celles de *Plantoignon* près de *Romescamp*, de *Colagnies-des-Fénets*, de *Saint-Vallery*, qui comptent de quarante à quarante-cinq hectares; — les fermes de *Bernapré* (2°), *Carroix*, *Quincampoix*, *Marcoquet*, et plusieurs autres exploitations sur les territoires de *Monceaux* et de *Saint-Arnoult*, comprenant chacune de trente à trente-cinq hectares. En dessous de cette contenance viennent les domaines de *Bois-de-Merlet*, de *Saint-Paterne* et des *Chats-huants* territoire de *Canny*, de la *Chaussée* territoire de *Formerie*, de *Beauregard* commune d'*Héricourt*, de la *Montignette* sur le territoire de *Lannoy*, du *Canada*, de *Fleuzy* et de *Beausoleil* commune de *Quincampoix*, etc.

On estime qu'un tiers des terres est affermé. Tout le reste est cultivé directement par les propriétaires.

Le nombre des baux de fermage est évalué à quatre cent cinquante.

Leur durée générale est de neuf ans. Le fermier est chargé du paiement des contributions. Le maintien de l'assolement triennal est toujours stipulé, quoique dans la pratique il soit dérogé à cette division ternaire de l'exploitation. Les menues réparations, l'entretien des couvertures, les cas fortuits sont imposés au preneur. La coupe des taillis est fixée à neuf ans pour la petite quantité de bois comprise dans le fermage. La tonte des haies est réglée à six et à neuf années, selon leur nature. Le fermier est tenu de fumer deux fois pendant le cours du bail. Il n'y a pas de stipulation spéciale relativement au marnage; le fermier en fait ordinairement les frais, mais quelquefois le propriétaire y concourt pour un tiers ou même la moitié. Enfin le fermier profite des arbres morts à charge de les remplacer. Telles sont les conditions ordinaires des baux. On y joint dans quelques localités, des stipulations particulières concernant l'étendue des jachères et celle des fourrages artificiels.

Assolemens, labours, etc. L'assolement triennal est le seul en vigueur, mais la sole de jachère a subi une forte réduction.

On estime que les jachères ont diminué d'un tiers depuis le commencement du siècle. Elles comprennent maintenant une superficie d'environ deux mille deux cent quatre-vingts hectares, et sont avec la contenance des terres labourables dans le rapport de 1 : 4 $\frac{2}{3}$. Toutefois la proportion n'est pas la même dans toutes les communes. Les jachères équivalent encore au tiers des terres labourables sur les territoires de *Fouilloy, Lannoy, Moliens, Monceaux*; elles équivalent au quart à *Blargies, Broquier, Boutavant, Formerie, Omécourt, Quincampoix, Saint-Vallery*. Elles ont presque disparu autour d'*Esclé, de Canny, de Gourchelle, de Saint-Arnoult*.

Les terres destinées à la production du blé reçoivent trois ou quatre labours et plusieurs hersages. Deux façons suffisent pour les autres céréales.

On emploie partout de la charrue picarde à tourne-oreille et de la herse commune à dents de fer; on les attèle de deux chevaux dans les plaines, et de trois ou quatre dans les terrains en pente ou sur les sols très-argileux, comme à *Villers-vers-Mont, Canny, Saint-Sanson, Héricourt*.

Quelques cultivateurs ont adopté l'usage de la grande charrue normande, encore peu répandue. On se sert sur le plateau central de l'extirpateur confectionné par M. *Gratien*, de Rieux canton de Grandvilliers. M. *Dary* a introduit dans le pays l'extirpateur-Bataille, perfectionné par M. *Delacourt*, de Sarnois près Grandvilliers. Le rouleau est employé dans toutes les parties du canton.

On évalue à vingt-cinq, terme moyen, le nombre d'hectares qu'une charrue peut faire valoir.

Engrais, amendemens, etc. Le fumier est ici, comme dans tout le département, le principal engrais employé sur les terres destinées à la production des céréales. On le répand, tous les trois ou quatre ans, selon les termes des baux, sur les jachères, dans la proportion de vingt-deux à vingt-quatre voitures par hectare.

Le *parcage* des moutons est pratiqué sur les jachères et même sur les terres légères ensemencées, ou sur les prairies artificielles défrichées. Son emploi n'est pas aussi général que l'intérêt de la production pourrait l'exiger. On estime que la présence de trois mille bêtes à laine pendant un jour est nécessaire pour améliorer

complètement un hectare ; cette indication n'est remplie qu'incomplètement.

L'usage du *marnage* était indispensable dans les terres *biéfeuses* ou fortement argileuses qui constituent la plus grande partie des sols arables : aussi existe-t-il de tems immémorial, laissé à l'appréciation du fermier qui obtient souvent le concours du propriétaire dans les *travaux de l'opération*. La substance employée est la craie blanche un peu grasse qu'on extrait au moyen de puits dont la profondeur varie de huit à vingt mètres. On en répand mille à douze cents hectolitres par hectare, et même jusqu'à quinze cents dans les sols biéfeux du plateau central. L'effet de la marne ainsi répandue n'est épuisé qu'après un intervalle de dix-huit à vingt années.

L'emploi de *plâtre*, comme amendement des prairies artificielles, date des premières années du siècle, et a commencé par la commune de *Fouillois*. On répand aussi cette substance sur les herbages. La quantité ordinaire est de deux hectolitres et demi à trois hectolitres pour un hectare.

Les *cedres de tourbe* et les *cedres vitrioliques* servent au même usage que le plâtre ; mais quoique ces stimulans soient moins chers que l'autre, on s'en sert moins, à cause des frais de transport augmentés par leur volume. Les cendres sont tirées de *Bresles* et des environs de *Beauvais*. On en répand à-peu-près quatre hectolitres par hectare.

La *poulée* et la *colombine*, trop peu abondantes, sont réservées pour l'engrais des jardins potagers.

Semaines, moissons, etc. Les époques des semailles sont les mêmes que dans le canton de *Grandvilliers* : fin de septembre et première quinzaine d'octobre pour le méteil, le blé et le seigle ; — commencement d'avril pour l'avoine ; — mai pour l'orge et les menus grains.

On signale comme particulièrement nuisibles aux récoltes, le *chardon* (*Cirsium arvense*), le *chiendent*, l'*ivraie*, la *sanvre* (*Sinapi*) qui infeste les avoines dans les sols médiocres, la *bouvrande* (*Ononis arvensis*), le *coquelicot*, la *parelle* (*Rumex acetosella*), le *gannet* (*Ranunculus arvensis*). Les hersages n'opèrent qu'imparfaitement la destruction de ces mauvaises herbes. On arrache les plus grandes à la main dans certaines localités.

La *rouille* et l'*ergot* sont peu communs ; mais la *nielle* et le *blé noir* se développent trop souvent, sans qu'on ait trouvé un moyen efficace de les arrêter. Lorsqu'un champ a été attaqué de ces pa-

rasites, on le réensemence avec des grains récoltés sur d'autres points, ce qui ne réussit pas toujours.

Le chaulage est pratiqué, dans tout le canton, avec de l'eau de roussie ou de fumier, dans laquelle on fait dissoudre de la chaux vive, du sel ou du vitriol. On jette ce mélange sur la semence mise en tas; on remue plusieurs fois le tas, et lorsque le liquide a pénétré partout, on attend pour semer que les grains soient devenus secs.

Le *mulot* est excessivement commun dans les années précédées d'un hiver sec; il cause des dommages considérables, et sa destruction est impossible. L'eau provenant de la fonte des neiges ou des grandes pluies subites, en diminue le nombre, en inondant les galeries de cette sorte de rat.

La *taupe* est aussi fort abondante; mais des *taupiers*, venus la plupart de basse Normandie et parcourant le pays, en détruisent une grande quantité. On rencontre fréquemment, sur le bord des chemins, des arbres aux branches desquels sont attachées des taupes prises au piège.

Le larve du hanneton ou *ver blanc*, et le ver luisant ou *ver-manteau* sont également fort redoutés des cultivateurs qui ne peuvent en débarrasser leurs champs. Le meilleur palliatif serait dans la voracité des corbeaux, des pies et de quelques autres oiseaux, si on ne gênait pas leur action. Il n'est pas rare de voir ces animaux réunis en troupe, suivre de loin la charrue pour dévorer les larves que le sillon vient d'exposer à l'air.

La moisson commence dans les premiers jours du mois d'août par la récolte du seigle; le blé suit immédiatement, puis à la fin d'août et au commencement de septembre les avoines et orges.

La première coupe des fourrages artificiels est effectuée dans la dernière quinzaine de juin vers la Saint-Pierre, et la seconde à la fin d'août. Les menus grains sont coupés en même-tems que le blé.

Le glanage est permis immédiatement après l'enlèvement de la récolte.

Le salaire du moissonneur est réglé en nature à un hectolitre trente litres par hectare de blé si l'on emploie la faucille, et à dix francs si l'on se sert de la faux. Ces conditions sont les mêmes pour le méteil et le seigle. Dans les communes du nord, le salaire en nature n'existe pas, et l'ouvrier reçoit quinze francs lorsqu'il coupe au moyen de la faucille.

L'avoine est fauchée à raison de cinq francs pour un hectare. Il en est de même de l'orge.

Ces prix sont plus élevés dans les communes dont les populations sont occupées de travail industriel, comme à *Moliens*, par exemple, parce que les bras y sont rares.

Les fourrages sont payés à raison de six francs soixante centimes l'hectare, prix qui, par le motif expliqué ci-dessus, s'élève jusqu'à huit et dix francs dans certaines localités.

Plusieurs cultivateurs ajoutent au salaire, du cidre en quantité modérée.

Grains. Les terres labourables occupent près de neuf mille neuf cent cinquante hectares, ou environ les deux tiers de la superficie totale du canton; leur contenance a diminué d'un cinquième au moins depuis l'établissement des herbages. Elles forment la nature de culture la plus étendue sur chaque territoire communal.

Les céréales couvrent à-peu-près six mille cinq cent vingt hectares.

Le froment en occupe environ deux mille trente, ce qui équivaut au tiers des terres ensemencées en grains. Cette plante a moins d'extension que les cultures réunies du méteil et du seigle sur les territoires de *Blargies*, *Gourchelle*, *Lannoy-Cuillère*, *Mureaumont*, *Saint-Arnoult*, *Saint-Sanson* et *Saint-Vallery*.

On cultive surtout la variété glabre du blé roux, et des races barbuës jaune et fauve. La quantité moyenne de la semence peut être évaluée à deux hectolitres vingt litres par hectare; elle est un peu plus forte dans les lieux fertiles et un peu moindre sur les sols médiocres.

La semence est reproduite six à sept fois.

Le poids moyen de l'hectolitre est de soixante-quinze kilogrammes.

Le *méteil* est composé de deux parties de froment contre une de seigle. Il occupe une superficie de onze cent quatre-vingts hectares, inégalement répartie entre les communes, puisque les territoires de *Blargies*, *Lannoy*, *Omécourt* et *Saint-Arnoult*, prennent à eux seuls la moitié de cette contenance. La culture du méteil est, avec celle du blé, dans le rapport de 1 : 1 $\frac{7}{10}$, et avec la contenance générale des terres labourables, dans le rapport de 1 : 8 $\frac{2}{3}$. La quantité moyenne de la semence est de deux hectolitres qui sont reproduits huit à neuf fois.

On évalue à soixante-dix kilogrammes le poids moyen d'un hectolitre.

La culture du *seigle* occupe seulement trois cent soixante-trois hectares; elle se trouve donc, avec celle du *méteil*, dans le rapport de 1 : 3 $\frac{1}{10}$; avec celle du *blé*, dans le rapport de 1 : 5 $\frac{1}{2}$, et avec la contenance des terres labourables, dans celui de 1 : 27. Les territoires d'*Abancourt*, de *Blargies*, de *Romescamp* et de *Saint-Arnoult* absorbent la moitié de la superficie productive du *seigle*.

La quantité de la semence est d'un hectolitre quatre-vingts litres pour un hectare. La reproduction varie entre neuf et dix pour un.

Le poids moyen est à-peu-près celui du *méteil*.

L'*orge* ne prend pas plus de cent cinquante-huit hectares, ce qui l'établit, avec la surface des terres labourables, dans le rapport de 1 : 62. Il n'y en a point sur les territoires de *Blargies*, *Boutavant*, *Fouilloy*, *Monceaux*. Cette graminée occupe plus d'étendue que le *seigle* autour de *Bouvresse*, *Lannoy*, *Quincampoix*, *Saint-Sanson* et *Villers*. On ne cultive guère que l'*escourgeon*. On sème un hectolitre et demi par hectare, et l'on récolte dix à douze pour un.

Le poids moyen de l'hectolitre paraît être de de soixante kilogrammes.

L'*avoine* couvre une superficie de deux mille sept cent quatre-vingt-douze hectares, c'est à-dire près de huit cents hectares de plus que le *blé*. Elle est, avec la contenance des terres labourables, dans le rapport de 1 : 3 $\frac{1}{2}$. Sa production paraît un peu moindre que celle du *blé* à *Boutavant* et *Monceaux-l'Abbaye*; elle est de beaucoup, plus considérable sur les territoires de *Blargies*, *Escle*, *Gourchelle*, *Lannoy-Cuillère*, *Mureaumont*, *Saint-Arnoult*, *Saint-Sanson*. On cultive de préférence les variétés noire et blanche de l'avoine ordinaire de Picardie.

On sème, terme moyen, deux hectolitres par hectare, et l'on obtient environ douze pour un.

Le poids moyen est de quarante-cinq kilogrammes.

Ainsi, dans l'ordre d'étendue des céréales, l'avoine occupe le premier rang, ensuite le *blé*, puis le *méteil*, le *seigle* et l'*orge*.

Tous les grains sont battus au fléau et nettoyés au moyen du cylindre en fil de fer. On se sert peu du crible et du van à main.

Le tableau suivant fait connaître, par commune, le produit annuel moyen de chaque espèce de céréale :

COMMUNES.	NOMBRE D'HECTOLITRES.					TOTAL.
	BLÉ.	MÉTIL.	SEIGLE.	ORGE.	AVOINE.	
Abancourt.....	1440 ^h	400 ^h	880 ^h	120 ^h	326 ^h	6064 ^h
Blargies.....	2268	2540	840	»	5136	10784
Boutavant.....	1447	216	120	»	2160	3943
Bouvresse.....	1008	152	48	220	1344	2772
Broquier.....	1273	240	60	56	1896	2505
Campeaux.....	4356	1580	380	189	650	12855
Canny.....	1197	520	121	126	1512	3476
Esclé.....	810	700	210	66	2088	3874
Formerie.....	1118	665	315	332	3024	5454
Fouilloy.....	1024	576	150	»	2160	3890
Gournelle.....	285	560	84	110	1050	2089
Héricourt.....	846	540	588	95	1930	3989
Lannoy-Cuillère.	1818	5420	540	396	6775	12149
Moliens.....	2844	988	220	120	4150	8522
Moucaux.....	1404	680	251	»	1182	3477
Mureaumont....	164	1140	400	88	2504	12696
Omécourt.....	2240	1513	220	230	3675	7878
Quincampoix....	1584	760	200	552	2750	5846
Romescamp.....	3780	950	1000	184	5620	11534
Saint-Arnoult...	1980	1900	1050	192	5050	10172
Saint-Sanson...	120	1425	120	240	1625	3530
Saint-Vallery...	540	594	210	144	1750	2258
Villers-vers-Mont	960	504	88	216	1680	5418
TOTAUX,...	35,206	22,563	7,855	3,656	68,405	157,685

La consommation des grains peut être établie ainsi qu'il suit, en évaluant la nourriture par tête d'individu à raison de trois hectolitres soixante-quinze litres :

1° *Blé* : semence calculée à raison de deux hectolitres vingt litres par hectare : pour 2,030 hectares..... 4,466^{hect.}

Nourriture à raison de deux hectolitres et demi par tête..... 25,682

30,148^{hect.}

2° *Méteil* : semence calculée à raison de deux hectolitres par

hectare : pour 1,180 hectares.....	2,360 ^{hect.}
Nourriture à raison d'un hectolitre par tête	10,273
	<u>12,633^{hect.}</u>

3° <i>Seigle</i> : semence calculée à raison de deux hectolitres par hectare : pour 363 hectares.....	726 ^{hect.}
Nourriture à raison de vingt-cinq litres par tête.	2,568
	<u>3,294^{hect.}</u>

4° <i>Orge</i> : semence calculée à raison d'un hectolitre et demi par hectare : pour 158 hectares.....	237 ^{hect.}
Consommation locale par diverses causes.....	1,200
	<u>1,437^{hect.}</u>

Comparaison

de la Production	à la Consommation.	Différence.
Blé 35,206 ^{hect.} ...	30,148 ^{hect.} ...	5,058 ^{hect.} en plus.
Méteil.. 22,563 ...	12,633 ...	9,930 en plus.
Seigle.. 7,855 ...	3,294 ...	4,561 en plus.
Orge... 3,656 ...	1,437 ...	2,219 en plus.
<u>69,280^{hect.} ...</u>	<u>47,512^{hect.} ...</u>	<u>21,768^{hect.} en plus.</u>

La consommation de l'avoine comprend :

1° la semence à raison de deux hectolitres par hectare : pour 2,792 hectares	5,584 ^{hect.}
2° la nourriture à raison de vingt-quatre hectolitres par cheval : pour 1,538 chevaux.....	36,912
	<u>42,496^{hect.}</u>

La différence en plus, de la production à la consommation, est de 26,009 hectolitres.

Le produit moyen, dans tout le canton, de l'hectare de terre labourable, est de 3 hectol. 54 en blé, — 2 hect. 26 en méteil, — 0 hect. 78 en seigle, — 0 hect. 36 en orge, — 6 hect. 87 en avoine, — 13 hect. 81 en toute sorte de grains.

Menus grains. La culture des grains ronds ou légumes secs n'a aucune importance dans ce canton, pas plus que sur le reste du plateau crayeux de Picardie. On en voit quelques parcelles autour de *Gourchelle*, de *Moliens* et de quelques autres lieux.

La *bisaille* ou pois des champs, les vesces, les lentilles occupent sur la seconde sole une contenance d'environ cent quatre-vingts hectares. Ces légumes avaient plus d'extension lorsque les prairies artificielles étaient moins répandues.

Il y a quelques semis de *colza* sur le territoire de *Lannoy-Cuillère*.

La *navette*, le *lin*, le *chanvre*, la *vigne* sont entièrement étrangers au canton.

Pommes de terre. L'introduction de la pomme de terre date du commencement du siècle ; sa propagation a pris quelque essor depuis 1820 , d'après les exemples donnés par M. *Dary* , de *Fouillois* , et quelques autres agronomes. Cette racine occupe aujourd'hui une étendue d'environ cent huit hectares répartie entre toutes les communes ; c'est dans le nord et notamment sur les territoires d'*Abancourt* , *Romescamp* , *Lannoy-Cuillère* , *Esclé* , *Fouillois* , *Gourchelle* qu'on en voit les plus fortes parcelles. Sa culture exige un fumier abondant, trois façons et un buttage vers la mi-juin.

Le produit très-variable peut être évalué, en terme moyen, à cent quarante hectolitres, et la production totale à quinze mille hectolitres. Les bestiaux en consomment la plus grande partie.

Il y a quelques parcelles d'*oseraies* dans la vallée du Thérain, à *Héricourt-Saint-Sanson*.

La culture du *houblon* a été essayée, sans succès, autour de *Formerie* et de *Boutavant*.

Arbres fruitiers. Le cidre est une des principales productions du pays qui, sous le rapport de la qualité de cette liqueur comme sous celui de sa bonne confection, doit être réputé Normand. Les meilleurs cidres de toute la Picardie sont fabriqués, en effet, aux environs de *Formerie*.

Le sol argileux du plateau septentrional convient bien au développement du pommier. Les arbres à fruit bordent partout les chemins, ou sont disposés en quinconce dans les champs et les herbages. Les principales variétés sont connues sous les noms d'*orgueil* ou *roquet rouge*, *orgueil blanc*, *barbari gris*, *barbari à glane*, *pomme blanche*, *pomme rougette*, *vert-chambet*, *morgenne*, *roquet*, *jeannette de pigeon*, *écarlate*, *tard-fleuri*. Les meilleures races paraissent être les *orgueil* et les *barbari* ; elles fournissent aussi les arbres les plus nombreux.

Les *poiriers* sont bien moins répandus ; on indique ici comme

ailleurs, à titre de races principales, le gros *carisis*, le *jaune*, le *carisis vert*, le *gânet*, la *fusée* et le *gros romain*. Cette espèce qui dure beaucoup plus long-tems que le pommier, fournit de beaux arbres, mais elle tend à disparaître et l'on ne remplace pas les pieds morts. Le poiré est une boisson inférieure au cidre, presque malsaine, et le mélange des poires avec les pommes nuit à la qualité et à la conservation de la liqueur.

On évalue la production du cidre à près de trente-un mille hectolitres, terme moyen, mais on sait que la récolte est à-peu-près bisannuelle, et qu'il y a une différence de plus des neuf-dixièmes d'une année à l'autre. Dans les années stériles, on s'approvisionne de pommes dans la haute Normandie, qui de tems immémorial supplée au déficit des arbres fruitiers en Picardie.

L'excédant des bonnes récoltes, qui est quelquefois très-considérable, est exporté dans les cantons orientaux et méridionaux jusqu'à la rencontre de la limite de la vigne. On vend pour le moins autant de pommes que de cidre confectionné.

La consommation locale peut être évaluée à trois hectolitres par homme et un hectolitre par femme, ce qui donne une quantité totale d'environ vingt deux mille hectolitres.

On estime à deux cent soixante hectolitres la consommation annuelle du vin. Le bourg de *Formerie* entre dans ce contingent pour plus de moitié. Les liquides sont tirés principalement des environs de Paris et de la Bourgogne.

Bois. La contenance du sol forestier est de mille neuf cent huit hectares, formant à-peu-près la huitième partie de la contenance totale du canton, et égalant la cinquième de la surface consacrée à la culture des céréales.

Les bois constituent des bosquets inégalement répartis à la surface du pays. Un tiers environ appartient aux territoires de *Lannoy*, *Quincampoix*, *Saint-Vallery*; un septième à ceux de *Canny* et de *Villers-vers-Mont*; un dixième aux territoires de *Omécourt* et de *Saint-Arnoult*.

Les communes de *Bouvresse* et de *Broquier* sont presque dépourvues de soi boisé.

Voici l'indication des principaux groupes selon l'ordre décroissant de leur contenance :

bois de *Varenbeaumont*, sur le territoire de *Quincampoix*, comprenant cent soixante-dix hectares, divisé par coupes de quinze hectares, produisant annuellement quatre cents stères de bois de service en chêne et en tremble, trois mille

- deux cents stères bois de chauffage, trente deux mille fagots, mille bottes d'écorce :
- bois de Mercatel, sur *Villers vers-Mont* et *Saint-Sanson*, de cent vingt-huit hectares;
- de Monceaux, territoire de *Monceaux-l'Abbaye*, soixante-dix-huit hectares;
 - de Beaulieu, territoire de *Lannoy*, soixante-seize hectares;
 - de *Formerie*, soixante-huit hectares;
 - du Vallalet, à *Fouilloy*, soixante-trois hectares;
 - de Lavenne, commune de *Lannoy*, cinquante-neuf hectares;
 - de *Canny*, cinquante-cinq hectares;
 - de Lavergne, à *Saint-Vallery*, quarante hectares;
 - de la Dame, à *Quincampoix*, trente-neuf hectares;
 - d'Abancourt, territoire de *Lannoy*, trente-trois hectares;
 - de l'Isle, à *Moliens*, trente-deux hectares;
 - de Gournay, territoire de *Quincampoix*, vingt-huit hectares;
 - du Hameau, commune de *Saint-Vallery*, vingt-six hectares;
 - de Plantoignon, territoire de *Romescamp*, vingt-cinq hectares;
 - de Lagache, à *Blargies*, — de la Pierre, à *Boutavant*, — du *Mesnival*, chacun de vingt-trois à vingt-deux hectares;
 - d'Hauville, territoire de *Lannoy*, — du Ménillet et de Marotte, commune de *Quincampoix*, de vingt-un hectares chacun;
 - d'Halecourt, commune de *Saint-Arnoult*, dix-neuf hectares;
- bois de Derrière-Moimont et bois Beaurain, territoire de *Canny*, — d'Hardonseille, commune de *Saint-Vallery*, de dix-huit à dix-sept hectares chacun;
- de la Côte, à *Canny*, — de Gourchelle, — de Montifaux, à *Lannoy*, — de la Garenne, à *Moliens*, — de Genetais, à *Omécourt*, chacun de quinze à seize hectares;
- bois Robin, à *Quincampoix*, — bois de *Saint-Arnoult*, — de la Ferme, à *Saint-Vallery*, quatorze hectares chacun;
- de Caillamont, sur *Canny*, — des Folies, sur *Lannoy*, onze hectares chacun;
 - de la Briqueterie, à *Omécourt*, dix hectares;
 - d'Esle, — de Bordeaux, territoire de *Lannoy*, — des Demoiselles, à *Omécourt*, chacun de neuf hectares;
 - de Beauve, à *Héricourt*, — de Bellevoie, à *Moliens*, — de *Quincampoix*, de huit hectares chacun;
- et en-dessous de ces contenances : le bois du Canivet, à *Abancourt*; les bois de Campeaux et du Bailly, territoire de *Campeaux*; celui de Moimont, territoire de *Canny*; de Vallabonnet,

près *Formerie*; le bois Grignon, à *Gourchelle*; les bois du Bosquêt et de Villers, sur *Héricourt*; les Quarante-Journaux, à *Moliens*; le bois des Avenes, à *Omécourt*; ceux de la Vallée et des Broches, à *Quincampoix*; des Saules et de la Chainée, à *Romescamp*; et le bois de *Saint-Sanson*.

Ces bosquets sont des taillis, avec ou sans baliveaux, sauf quelques parcelles de futaie sur les territoires d'*Abancourt*, *Broquier*, *Campeaux*.

Le hêtre, le chêne, le charme, le bouleau constituent le fond du peuplement; le tremble, le coudrier, le saule marceau et le frêne y sont mêlés en moindre quantité. Les taillis sont coupés depuis l'âge de dix ans jusqu'à celui de quinze, selon les circonstances locales et les exigences de l'intérêt privé.

On évalue la production de l'hectare à soixante stères de bois de corde et à six cents fagots ou bourrées.

Plusieurs parcelles ont été défrichées depuis cinquante années sur les territoires de *Formerie*, *Moliens*, *Saint-Sanson*. On peut porter à deux cents hectares la superficie qui a été découverte par ces opérations.

Il n'a pas été effectué de plantations nouvelles en bois forestier, mais on a multiplié l'orme ainsi que diverses espèces de peupliers, entr'autres le peuplier d'Italie et le grisard. M. *Dary* au *Vallalet*, et M. *Ménestrier* au *Mesnival*, ont donné notamment cet utile exemple. On a augmenté d'ailleurs sur tous les points le nombre des pommiers à cidre.

Il existe encore deux cent cinquante hectares de terrain à l'état de friches; ce sont les pentes crayeuses des vallées de Thérain, de Bresle et des environs d'*Omécourt* et d'*Epaux*. Leur inclinaison trop forte s'oppose à ce que ces surfaces incultes soient rendues à une production permanente. On en a mis en culture plusieurs parties près du *Mesnival*, à *Abancourt* et à *Blargies*; on y a recueilli une première récolte d'avoine assez bonne, mais il a été impossible d'en obtenir une seconde.

Le *jonc marin* (*Ulex*), que M. *Ménestrier* cultive avec succès au *Mesnival*, et qui est multiplié aussi sur quelques parcelles des territoires d'*Abancourt* et de *Romescamp*, pourrait peut-être regarnir, avec le tems, tous les terrains crayeux inclinés abandonnés aujourd'hui à la dépaissance.

Prairies. Les prés naturels comprennent une étendue d'envi-

ron deux cent quatre-vingt-cinq hectares, équivalant à la cinquante-deuxième partie de la contenance générale. Ils sont ainsi répartis :

vallée de Thérain, cent soixante-treize hectares sur les territoires de *Canny*, *Villers-vers-Mont*, *Saint-Sanson*, *Héricourt* ;

vallée de Bresle, trente-sept hectares dépendant des communes de *Formerie* et de *Lannoy-Cuillère* ;

Val de la haie, quarante-huit hectares sur le territoire de *Quincampoix* ;

et seize hectares environ vers *Omécourt*, dans le ravin qui constitue, à son origine, le vallon du Thérinet.

Les prairies de la vallée de Thérain sont de bonne qualité, notamment vers *Saint-Sanson* ; toutefois elles pourraient être améliorées par un nivellement régulier de la superficie et par l'adoption d'un bon système d'irrigation. Celles des bords de la Bresle produisent une herbe très-fine estimée pour la nourriture des chevaux.

On fait deux coupes, dont la première rapporte onze à douze cents bottes de six kilogrammes, et la deuxième un tiers ou moitié de la première. La masse totale de la production annuelle est évaluée à deux millions cinq cent quatre-vingt mille kilogrammes.

Une faible partie des prés de *Villers-vers-Mont* est plantée de pommiers à cidre.

L'introduction des prairies artificielles remonte à la fin du dix-huitième siècle, mais leur propagation régulière et progressive ne s'est établie que vers 1815. Elles couvrent aujourd'hui une superficie de près de mille hectares ou un neuvième de la contenance des terres labourables, et leur mouvement d'expansion n'est point arrêté.

Le trèfle rouge qui occupe une très grande partie de la deuxième sole, est semé avec l'avoine ; il donne deux coupes après lesquelles on le détruit pour lui substituer un ensemencement de blé.

Le sainfoin ou *bourgogne* est très-peu répandu, à cause de la rareté des sols calcaires qui conviennent particulièrement à ce fourrage.

La luzerne est la base des prairies artificielles. Sa culture exige des soins particuliers parce que les terres, en général trop argileuses, sont peu favorables à sa végétation. Les champs destinés à former des luzernières sont toujours marnés ; ils reçoivent au moins trois façons et plusieurs hersages ; quelquefois même on arrache à la main les mauvaises herbes. Un semis de luzerne bien

réussi dure sept à huit ans. Il produit par hectare, en deux coupes, douze cents bottes de six kilogrammes.

Il y a très-peu de trèfle incarnat ou *anglais*. La *minette* qu'on laisse manger en vert est aussi, peu répandue.

On estime que les trèfles et la minette forment le cinquième seulement des prairies artificielles, le surplus étant couvert par la luzerne et un peu de sainfoin.

La masse moyenne annuelle de la production peut être évaluée à quatre millions quatre cent mille kilogrammes.

Herbages. Le canton de *Formerie* est celui de tout le département, dans lequel l'usage de créer les pâturages artificiels connus sous les noms d'herbages, hauts prés, pâtures grasses, a pris la plus grande extension. Ce développement considérable est dû à la proximité de la Normandie, source de tous les bons exemples agricoles, et à la nature du sol dont certaines parties, trop argileuses et trop froides sur un grand nombre de points, sont plus favorables à la production des herbes qu'à celle des céréales.

La pratique des herbages est ancienne; elle existait dès longtemps dans la petite section du pays de Bray. On citait vers 1760 les hauts prés de *Canny*, de *Saint-Arnoult* et de *Saint-Sanson* comme productifs, et ceux de *Campeaux* comme médiocres.

Ils s'étendent aujourd'hui sur toutes les communes, étant confondus dans quelques-unes (notamment à *Campeaux*) avec les terrains plantés, à cause des arbres fruitiers dont certains enclos sont garnis. Leur contenance totale est de dix-sept cent quatre-vingt-douze hectares, ce qui l'établit dans le rapport de 1 : 5 $\frac{1}{2}$ avec la superficie actuelle des terres labourables. La plus grande partie a été formée aux dépens de la culture des céréales.

Les herbages consistent, comme on sait, en terrains enclos de haies vives, artistement tressées. Le convertissement d'un champ en prairie grasse exige des soins multipliés, analogues à ceux employés pour l'établissement des luzernières, mais plus exactement appliqués, afin de prévenir le développement des cypéracées, des joncées, des centaurees et chardons qui nuiraient à la qualité des foins. Lorsque la terre est bien nettoyée, on y sème du trèfle blanc ou du *reygrass*, et quelquefois les deux espèces mélangées. On répand aussi des cendres de tourbe et du plâtre, mais comme par exception. On abandonne ensuite l'enclos à lui-même, et l'herbe qui le couvre s'améliore d'année en année, au moyen du parcage des vaches.

Quelques herbages sont fauchés, mais le plus grand nombre est destiné au pâturage des bêtes à corne. Les animaux, ainsi

nourris, s'engraissent plus facilement et fournissent un meilleur beurre.

Ce système s'étend chaque année, et quoique la surface cultivée en céréales en soit diminuée, la production du blé ne paraît pas moindre. Cette contradiction apparente s'explique si l'on remarque que l'établissement des hauts prés augmente la population bovine, et avec elle la masse des engrais.

Animaux ruraux. Les chevaux employés dans le canton de *Formerie* appartiennent aux races boulonnaise et normande. Les jumens boulonnaises sont achetées, sur le marché d'Aumale, de marchands ambulans qui les amènent du Vimeux. Les bêtes normandes viennent de Rouen et de quelques autres villes.

On fait quelques élèves, et la tendance des cultivateurs les porte vers ce genre de spéculation, non dans un but commercial, mais pour entretenir ou renouveler leurs équipages. Les poulains sont assez nombreux aux environs de *Pouilloy* et de *Romescamp*.

Ces animaux sont bien nourris, parce que les prairies artificielles et les herbages offrent des ressources abondantes. On leur donne habituellement dix à douze kilogrammes de luzerne ou de trèfle, du foin non rationné, et de six à sept litres d'avoine.

Les épizooties sont très-rares et les maladies accidentelles peu communes, ce qu'on doit attribuer d'une part à l'abondance et à la bonne qualité de la nourriture, de l'autre au nombre considérable des bêtes chevalines qui dépasse le strict nécessaire, en sorte qu'on ne les excède pas de travail, comme on le fait en d'autres lieux.

Le nombre total des chevaux était de 910 en 1799. Il s'élève aujourd'hui à 1,538; y compris cent trente poulains. Les étalons sont la plupart, des animaux ambulans, ou ne séjournant que temporairement dans le pays.

Il y a dans tout le canton cinquante-huit mulets employés pour le service des moulins; ce sont des animaux de race normande, achetés jeunes sur les foires de *Formerie*, *Aumale*, *Gaillefontaine*, etc.

Le nombre des *baudets* peut être de quarante, dont moitié sur les territoires d'*Abancourt*, *Formerie*, *Lamoy-Cuillère*. Ils servent aux menus transports, et notamment à l'approvisionnement des marchés en produits de jardinage.

Le nombre actuel des bêtes à grosses cornes est de quatre mille

cinq cent dix-sept, y compris le contingent des veaux, évalué à mille, qui se renouvelle sans cesse, et vingt-neuf taureaux.

On n'en comptait pas plus de dix-huit cents en 1799.

Il n'y a point de *bœuf*.

Les *vaches* appartiennent presque toutes à la race normande, et surtout à une sorte de variété un peu basse, à poitrine large, à robe mélangée de blanc et de noir, quelques-unes à taches rouges irrégulières ou en bandes.

On les achète sur les marchés de *Formerie*, de Gaillefontaine et d'Aumale. On fait aussi des élèves, notamment dans la commune de *Romescamp*.

Les vaches sont gardées jusqu'à l'âge de dix ans pour la production des veaux et du beurre. Celles qui ne portent point sont engraisées et remises en vente sur les mêmes marchés, où le commerce de la boucherie s'en empare.

Ces animaux demeurent dans les herbages pendant toute la belle saison. On les en retire aux premiers froids, et on les nourrit abondamment à l'étable avec du trèfle, de la luzerne de deuxième coupe, des pailles de blé et d'avoine. On leur donne aussi, mais en plus petite quantité, des tourteaux de graines oléagineuses, des betteraves et des pommes de terre.

Ils sont rarement malades. La pulmonie qui avait régné épidémiquement pendant quelques années, a tout-à-fait disparu.

On conserve comme élèves les génisses. Les veaux sont vendus à l'âge de quinze jours ou d'un mois, les uns aux bouchers du pays, les autres à des éleveurs des environs de Beauvais qui les engraisent et les dirigent ensuite vers la halle de Paris.

On estime que la consommation intérieure du pays absorbe chaque année cinq cent soixante vaches, onze cents veaux et une dizaine de bœufs.

L'augmentation du nombre des bestiaux a facilité le développement de produits dont les vaches fournissent la matière première.

La fabrication du beurre est considérable dans les communes qui avoisinent le département de la Seine-Inférieure, et notamment à *Héricourt*, *Villers-vers-Mont*, *Saint-Sanson*, *Canny*, *Campeaux*, *Formerie*, *Lannoy-Cuillère*. On en évalue la masse annuelle à près de trois cent mille kilogrammes. Cette denrée qui rentre dans la classe des beurres dits de Gournay, est transportée à la halle de cette ville, ou bien sur les marchés de *Formerie* et de Gaillefontaine, d'où elle arrive par entrepôt à Gournay-en-Bray. Les beurres du canton sont réputés de qualité excellente.

La confection des fromages dits de Neufchâtel, quoique bien moins étendue que celle du beurre, a cependant quelque importance dans les mêmes communes, ainsi qu'à *Gourchelle*, *Quincampoix*, *Blargies*, *Bouvresse*, etc.

On sait que cet aliment est préparé avec du lait frais auquel on mêle quelquefois d'autre lait plus ancien, dont la crème a été retirée en partie. On fait cailler au moyen de présure; ensuite, on égoûte le magmat, on le presse, on le pétrit, en y ajoutant alors de la crème lorsque la pâte ne semble pas assez consistante. On en remplit ensuite des moules de fer blanc qui donnent aux fromages la forme cylindrique si connue.

Ces opérations sont exécutées dans les fermes, concurremment avec les autres travaux.

La partie des fromages qui excède la consommation locale est transportée sur les marchés de *Formerie* et d'*Aumale*.

On fabrique aussi des fromages dits de *foin* qui ne sont pas moulés, et des fromages sans crème, avec du lait dont la meilleure partie a été retirée. Ceux-là sont réservés pour la nourriture de la population rurale, tandis que l'on vend la presque totalité des vrais fromages de Neufchâtel.

Le nombre des bêtes à laine est de onze mille six cent vingt-cinq, savoir : trente-neuf béliers, neuf mille deux cent cinquante moutons ou brebis, deux mille trois cent trente-six agneaux.

On en comptait seulement six mille quatre cent quatre-vingt-dix en 1799 et neuf mille trois cent soixante-douze en 1830.

Tous ces animaux appartiennent à la race picarde et à la variété flamande. Les uns et les autres sont achetés sur les marchés de Grandvilliers et de Conti (Somme), et il s'est formé par leur croisement une sous-race commune sans caractère.

M. Dary, de Fouilloy, a conservé pendant quelque tems un beau troupeau de bêtes espagnoles presque pures. Cet exemple n'a pas été imité, et il n'y a plus aujourd'hui, dans tout le pays, que des moutons à laine ordinaire.

Les troupeaux communs comprennent de trois à quatre cents bêtes. On les conduit pendant l'été sur les jachères ou sur les friches, et dans les grandes exploitations sur des champsensemencés en vesce, bisaille et minette. Ils parcourent tout le pays après la moisson. Lorsque le parc est supprimé, on leur donne à l'étable des grains ronds, de la minette sèche, des pailles de blé.

L'état des bergeries est peu satisfaisant. Elles n'ont pas été améliorées, et en général les soins des cultivateurs se portent sur les bestiaux plutôt que sur la race ovine.

Ces animaux ne sont presque jamais atteints d'épizootie ; mais à défaut de soin , on rencontre assez souvent dans les troupeaux, des cas de piétin et des affections éruptives.

Le poids moyen d'une toison est évalué à deux kilogrammes et demi.

On évalue à dix-neuf cents le nombre des moutons détruits annuellement pour la nourriture locale. Celui des agneaux est seulement de cent quarante, ces animaux étant vendus sur les marchés d'où on les transporte dans des villes voisines.

Le nombre des porcs est d'environ deux mille six cents, le double de ce qu'il était en 1799, mais cette appréciation est fictive, car la population en est renouvelée trois à quatre fois par année. L'éducation des porcs est en effet une branche d'industrie agricole assez importante, notamment dans les communes de *Quincampoix*, *Lannoy*, *Omécourt*, *Formerie*, et dans toutes celles comprises entre *Formerie* et la vallée de Thérain. Ces animaux trouvent une nourriture abondante dans les résidus laissés par la fabrication du beurre. On les élève jusqu'à l'âge de quatre ou cinq mois, délai après lequel on les vend sur le marché de *Formerie*. Le canton approvisionne la plus grande partie du département de l'Oise et plusieurs arrondissemens de celui de l'Aisne.

La consommation locale en détruit chaque année environ treize cent quarante.

Le nombre connu des chèvres ne dépasse pas dix.

L'éducation des volailles est l'objet d'une autre spéculation assez importante. On en élève une grande quantité qui est vendue sur les marchés de *Formerie* et de Gaillefontaine. Un nombre considérable est conduit à Paris.

Presque tous les œufs sont achetés pour la halle de Paris.

Il y a quelques ruches disséminées dans les villages, sans que leur produit donne lieu à aucun commerce.

L'amélioration principale de l'agriculture, depuis cinquante années, consiste dans l'introduction ou le développement des herbages, qui a produit une augmentation considérable dans le nombre des bestiaux, et par suite une plus grande masse d'engrais à reporter sur les autres cultures. Il est fort remarquable en effet, et déjà on l'a fait observer, que le convertissement en prairies grasses, d'une partie des soles de labour n'ait pas diminué la production des céréales. Les autres branches de l'art agricole.

ne se sont pas profondément modifiées. L'assolement triennal n'a pas cessé de présider à la division des cultures, et les prairies artificielles ne sont pas aussi étendues qu'on aurait pu l'espérer. L'usage des instrumens aratoires perfectionnés est peu répandu. On doit regretter que les races des bêtes ovines n'aient pas été améliorées, et que les moutons espagnols, après avoir été introduits dans le pays, en aient disparu. Cette sorte d'état stationnaire existe du reste dans toutes les contrées où les cultivateurs sont conduits, par une juste appréciation de la nature du sol, à l'agrandissement des prairies et à la multiplication de la race bovine. Ce progrès est si important et réagit tellement sur l'ensemble de la culture, que les autres améliorations semblent devenir secondaires. Le canton de *Formerie* possède d'ailleurs des agronomes distingués, entre lesquels on peut citer MM. *Dary de Fouilloy, Ménestrier de Mesnival, Leroy de Quincampoix, de Baudreuil de Bernapré, Heu, Asseline, Morin, Roger, etc.*, qui connaissent parfaitement le pays, et qui ont créé, par leurs exemples persévérans, une population agricole apte à toutes les améliorations sagement combinées. Un Comice institué depuis douze années au chef-lieu du canton, contribue puissamment à régulariser et à fortifier l'impulsion, lente mais soutenue, résultant de l'expérience; et, dans ces heureuses conditions, on est fondé à dire que la culture de cette contrée arrivera sûrement à tous les perfectionnemens dont elle est susceptible.

§. 5. *Industrie.*

Le canton ne renferme point de manufacture proprement dite; le nombre des usines y est fort restreint; il n'y a pas d'exploitations minéralogiques importantes. La bonneterie a occupé dès long-tems un grand nombre de bras disséminés dans les communes du plateau septentrional. A ce genre de travail, on doit joindre celui résultant des établissemens dont suit l'énumération :

Carrières, Marnières, Argilières, etc. On ne trouve pas, dans l'étendue du pays, d'exploitation régulière de matériaux de construction, les roches naturelles n'offrant pas de bancs qui puissent fournir des pierres d'appareil. Les parties les plus endurcies du calcaire crayeux sont employées vers le nord, à la maçonnerie de moellons, ou à des murs en parpaing. Il ne reste pas de traces d'anciennes carrières.

Il y a sur les pentes des vallées de Thérain, de la Bresle et du Val de la haie, des *marnières* ouvertes dans la craie, qui four-

nissent la matière nécessaire à la préparation de la chaux et à l'amendement des terres.

Les grès ferrugineux et les calcaires portlandiens du pays de Bray sont usités pour les maçonneries sèches, dans les villages qui appartiennent à cette région ou qui l'avoisinent.

On trouve quelques extractions de *sable* autour de *Formerie* et de *Moliens*.

L'argile diluvienne est employée partout à la construction des murs de bauge ; elle alimente d'ailleurs les briqueteries.

Les argiles néocomiennes du pays de Bray sont exploitées, comme on le verra plus bas, par les potiers de *Saint-Sanson*. Indépendamment de cet usage, on en a exporté de tout tems, à cause de leurs propriétés réfractaires, sur Paris, Rouen, la Belgique, etc. Le travail d'extraction occupe en hiver une quinzaine d'ouvriers qui tirent la glaise à dix mètres de profondeur, au moyen de puits et de galeries. On estime à neuf cent mille kilogrammes la masse annuellement livrée au commerce.

Fours à chaux. On ne connaît plus, dans l'étendue du canton, qu'une seule usine de cette classe. Elle a été fondée en 1808 sur le flanc gauche de la vallée du Thérain, près d'*Héricourt-Saint-Sanson*, par M. *Deshayes*, des mains duquel elle est passée, en 1824, dans la famille *Méret*. Le travail qui n'a d'autre but que la consommation locale, emploie, pendant cent jours seulement, un ouvrier dont le salaire journalier est de deux francs. La production annuelle qui a sans cesse déchu, ne dépasse pas deux cent soixante hectolitres.

D'autres fours à chaux ont existé en différens tems, dans les communes de *Formerie*, de *Fouilloy*, de *Quincampoix*. Ils n'ont pu se soutenir, surtout à cause de la concurrence provenant d'usines semblables, situées à Gaillefontaine et à Rousseville, près Grumesnil (Seine-Inférieure), qui peuvent livrer leurs produits à bas prix, le bois étant bien plus abondant vers le pays de Bray, et par conséquent à meilleur marché que sur le plateau découvert de *Formerie*.

Briqueteries et Tuileries. Il existe actuellement sept briqueteries et deux tuileries dans l'étendue du canton.

La plus ancienne briqueterie fut fondée en 1744 près de *Blargies* par *Beuve (Antoine)* ; elle est demeurée dans le patrimoine de la même famille. Le terrain occupé tant par les bâtimens que par l'exploitation de l'argile mise en œuvre, forme

aujourd'hui une contenance d'un hectare soixante-cinq ares. Le travail occupe maintenant quatre ouvriers, deux desquels appartiennent à la commune de Daméraucourt canton de Grandvilliers; le salaire journalier varie entre deux francs et deux francs vingt-cinq centimes. La production annuelle qui comprit pendant quelque tems des carreaux et des pannes, fournit exclusivement des briques au nombre d'environ cent mille par chaque campagne.

Une autre usine semblable, fondée à *Redderie* près *Blargies* par *M. Beaurain*, a cessé son activité depuis plusieurs années.

La commune de *Bouvresse* possède depuis le mois d'octobre 1753, un four qui n'a pas cessé d'appartenir à la famille *Thibault*. On y a confectionné, à différentes reprises, des tuiles, des carreaux et des pannes, mais la production est restreinte depuis assez long-tems aux briques seules, et en fournit environ cent trente mille par an. Il n'y a qu'un ouvrier.

Cette fabrique est renommée pour la bonté de ses produits, provenant des qualités de la matière première extraite sur place.

On trouve à *Campeaux* une autre briqueterie fondée vers 1820 par *M. de Saint-Aubin*; la production est à-peu-près la même qu'à *Bouvresse*.

M. Méret a établi en 1816 à *Broquier* un four dont l'exploitation occupe deux hommes et deux enfans pour confectionner environ cent cinquante mille briques. Les salaires journaliers sont de deux francs, et de moitié pour les enfans.

La briqueterie fondée en 1822 dans la commune de *Fouilloy* par *M. Fournier (Joseph)*, emploie seulement un homme et un enfant ou *page*, payé le premier à raison de un franc soixante-quinze centimes, et le deuxième à raison de soixante-quinze centimes par jour. La fabrication est divisée en quatre sortes qu'on désigne sous les noms de briques blanches, violettes, dures et demi-briques; elle comprend une quantité totale de trente-cinq mille dans chaque campagne.

M. Dary avait organisé au *Vallalet*, en 1827, une autre usine destinée à son usage particulier, dont l'activité a cessé vers 1840.

Des constructions assez nombreuses déterminèrent en 1823 *M. Jacquet* à élever dans *Romescamp* un four qui n'a pas cessé d'être exploité, et qui livre au commerce environ deux cent quatre-vingt-dix mille, savoir : soixante mille briques dures ou de première qualité, quatre-vingts mille de qualité secondaire, et cent cinquante mille demi-briques. Cet établissement a constamment occupé deux ouvriers pour un salaire de deux francs par journée de travail.

La septième briqueterie a été fondée tout récemment sur le territoire d'*Abancourt*, dans le but de remplacer celle de *Rederie*.

On en trouvait encore une à *Moliens* il y a quelques années. D'autres ont existé temporairement sur divers points du territoire. Ces établissemens perdent de leur importance et de leur activité depuis que l'usage flamand de cuire des briques à la houille en plein air a été introduit dans le pays.

La tuilerie la plus ancienne a commencé par une briqueterie que M. *Deshayes* créa vers 1773 à *La Houssoye* près *Héricourt-Saint-Sanson*; elle est possédée aujourd'hui par la famille *Méret* qui détient aussi depuis 1824, comme on l'a vu, le four à chaux du même lieu. Le personnel est réduit à deux ouvriers après en avoir compris le double. Les produits sont regardés comme de qualité supérieure à cause de la tenacité de la matière première prise sur place. Ils comprennent annuellement cent quatorze mille briques, six mille tuiles, cent corniers ou antéfixes, cinq cents faitières. Ces derniers ouvrages seraient plus abondans, si la glaise ou argile compacte qui leur est destinée, formait un dépôt plus puissant.

M. *Plantard* (*Jean-Baptiste*) a fondé en 1836 à *Héricourt* une deuxième tuilerie qui emploie un homme et un enfant, pour livrer à la consommation trente-six mille briques, sept mille tuiles, cinq mille carreaux et cinq cents faitières. Les salaires sont les mêmes que dans les établissemens voisins.

En résumé, les neuf usines du canton occupent, y compris les maîtres, trente individus, et produisent annuellement neuf cent quatre-vingt-quinze mille briques, treize mille tuiles, cinq mille carreaux, ouze cents faitières ou antéfixes.

Poteries. La confection de vases de diverses sortes en terre glaise, constitue, depuis un tems reculé, l'occupation principale de la population dans le village de *Saint-Sanson*, qui portait dès le seizième siècle, le surnom de *La Poterie*. L'origine de cette industrie est bien plus ancienne, car on trouve, dans les titres de l'abbaye de *Beaupré* un acte daté de 1292, par lequel *Jean de Saint-Sanson* prit à cens, du monastère, une mine de terre pour en tirer de l'argile propre à la cuisson. Il paraît qu'on établit d'abord des tuileries, et que les matières premières ayant été reconnues propres à la poterie de grais, on fut conduit à imiter la fabrication qui existait déjà à *Savignies* et à *La Chapelle-aux-Pots*, dans la vallée de *Bray*. Les vases et surtout les fontaines

de *Saint-Sanson* étaient fort estimés dans le commerce, sous le règne de Louis XIII. Depuis, la confection des creusets réfractaires est devenue le but principal, ou du moins le plus important, et la production de ce genre de vases ne suffit pas aux besoins des industries qui en font usage.

On compte aujourd'hui à *Saint-Sanson*, treize fours qui appartiennent à MM. *Delacour*, *Gosselin*, *Scellier* (*André*), *Scellier* (*Toussaint*), *Courtin* (*Jean-Baptiste*), *Courtin* (*Jean-Pierre*), *Leblond* (*Joseph*), *Leblond* (*Aimé*), *Leblond* (*Etienne*), *Leblond* (*Louis*), *Leblond* (*Zéphir*), *Leblond-Gromas*, et *Cagé* fils.

Les argiles employées sont de plusieurs sortes. Ce sont, pour les poteries de grais, les couches néocomiennes bleuâtres ou grisâtres qu'on extrait sous les sables ferrugineux dans les bois de *Mercatel* et de *Canny-sur-Thérain*. On mélange cette glaise, pour les ouvrages les plus grossiers, et par motif d'économie, avec l'argile gault qui affleure dans certaines parties du bois de *Saint-Sanson*.

On trouve à *Mercatel*, immédiatement au-dessous des argiles bleuâtres, un banc de terre plus fine, blanchâtre, puissant d'un mètre, qui est exclusivement employé à la confection des creusets. C'est l'épaisseur de cette couche, dont il n'y a dans les autres argilières du pays de Bray que des vestiges, qui a fait de la production des creusets une industrie spéciale pour *Saint-Sanson*.

La matière est extraite en ouvrant un fossé carré de deux mètres environ de côté. Lorsqu'on en a retiré une quantité de six voitures attelées de quatre chevaux, on atteint le fond, et l'on recommence une autre fosse pareille à proximité. Les argiles ainsi obtenues sont propres pour moitié à la poterie ordinaire, et pour l'autre moitié à la confection des creusets.

Les fours ont été, la plupart, reconstruits et améliorés depuis 1789, ainsi que les procédés de préparation et de cuisson.

Chaque four ou fabrique emploie, en tems ordinaire, cinq hommes, trois femmes et un enfant. Les salaires journaliers sont, outre la nourriture, d'un franc à un franc cinquante centimes pour les premiers, de cinquante à soixante-quinze centimes pour les femmes, et de trente à cinquante centimes pour les enfans. Les tourneurs sont payés à raison de deux francs le cent.

Chaque fournée peut cuire jusqu'à deux mille pièces, et le nombre moyen des fournées varie entre six et huit par année. Chacune exige une consommation de vingt-quatre stères de bois mélangé (bouleau, hêtre, chêne et charme), qu'on tire de la forêt de *Gaillefontaine* (*Seine-Inférieure*).

La production comprend, année moyenne, soixante-quinze mille creusets de quatre dimensions (les quatre cinquièmes des plus grands), cent quatorze mille formes de pots à sucre, quinze à vingt mille térines, pots à crème, etc., et des articles de *plom-mure* ou poterie vernissée.

Il faut y ajouter environ deux cent trente mille tuiles-pannes, pour lesquelles on emploie utilement les argiles rebutées dans le lavage et le façonnage.

Les tuiles trouvent leur emploi dans les villages voisins. Tout le reste des produits est transporté par le roulage local, à Paris, Rouen, le Havre, Arras, Lille, et en Belgique.

Il y avait à *Villers-vers-Mont* une fabrique de creusets et de poterie vernissée, fondée vers 1770, et qui, après plusieurs intermittences, a cessé d'exister depuis quelque tems.

Lunetterie et miroiterie. L'industrie qui consiste à polir et à monter les verres à miroir et les verres d'optique, occupe depuis plus de deux siècles les habitans de quelques villages, sous la direction de chefs ou négocians résidant dans la commune de *Campeaux*. Les familles *Deshayes*, *Dupont*, *Potin de Campeaux*, la famille *Letailleur d'Héricourt-Saint-Sanson*, dirigent principalement ce genre de spéculation. Les verres bruts sont envoyés de Paris et distribués à des ouvriers isolés, disséminés dans les communes d'Ernemont, Escames, Fontenay, Sully canton de Songeons, ainsi qu'à *Héricourt* et à *Campeaux*.

Le nombre actuel des *frotteurs* est de vingt à *Héricourt* et de trente à *Campeaux*. Il a augmenté depuis quarante ans dans cette dernière commune, tandis que le contraire a eu lieu à *Héricourt*. Les hommes fournissent la moitié de ce contingent que les femmes complètent avec un dixième d'enfans.

Le travail est payé à la pièce, et le gain journalier peut être évalué d'un franc cinquante centimes, à cinquante centimes seulement, selon l'âge et le sexe.

Les objets préparés comprennent des miroirs simples et des miroirs d'optique de toute sorte, des lanstiers ou grands verres à lire, et des verres à lunettes auxquels on joignait autrefois en grand nombre, des pince-nez ou lunettes montées en baleine ou en cuir de bœuf.

Le travail actuel comprend dans le canton de *Formerie* seulement, environ cinq cents douzaines de miroirs, cent douzaines de lanstiers, sept cents grosses de lunettes, deux cents douzaines de verres à loupe et lorgnon.

Une partie des produits est remise aux négocians de *Campeaux*,

une autre à quelques fabricans de Songeons qui exercent le même commerce; un assez grand nombre de lunettes montées est expédié directement à Paris.

La corne employée au montage est fournie par les entrepreneurs de Paris.

Quelques miroirs sont encadrés en bois du pays, et ce dernier travail occupe une douzaine de personnes dans la commune de *Canny*.

M. *Wallet* a établi tout récemment à *Canny* une usine hydraulique pour le frottage des verres; elle remplace un moulin à farine.

Mouture des grains. Il y a onze moulins à vent dans l'étendue du pays, savoir : deux sur chacun des territoires de *Formerie*, *Moliens*, *Romescamp*, un à *Blargies*, *Bouvresse*, *Mureaumont*, *Omécourt* et *Saint-Arnoult*.

Ils occupent ensemble vingt individus, et manutentionnent chaque année, environ cinq mille trois cents hectolitres de grains.

Le nombre des moulins à eau est de quatorze, savoir : sur la rivière de *Thérain* : deux à *Canny*, trois à *Saint-Sanson*, trois à *Héricourt*;

et sur la *Bresle* : un à *Lannoy*, deux à *Rothois*, un à *Saint-Vallery*, deux à *Quincampoix*.

Ces usines, à l'exception de deux, sont restées dans l'ancien système, ou n'ont reçu que de très-faibles améliorations.

Le moulin de *Lannoy* possède depuis 1848, deux tournans et paires de meules.

L'un des moulins de *Héricourt-Saint-Sanson* appartenant à M. *Plantard-Véret*, a été construit en 1837 et monté à l'anglaise en 1840 par M. *Petit*. Il est obligé d'écluser douze heures par jour. La roue, à pots, a cinq mètres trente centimètres de diamètre sur trois mètres soixante-cinq centimètres de largeur. La chute est de soixante-quinze centimètres. Il y a quatre paires de meules de moyenne dimension, des chaînes à godets, des nettoyeurs, tire-sacs, etc.

M. *Leroy* a fait construire en 1840, à *Quincampoix*, un moulin qui a été monté à l'anglaise sous la direction de M. *Courtin*, mécanicien à La Chapelle-sous-Gerberoy. La chute n'est pas moindre de deux mètres soixante-six centimètres. La roue a quatre mètres un tiers sur deux mètres de largeur. Elle meut deux paires de meules dont le diamètre est d'un mètre et demi. L'usine comprend un appareil de bulterie et de nettoyage.

Les usines de la vallée du Thérain sont obligées d'écluser pendant l'été.

Ces établissemens occupent ensemble quarante-cinq individus , et manutentionnent annuellement vingt-un mille six cents hectolitres de blé, six mille quatre cent quarante hectolitres de seigle , cinq cents hectolitres d'orge , quarante hectolitres d'avoine : en tout, vingt-huit mille cinq cent quatre-vingts hectolitres.

Les produits servent à la consommation locale, ou sont transportés sur les marchés de *Formerie*, Songeons, Aumale et Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure).

Une faible partie des grains du canton est d'ailleurs envoyée , à cause de la proximité des lieux , aux moulins d'Escames, Fontenoy, Loueuse, Sully, Thérines canton de Songeons, de Saint-Clair (Somme), de Criquiers et de Villers-sur-Aumale (Seine-Inférieure).

Pressoirs. Le nombre des pressoirs à cidre est de cent vingt-trois. Ils sont ainsi répartis par commune : quinze à *Quincampoix* et à *Romescamp* ; — quatorze à *Saint-Vallery* ; — douze à *Gourchelle* ; — sept à *Moliens* ; — six à *Blargies*, *Formerie*, *Fouilly*, *Saint-Arnoult* ; — cinq à *Esle*, *Monceaux-l'Abbaye*, *Omécourt*, *Mureaumont* ; — quatre à *Bouvresse*, *Canny-sur-Thérain* ; — trois à *Broquier* ; — deux à *Boutavant*, *Saint-Sanson* ; — un à *Héricourt*.

Ils emploient temporairement cent quarante individus , et confectionnent, en terme moyen, environ trente-huit mille hectolitres.

Il existe d'ailleurs un grand nombre de petits pressoirs à usage privé.

Brasserie. Le bourg de *Formerie* possède deux fabriques de bière.

La plus ancienne a été fondée en 1800 par M. *Couplet* ; elle appartient aujourd'hui à M. *Beaurain*, gendre de *Couplet*, qui l'exploite avec l'aide de deux ouvriers, dont le salaire, assez élevé, peut être évalué à deux francs vingt-cinq centimes. L'orge est achetée aux environs de Beauvais ainsi que sur les marchés de Grandvilliers et d'Amiens. Le houblon est tiré d'Arras et de Peaupring (Nord). Trois cents hectolitres de ces deux matières (la première en quantité double), produisent quatre cents hectolitres de bière, dont la consommation annuelle est assurée dans les cantons de *Formerie* et de Songeons.

La deuxième brasserie, établie vers 1818 par M. *Tassus*, se

trouvait dans les mêmes conditions que la précédente, mais sa production s'élevait à deux mille hectolitres. La mort récente du propriétaire en a suspendu l'activité.

Etoffes de laine. Le canton de *Formerie* était l'un de ceux dans lesquels se fabriquait l'espèce de serge connue sous le nom d'Aumale. On sait que la confection des étoffes de laine, dont l'origine en Picardie doit être reportée aux temps qui succédèrent immédiatement à la ligne, était divisée en plusieurs genres, sous les noms de Blicourt, Londres, Droguets, Callemandes, Tricots, etc. La plus ancienne paraît être celle des serges d'Aumale, dont les métiers étaient placés pour la plupart dans le ressort de la prévôté royale de Grandvilliers. Cette fabrique fut réorganisée ou plutôt réglementée par les lettres-patentes de Vincennes, en date du vingt-trois août 1666. Un arrêt du conseil d'état, donné à Marly le treize mai 1698, institua pour la vérification et la marque des étoffes, des bureaux spéciaux dans quelques bourgs entre lesquels les villages furent répartis. Ainsi, les habitants de *Blargies*, *Epaux*, *La Neuville-Moliens*, *Moliens*, *Plainville*, *Saint-Arnoult* et *Saint-Thibault* (canton de Grandvilliers), étaient obligés d'apporter leurs pièces au bureau de *Moliens*. Ceux d'*Abancourt*, *Marcoquet*, *Monceaux-l'Abbaye*, les portaient à Grandvilliers; *Romescamp* était subordonné au bureau de *Lignières* (Somme). D'autres actes du gouvernement intervinrent pendant le cours du dix-huitième siècle, dans le but de protéger et d'améliorer la fabrication.

Le mouvement fut arrêté à la suite de la révolution de 1789; il n'a pu se relever qu'imparfaitement depuis, les progrès généraux de l'industrie et la création d'étoffes plus distinguées ayant donné une autre direction au commerce des draps.

En 1830, il existait à peine une vingtaine de métiers; aujourd'hui la fabrication des serges peut être considérée comme éteinte. Les familles qui s'y livraient de père en fils, lui ont substitué le travail de la bonneterie. Cependant des ouvriers isolés s'en occupent encore dans quelques communes.

Bonneterie de laine. La confection des bas de laine au métier paraît à-peu-près aussi ancienne que l'industrie des serges, mais elle s'est mieux soutenue, et même elle s'est agrandie aux dépens de celle-ci, en ce sens que lorsque la fabrication des étoffes a déchu, la plupart des ouvriers sergers se sont faits bonnetiers.

Le premier centre de la bonneterie paraît avoir été à *Campeaux* et à *Morvillers* canton de Songeons, de même que les

opérations d'apprêtage avaient lieu, dans les premiers tems, à *La Neuville-Moliens*. La teinturerie de *La Neuville* était fort estimée au commencement du dix-huitième siècle, notamment pour les articles noirs.

Maintenant, les lieux principaux de fabrique sont *Blargies, Foulloy, Moliens, Romescamp, Saint-Arnoult*. Les ouvriers travaillent à domicile pour le compte de maîtres ou apprêteurs, appartenant la plupart aux familles *Choquet, Coutant, Caux, Damiens, Deladreue, Devillers, Devergie, Dupuis, Gouchet, Heu, Huet, Haudricourt, Léger, Roche, Vitet*, etc., qui sont adonnées de père en fils à l'industrie de la bonneterie.

Les uns, notamment les marchands apprêteurs de *Moliens*, font tricoter, pour leur compte; d'autres achètent au marché de *Feuquières* qui est, dans le nord de l'arrondissement de *Beauvais*, le centre du commerce des bas, des articles à l'état de toile ou loque, pour en achever la préparation.

On se sert de métiers carrés venus de *Picardie*, et depuis cinq ans de métiers circulaires achetés dans le département du *Calvados*.

Les produits des métiers carrés sont cousus à la main par des femmes. Ceux provenant des métiers circulaires sont découpés d'abord et ensuite cousus suivant la forme indiquée dans le tissage.

Les uns et les autres sont livrés à des fumeurs, puis à des teinturiers travaillant isolément, appartenant surtout aux communes de *Campeaux* et de *Moliens*.

Les défauts provenant d'accidens, ou vices de confection, sont réparés par des femmes qui portent le surnom de *racoutreuses*.

Toutes ces préparations étant achevées, les maîtres reprennent les produits, les font mettre en forme pour sécher, et les disposent en paquets pour les expédier.

Le tableau ci-après indique, par commune, le nombre, le sexe des individus employés à l'industrie de la bonneterie et la masse de leurs produits annuels:

COMMUNES.	NOMBRE de maîtres ou fabricans.	NOMBRE D'OUVRIERS.			Douzaines fabriquées par an.	OBSERVATIONS.
		Hommes.	Femmes et enfants.	Total.		
Abancourt.	8	11	»	11	680	Les 4/5 des produits consistent en bas ; le surplus en bonnets et quelques camisoles.
Blargies.	17	24	»	24	2400	
Broquier.	3	3	»	3	20	
Campeaux. . . .	9	29	9	38	12600	La production ci-contre comprend pour moitié des articles écrus, et pour moitié des articles apprêtés. Ce sont les mêmes objets qui sont vendus une première fois sur le marché de Feuquières, pour être apprêtés et terminés, afin d'être livrés au commerce extérieur.
Escle.	8	11	7	18	680	
Formerie.	3	6	3	9	4800	
Fouilloy.	13	20	13	33	1150	
Moliens.	27	42	22	64	20600	
Monceaux.	9	12	3	15	3000	
Mureaumont. . .	6	3	»	3	700	
Omécourt.	5	11	4	15	3000	
Quincampoix. . .	1	1	»	1	80	
Romescamp.	6	163	90	253	80000	
Saint-Arnoult. .	20	43	14	59	12000	
	153	385	163	550	117,460	

On remarquera qu'une partie des articles apprêtés provient de villages appartenant aux cantons de Grandvilliers et de Songeons, qui envoient leurs produits sur le marché de Feuquières.

Quelques métiers d'*Escle* et de *Fouilloy* travaillent pour le compte de fabricans établis à Frettemolle, Fourcigny, Saint-Clair (Somme).

Les ouvriers sont payés à la douzaine, c'est-à-dire à la pièce, et le salaire moyen peut être évalué, pour les hommes à un franc soixante-quinze centimes, pour les femmes à soixante-quinze centimes, et pour les enfans à cinquante.

Le travail est suspendu en tout ou en partie pendant la moisson. Des femmes, en grand nombre, s'adonnent à la bonneterie, seulement dans les momens de loisir que leur laissent leurs ouvrages habituels.

Les laines employées proviennent pour une faible part du pays, pour une autre part des environs d'Amiens ; la plus grande partie est achetée au marché de Rouen. Les fabricans fournissent la matière première aux ouvriers.

Un dixième des produits est vendu dans le Santerre. Le reste est transporté dans la Normandie et dans les départemens situés entre la Seine et la Loire.

La fabrication a doublé depuis vingt ans. Elle répand un

assez grande quantité de numéraire dans le pays, mais le taux des salaires ne permet pas que les ouvriers puissent faire des économies.

On mentionne, pour compléter cette énumération des établissemens industriels, deux sortes de travaux tout nouvellement introduites dans le pays. www.libtool.com.cn

Une soixantaine d'habitans d'*Abancourt* est occupée à la couture des gants de peau.

Un nombre égal d'individus se livre dans le village de *Colagnies-des-bois*, à l'apprêtage des cheveux sous la direction de *M. Patte*.

Il y a deux foires et un marché dans l'étendue du canton.

Formerie a eu de tout tems des foires dont l'époque, le nombre et la durée ont subi de nombreuses modifications. Au nombre de quatre depuis un siècle, elles ont été réduites à deux par ordonnances des vingt-six octobre 1824 et vingt-deux février 1843.

Elles tiennent le premier mercredi du mois de mai et d'octobre, le même jour que le marché; elles ne diffèrent des marchés ordinaires que par la quantité, plus considérable d'un tiers, des transactions, et surtout par une vente triple au moins des bestiaux.

La commune de *Romescamp* a obtenu, par ordonnance du douze février 1840, l'institution d'une foire dans le but principal d'accélérer l'arrivage, dans le pays, des animaux utiles à l'agriculture. Toutefois le mouvement du commerce n'est pas devenu considérable, car on y vend seulement, à chaque réunion, environ vingt-cinq vaches, quatre-vingt-dix à cent moutons, une quarantaine de porcs. Cet établissement est fréquenté par les populations d'*Abancourt*, *Blargies*, *Esclé*, *Fouilloy*, *Gourchelle*, *Lannoy-Cuillère*, *Moliens*, *Quincampoix*, *Saint-Vallery*; par celles de *Feuquières*, *Grandvilliers*, *Saint-Thibault*, *Sarcus* (canton de *Grandvilliers*), et par les habitans de *Frettemolle*, *Fourcigny*, *Hescamps*, *Lignières-Chatelain* et *Morvilliers-Saint-Saturnin* (Somme).

Le marché de *Formerie* est une conséquence de l'existence de l'ancienne baronie; mais on ne connaît plus l'époque précise de sa création, parce que les titres de la seigneurie disparurent dans l'incendie qui détruisit presque entièrement le bourg au commencement du dix-huitième siècle.

La réunion est considérable, et à raison de la variété des objets qu'on y vend, elle pourrait être considérée comme une foire hebdomadaire.

Elle tient les mercredis.

On croit, d'après des recherches exactes, que le commerce annuel effectué sur le marché de *Formerie* peut être apprécié ainsi qu'il suit : www.libtool.com.cn

grains de céréales, provenant du canton, vingt-quatre mille hectolitres;

pommes de terre du pays et des environs d'Amiens, Beauvais, etc., deux cents hectolitres;

graines de fourrages artificiels, trèfle, luzerne et minette apportées d'Amiens, d'Abbeville, d'Airaines, de Rouen et même de Paris, dix mille kilogrammes;

viande, treize mille kilogrammes;

vaches, quatre mille; porcs, trente-six mille; volailles, dix mille paires; le tout provenant du canton, et surtout de la Seine-Inférieure, vers Aumale, Gaillefontaine, Forges;

lapins, un millier;

poisson, trois mille cloyères apportées de Dieppe et du Tréport;

beurre, quarante-cinq mille kilogrammes; œufs, vingt-deux mille douzaines; fromages, cinquante mille provenant des environs de Forges et de Neufchâtel-en-Bray;

fruits et légumes, environ la charge de deux cent cinquante chevaux, venant, outre les produits du canton, des environs d'Abbeville et de Beauvais;

pain, quarante mille kilogrammes, transportés de Gaillefontaine;

draps et étoffes, environ dix mille mètres;

toiles, cotonnades et mouchoirs, dix-huit mille mètres;

arbres à fruits, huit cents; plus deux cents bottes de plant; le tout des environs de Beauvais;

hottes et paniers, deux mille, confectionnés à *Formerie*, Sarcus, Grandvilliers;

souliers et galoches, six cents paires;

bas, mille paires;

poterie, faïence et verrerie, environ la charge de vingt-cinq chevaux, provenant de *Saint-Sanson*, de La Chapelle-aux-pots (canton du Coudray), de Creil, Forges, Blangy (Seine-Inférieure);

quincaillerie, la charge de cinquante chevaux;

chapeaux et casquettes, mille;

habits, pantalons, ou gilets, quatre cents;

sabots, deux mille paires.

Une partie de ces objets est achetée pour être transportée sur

d'autres points. La volaille et les œufs notamment sont enlevés par les pourvoyeurs de la halle de Paris, ainsi qu'une partie du beurre, le reste étant dirigé vers les villes d'Amiens et de Rouen. Les blés sont conduits à Beauvais, Gournay-en-Bray, Buchy (Seine-Inférieure); les avoines, à Beauvais, Buchy, Forges et Paris. Les porcs et vaches sont menés de marché en marché, dans la plupart des villes de Picardie et de l'Isle de France.

Cette réunion, très-importante comme on peut le voir, est assidument fréquentée par les communes du canton et par les populations des cantons de Grandvilliers, Songeons, Aumale, Neufchâtel, Gaillefontaine, Forges, Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure), Poix (Somme).

Les autres marchés habituels de la population du canton de *Formerie* sont ceux de Grandvilliers, Feuquières, Songeons, Poix (Somme), Aumale, Gaillefontaine (Seine-Inférieure), et même Beauvais.

Voici le tableau des poids et mesures en usage dans les différents lieux du pays, avant l'établissement du nouveau système, avec leur rapport aux mesures décimales :

MESURES AGRAIRES.

<i>Anciennes mesures.</i>		<i>Nouvelles mesures.</i>
Journal de 400 verges, verge de 24 pieds 8 pouces.	En usage à <i>Abancourt, Blargies, Boutavant, Bouvresse, Formerie, Mureaumont, Romescamp, Saint-Arnoult.</i>	49 ^{ares} 55,61. 0 49,54 la verge.
Arpent de 400 verges, divisé en deux mines, verge de 25 pieds et demi, pied de 44 pouces. (Mesure de Grandvilliers et Feuquières.)	En usage à <i>Broquier, Héricourt, Moliens, Villers-vers-Mont.</i>	48 ^{ares} 96,61. 0 48,97 la mine.
Mine de 60 verges, verge de 24 pieds 8 pouces.	En usage à <i>Campeaux, Cany-sur-Thérain, Colagnies, Omécourt, Saint-Arnoult, Saint-Sanson.</i>	29 ^{ares} 72,46.
Journal de 73 perches, perche de 22 pieds.	En usage à <i>Esclé, Gourchelle, Quincampoix, Saint-Vallery, Rothois.</i>	58 ^{ares} 50,40.
Arpent de 87 verges $\frac{2}{3}$, verge de 24 pieds 6 pouces $\frac{1}{2}$.	En usage à <i>Fouilloy.</i>	42 ^{ares} 92,70.
Arpent de 78 verges $\frac{2}{3}$, verge de 24 pieds 6 pouces $\frac{1}{2}$.	En usage à <i>Fouilloy.</i>	58 ^{ares} 55,68.
Arpent de 100 perches, perche de 22 pieds.	En usage à <i>Lannoy-Cuillère.</i>	54 ^{ares} 07,20. 0 51,07 la perche.

Anciennes mesures.

Nouvelles mesures.

Acre de 160 perches, perche de 22 pieds.	{ En usage à Lannoy-Cuillère, Frettencourt.	{ 81 ares 71,52.
Mine de 60 perches, perche de 22 pieds.	{ En usage à Lannoy-Cuillère.	{ 50 ares 64,52.
Mine de 60 perches, perche de 24 pieds 6 pouces $\frac{1}{2}$.	{ En usage à Moliens, Villers-vers-Mont.	{ 29 ares 57,97.

MESURES POUR LE BOIS.

Corde de 6 pieds sur 4, bois de 5 pieds.	{ En usage à Abancourt, Esclé, Gourchelle, Lannoy-Cuillère, Quincampoix, Romescamp, Saint-Valéry.	{ 2 ^{stères} 46,80.
Corde de 6 pieds sur 4, bois de 2 pieds 6 pouces.	{ En usage à Blargies, Bou-tavant, Bouvresse, Cam-peaux, Canny, Formerie, Frettencourt, Mureau-mont, Saint-Arnoult.	{ 2 ^{stères} 05,66.
Corde de 8 pieds sur 5 pieds 8 pouces, bois de 5 pieds 8 pouces.	{ En usage à Broquier, Mon-ceaux-l'Abbaye, Omé-court.	{ 5 ^{stères} 68,67.
Corde de 6 pieds sur 4, bois de 5 pieds 8 pouces.	{ En usage à Fouilloy.	{ 5 ^{stères} 01,64.
Corde de 8 pieds sur 4, bois de 5 pieds 8 pouces.	{ En usage à Fouilloy.	{ 4 ^{stères} 02,19.
Corde de 7 pieds 4 pouces, sur 5 pieds 8 pouces, bois de 5 pieds 8 pouces.	{ En usage à Héricourt-Saint-Sanson, Saint-Sanson, Villers-vers-Mont.	{ 5 ^{stères} 57,95.
Corde de 6 pieds sur 4, bois de 2 pieds 4 pouces.	{ En usage à Moliens.	{ 4 ^{stère} 94,95.
Corde de 6 pieds sur 4, bois de 2 pieds 9 pouces.	{ En usage à Rothois-sur-Bresle.	{ 2 ^{stères} 26,25.

MESURES POUR LES LIQUIDES.

Muid de 40 velles, velle de 8 pintes, pinte de Formerie.	{ En usage à Blargies, Bou-tavant, Bouvresse, Cam-peaux, Canny, Formerie, Fouilloy, Mureau-mont.	{ 2 ^{hect.} 98,02 le muid. 0 7,45,05 la velle. 0 0,74,51 la pinte.
Muid de 40 veltes, velle de 6 pintes $\frac{2}{3}$, pot d'une pinte $\frac{1}{3}$. (Mesure de Grandvilliers.)	{ En usage à Broquier, Fret-tencourt, Moliens, Mon-ceaux-l'Abbaye, Cola-gnies, Omécourt, Saint-Arnoult.	{ 2 ^{hect.} 48,55 le muid. 0 6,20,88 la velle. 0 1,24,18 le pot.

Anciennes mesures.

Nouvelles mesures.

Muid de 42 veltes, velte de 8 pots, pot de Beauvais de 2 pintes.

En usage à Abancourt, Es-
cle, Gourchelle, Héri-
court-Saint-Sanson, Lan-
noy-Cuillère, Quincam-
poix, Romescamp, Saint-
Sanson, Saint-Vallery,
Villers-vers-Mont.

5hect. 42,92 le muid.
0 7,45,05 la velte.
0 1,86,26 le pot.
0 0,95,45 la pinte.

www.libtool.com.cn
MESURES POUR LES GRAINS.

1° POUR LE BLÉ, LE SEIGLE.

Mine de 6 boisseaux, boi-
seau d'Aumale.
(Mesure d'Aumale)

En usage à Abancourt, Blar-
gies, Boutavant, Bouvres-
se, Campeaux, Canny,
Esclé, Formerie, Fouil-
loy, Gourchelle, Lannoy-
Cuillère, Moliens, Mon-
ceaux, Mureaumont,
Quincampoix, Romes-
camp, Saint-Vallery.

1hect. 26,20 la mine.
0 21,45 le boisseau.

Muid de 42 mines, sac de 5 mines $\frac{1}{2}$, mine de 58 pintes de Paris, divisée en quartiers.
(Mesure de Grandvilliers.)

En usage à Broquier.

6hect. 48,20 le muid.
1 89,06 le sac.
0 54,02 la mine.
0 45,50 le quartier.

Muid de 4 sacs, sac de 5 mi-
nes, mine de 2 boisseaux,
divisés en 2 quartiers.

En usage à Héricourt-Saint-
Sanson, Omécourt, Saint-
Arnoult, Saint-Sanson,
Villers-vers-Mont.

7hect. 65,54 le muid.
1 91,59 le sac.
0 65,80 la mine.
0 51,90 le boisseau.

2° POUR L'AVOINE.

Mine de 6 boisseaux, boi-
seau d'Aumale.
(Mesure de Formerie.)

En usage à Abancourt, Blar-
gies, Boutavant, Bouvres-
se, Campeaux, Canny,
Esclé, Formerie, Fouil-
loy, Gourchelle, Lannoy-
Cuillère, Moliens, Mon-
ceaux, Mureaumont,
Quincampoix, Romes-
camp, Saint-Vallery.

1hect. 47,75 la mine.
0 24,65 le boisseau.

Sac de 2 mines $\frac{1}{2}$, mine de 7 quartiers, quartier de 15 pintes $\frac{1}{2}$.
(Mesure de Grandvilliers.)

En usage à Broquier.

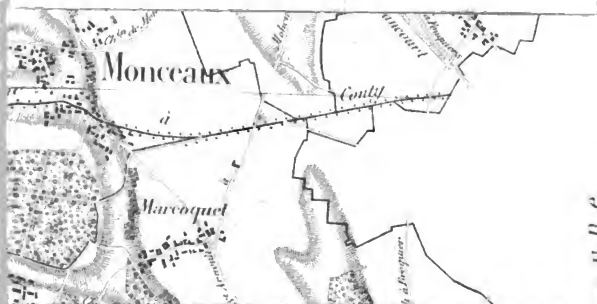
2hect. 46,80 le sac.
0 98,72 la mine.
0 44,40 le quartier.

Muid d'avoine de 6 sacs, sac de 12 razeaux, mine de 7 razeaux, razeau de 17 pintes $\frac{1}{4}$, quartier ($\frac{1}{4}$ de mine).

En usage à Héricourt-Saint-
Sanson, Omécourt, Saint-
Arnoult, Saint-Sanson,
Villers-vers-Mont.

14hect. 48,54 le muid.
1 91,59 le sac.
1 44,64 la mine.
0 27,94 le quartier.
0 45,95 le razeau.

www.libtool.com.cn



CANTON DE DIE

Réduite d'après les
à l'Echelle
pour être
Précis statistique de
insér
l'annuaire du Dépa
Année

0,000 .

0 5000 10000 Mètres.

www.libtool.com.cn